

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Commune de Craon

PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Rapport de présentation

Prescrit en Conseil Municipal le 13 décembre 2023

Arrêté en Conseil Municipal le 30 avril 2025

Approuvé en Conseil Municipal le 4 mars 2026

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. PRESENTATION GENERALE	5
2.1 Présentation du territoire.....	5
2.2 Présentation des dynamiques en place	5
3. EVALUATION DE LA ZPPAUP	6
3.1 Le périmètre du SPR	6
3.2 La ZPPAUP.....	6
4. INVENTAIRE DU PATRIMOINE HISTORIQUE.....	8
4.1 Etapes du développement historique du territoire.....	8
4.2 Servitudes et espaces protégés	74
5. INVENTAIRE DU PATRIMOINE PAYSAGER.....	79
5.1 Analyse du site d’implantation	79
5.2 Analyse des composantes paysagères du territoire communal	87
6. INVENTAIRE DU PATRIMOINE URBAIN	97
6.1 Principaux sous-ensembles urbains.....	97
6.2 Trame viaire.....	107
6.3 Trame des espaces publics	108
6.4 Trame minérale : murs et remparts	118
6.5 Trame végétale et jardins	120
6.6 Trame de l’eau dans le bourg	126
7. INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL	129
7.1 Caractérisation des bâtiments constitutifs de l’ensemble urbain	129
7.2 Les devantures commerciales	150
7.3 Caractéristiques constructives et propriétés thermiques pour l’ensemble du bâti	151
7.4 Petit patrimoine	153
8. IDENTITÉS ET TRADITIONS	154
8.1 Identité rurale et commerçante	154
8.2 Tradition hippique	155
8.3 Cavalcades de Craon.....	155
9. MEDIATION ET PARTICIPATION CITOYENNE.....	156
9.1 Modalités de médiation et participation citoyenne	156
9.2 Apports de la participation citoyenne au projet	156
10. ENJEUX	157
10.1 Les enjeux	157
10.2 Traduction réglementaire.....	163
Conclusion	170
BIBLIOGRAPHIE.....	171

1. INTRODUCTION

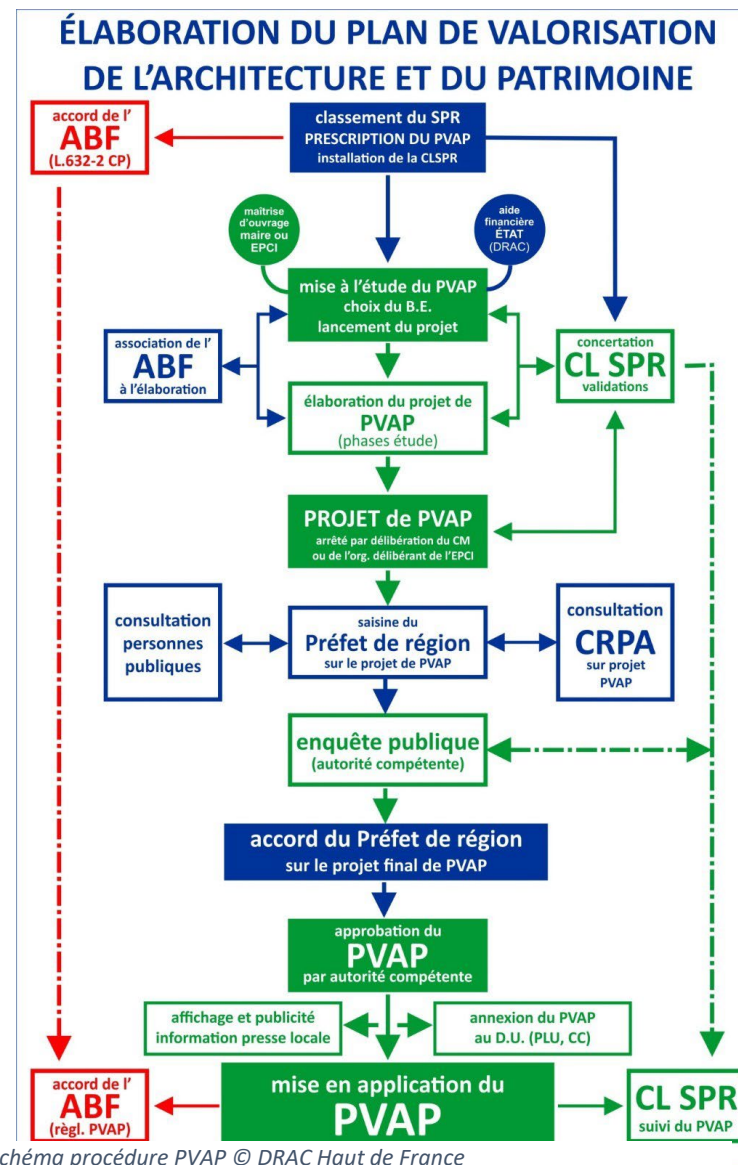
La loi LCAP du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, a transformé de fait la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) de la commune de Craon approuvée par arrêté en 2003, en site patrimonial remarquable (SPR).

L'article L.631-1 du Code du patrimoine précise les conditions nécessaires à l'instauration de la servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols, dans un but de protection, de conservation et de mise valeur du patrimoine culturel.

Il indique ainsi que :

- « Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ».
- « Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ».
- « Le classement au titre des sites patrimoniaux remarquables a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. Les sites patrimoniaux remarquables sont dotés d'outils de médiation et de participation citoyenne ».

Le PVAP est par ailleurs un outil de médiation du patrimoine et de l'architecture, à disposition du public : le dossier peut être consulté en mairie, au siège de l'EPCI, à l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), la DRAC, la DDT. Les services municipaux et l'UDAP sont en mesure de conseiller les particuliers en amont de leur projet pour le rendre conforme au PVAP.



Le contenu du PVAP est précisé dans le Code du patrimoine et se constitue d'un rapport de présentation et d'un règlement.

Le rapport de présentation est fondé sur un diagnostic comprenant un inventaire du patrimoine et des éléments paysagers sur le périmètre couvert par le plan. Les objectifs du PVAP doivent permettre de justifier les prescriptions qui seront énoncées dans le règlement.

Son diagnostic doit notamment être constitué :

- D'un inventaire du patrimoine historique, urbain, architectural, archéologique et paysager ;
- D'une analyse de l'architecture par immeuble ou par groupe d'immeubles présentant des caractéristiques architecturales homogènes, y compris des éléments de décoration, des modes constructifs et des matériaux.

Le règlement résulte des conclusions du rapport de présentation, en application des objectifs définis par celui-ci, s'appuyant sur les éléments du diagnostic. Il comprend, obligatoirement :

- Des prescriptions relatives à la qualité architecturale des constructions neuves ou existantes, aux matériaux ainsi qu'à leur implantation, leur volumétrie et leurs abords (aménagement, maintien) ;
- Des règles relatives à la conservation ou à la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels ou urbains ;
- La délimitation des immeubles, espaces publics, monuments, sites, cours et jardins, l'identification des plantations et mobiliers urbains à protéger et à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et les prescriptions permettant d'assurer leur conservation ou leur restauration ;
- D'un document graphique faisant apparaître le périmètre couvert par le plan, une typologie des constructions, les immeubles protégés, bâtis ou non, dont la conservation, la restauration, la mise en valeur ou la requalification est imposée et, le cas échéant, les conditions spéciales relatives à l'implantation, à la morphologie, aux dimensions des constructions et aux matériaux du clos et du couvert.

L'inventaire du patrimoine (diagnostic du rapport) est reporté sur le document graphique, selon les caractéristiques relevant de l'analyse de l'architecture, et permet de localiser les immeubles et les espaces par une délimitation identifiée par une légende correspondant à leur valeur patrimoniale, la nécessité de leur protection, leur conservation ou leur requalification. Le document graphique peut reprendre ces délimitations à plus grande échelle, au besoin, en précisant les typologies.

Les règles définissent les légendes du plan relatives à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces urbains ou naturels et les dispositions particulières applicables aux éléments selon leur repérage ou leur délimitation. Les prescriptions relatives à la qualité architecturale des constructions neuves ou existantes se déclinent, de manière générale ou localisée, au regard des prescriptions relatives à la qualité des espaces, du bâti et de la végétation.

Le projet de PVAP

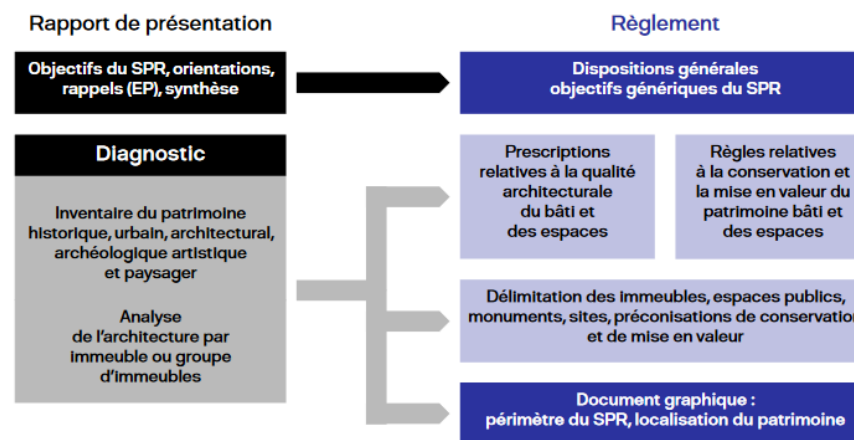


Schéma constitution du PVAP ©DRAC Haut de France

2. PRESENTATION GENERALE

2.1 Présentation du territoire

La commune de Craon se situe dans le département de la Mayenne, dans le pays du Craonnais, la partie occidentale de la Mayenne angevine. Les communes de Livré-la-Touche, Niaflès et Pommerieux sont limitrophes. La commune possède une position géographique centrale par rapport aux grandes agglomérations de l'ouest de la France. Elle est située à 110 km du Mans, 100 km de Nantes, 70 km de Rennes et 60 km d'Angers. A une échelle plus proche, la ville est située à 30 km au sud-ouest de Laval. Elle fait partie de la Communauté de Communes du Pays de Craon. Son territoire communal est traversé, du nord au sud, par la rivière de l'Oudon.

2.2 Présentation des dynamiques en place

La commune de Craon a engagé un certain nombre d'actions et de dispositifs pour soutenir une revitalisation du centre-ville :

- Révision du PLU en cours ;
- Homologable Petites Cités de Caractère® depuis 2024 ;
- Permanences mensuelles d'un architecte-conseil (architecte des Petites Cités de Caractère) ;
- Conventionnement avec la Fondation du patrimoine (première en 2019) ;
- Conventionnement cadre Petites Villes de Demain, valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) porté par la Communauté de Communes du Pays de Craon.



Carte de la communauté de communes du Pays de Craon, source : www.paysdecraon.fr/la-communaute-de-communes/communes-du-pays-de-craon/

3. EVALUATION DE LA ZPPAUP

La ville de Craon dispose d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) approuvée en mai 2003. Depuis la loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) en date du 7 juillet 2016, la ZPPAUP est devenue de plein droit un Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Par délibération en date du 1^{er} février 2023, le Conseil Municipal de Craon a prescrit la révision de la ZPPAUP. Celle-ci s'effectue en parallèle de la révision du PLU. Le PVAP est élaboré selon les modalités définies par les articles L.631-1 à L.631-5 du Code du patrimoine.

La Ville de Craon est partie du constat suivant pour s'engager dans cette procédure : le SPR (ancienne ZPPAUP) approuvée en 2003 a atteint ses limites au regard du contexte législatif actuel, avec les plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine (difficultés réglementaires, inventaire du patrimoine bâti incomplet, prise en compte des objectifs environnementaux, etc.).

3.1 Le périmètre du SPR

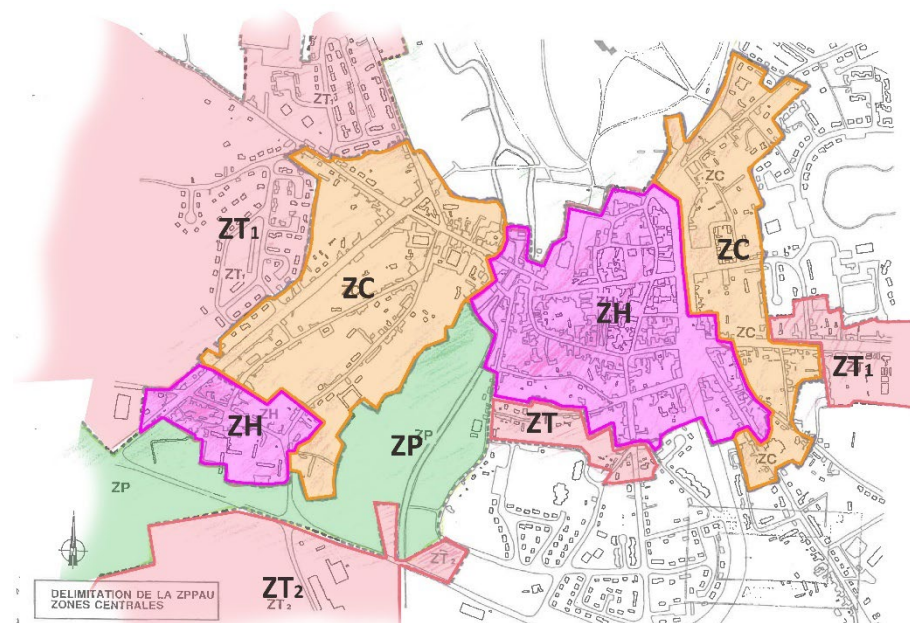
Le périmètre de l'actuelle ZPPAUP est divisé en 4 zones, pour rappel :

Zone historique ZH : « La zone historique comprend le centre historique de la ville, délimité par le tracé des fortifications »

Zone des abords du centre ancien ZC : « La zone des abords du centre comprend les zones en co-visibilité directe avec le centre historique de la ville délimité par le tracé des fortifications »

Zones de transition ZT1 et ZT2 : « Les zones de transition sont des zones dont le tissu urbain est discontinu mais tend à se densifier »

Zones paysagères ZP : « La zone paysagère comprend les perspectives significatives des zones d'approche de la ville ».



Extrait de la centralité, source : ZPPAUP

3.2 La ZPPAUP

3.2.1 LE RAPPORT DE PRESENTATION

Relativement complet au niveau historique, il évoque également le contexte urbain et paysager, qui ne permet toutefois pas une prise en compte aisée dans un contexte réglementaire, des éléments mis en lumière dans le rapport de présentation. Aucun des éléments de la partie « réglementaire » n'ayant un fonctionnement cohérent.

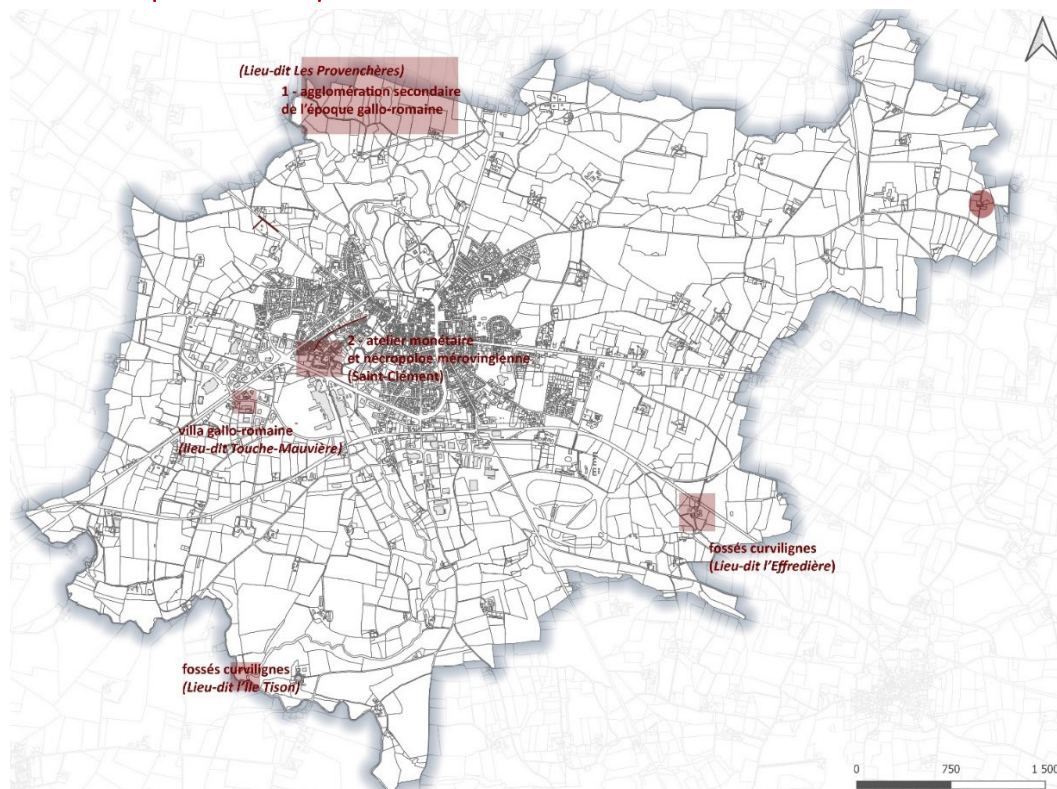
3.2.2 LA PARTIE « REGLEMENTAIRE »

DOSSIER DE LA ZPPAUP	CONTENU	EVALUATION
Cahier de réglementation (règlement écrit)	- Une organisation du règlement par zone (la zone NP comporte uniquement des règles sur les clôtures, les végétaux, les espaces verts publics et les zones archéologiques sensibles) - o Alignement - o Continuité du bâti - o Hauteur des immeubles - o Aspect extérieur des immeubles (restauration des immeubles existants, conception des constructions neuves, aspect extérieur, toitures et couvrements, matériaux, couleurs, façades commerciales, stores, auvents et bannes, garages, annexes précaires, clôtures) - o Préservation des zones désignées zones archéologiques sensibles - o Espaces verts publics et privés - o Espaces publics, services publics (réseaux, sols, mobilier urbain)	Règlement souvent très « light » avec peu de rapport à la spécificité de Craon Référence au règlement du POS pour les hauteurs maximales Renvoi au cahier des recommandations pour les travaux de restauration des immeubles « à conserver ». Cet élément n'étant pas définit en ces termes dans les différentes parties du dossier, peut - être est 'il ici question de ce qui est appelé « l'Analyse du patrimoine architectural ». Ce document n'ayant cependant pas de portée réglementaire.
Analyse du patrimoine architectural	- Des tableaux avec datation supposée et les matériaux de façade, les menuiseries et les toitures désignés par des lettres S (à restituer), C (à conserver), R (à reprendre) et O (inexistant) et dessous quelques détails sur certains bâtiments - Des extraits avec des repérages (légende à côté) - Une présentation du secteur concerné, entre historique et éléments d'architecture - Une planche photo avec un plan de localisation de l'extrait concerné	Difficile à appréhender, les tableaux sont difficilement lisibles et il n'existe pas d'explication des choix fait dans la légende et dans le report. Repérage succinct ne couvrant pas tout le territoire de la ZPPAUP. Il n'y a pas de repérage paysager sauf quelques très rares jardins.
Cahier de recommandations	- Un rappel des constantes des différents éléments architecturaux composant un bâtiment - Les conceptions d'ouvrages déconseillées et les solutions préconisées	Si certains dessins représentent des éléments spécifiques de Craon dans les constantes remarquables, les conceptions préconisées et celles déconseillées ne sont pas spécifiques à Craon, mais plutôt généralisables. Cela pose la question du renvoi à ce document dans le règlement pour la restauration.

4. INVENTAIRE DU PATRIMOINE HISTORIQUE

4.1 Etapes du développement historique du territoire

4.1.1 Les premières étapes d'investissement du territoire



Synthèse des premières occupations © BE-AUA

Une occupation dès le Néolithique à Craon ?

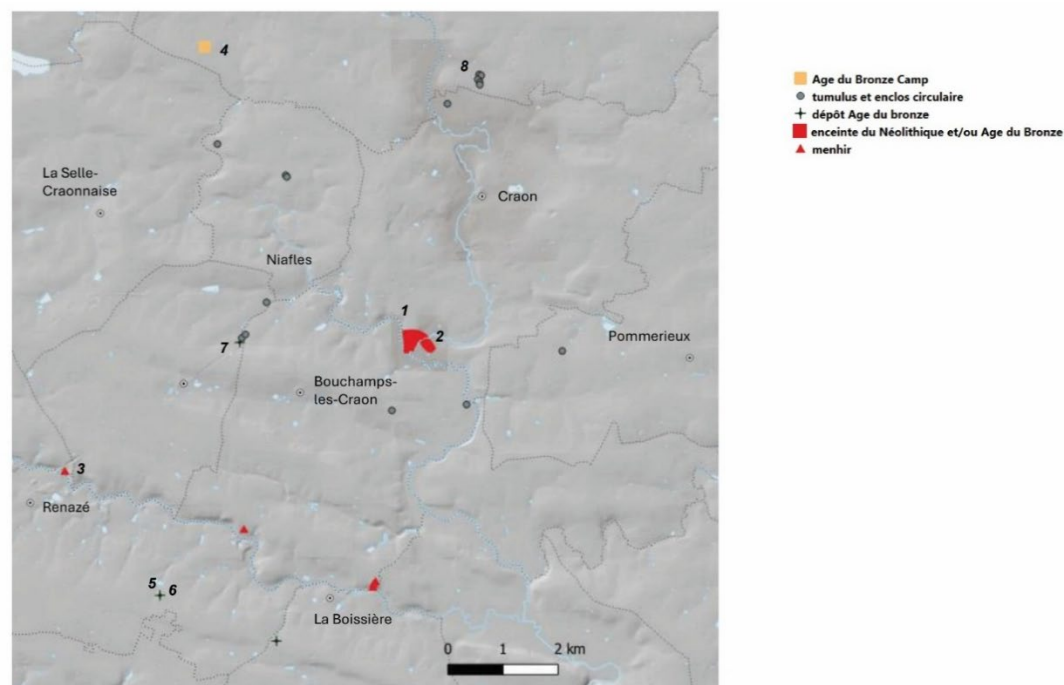
« Il est probable que l'occupation la plus ancienne reconnue à Craon corresponde à une enceinte à double rangée concentrique de fossés interrompus située au lieu-dit *L'Île Tison* (dossier SRA, entité archéologique (EA) n° 53 084 0042) mais aussi au tronçon curviligne à fossés interrompus à *La Fromentinière* (dossier SRA, EA 53 084 0051). Découverts par photographie aérienne (Gilles Leroux en 2001 et 2021), ces sites pourraient être datés du Néolithique, voire de l'Âge du Bronze. Ces occupations humaines font écho à l'existence de menhirs situés non loin et au sud de Craon : le menhir de *la Pierre de l'Horloge* au lieu-dit *La Rochepoulain* (classé au titre des monuments historiques en 1953), commune de Saint-Saturnin-du-Limet ; le menhir du *Haut Bois* (classé en 1990), le groupe de menhirs (3 individus en partie déplacés) au lieu-dit *La Cahorie* (inscrits au titre des monuments historiques en 1989) ; un menhir au lieu-dit *Les Rochettes* (signalé en 1967 et détruit au début des années 1970), tous commune de Bouchamps-les-Craon (Le Meur, 2020, p. 71, 72, 86, 90). »

Source et rédaction DRAC - pôle patrimoine, architecture et espaces protégés

L'Age du Bronze

« A proximité de Craon, des dépôts et objets en bronze de l'Age du Bronze, notamment des haches et des bracelets, ont été recensés au XIXème siècle sur les communes de La Boissière, Renazé et Saint-Martin-du-Limet (Moreau, 1879). Une hache à talon et un bracelet sont représentés dans les Chroniques craonnaises provenant respectivement de Saint-Martin-du-Limet et de Renazé (De La Jabotière, 1871, p. 56, note 1 et pl. VIIIb et VIIIc). La prospection aérienne à visée archéologique a permis aussi de révéler de nombreux enclos circulaires dont les dimensions permettent par comparaison avec ceux étudiés à l'occasion de fouilles archéologiques d'y voir des lieux de sépultures de la fin de l'Age du Bronze et du début du Premier Age du Fer. Ceci est particulièrement vrai pour la petite concentration (5 cercles), une nécropole, reconnue au lieu-dit *Le Grand Vendon*, juste au nord de la limite communale de Craon, sur la commune d'Athée (dossier SRA, EA 53 012 0003 et Leroux, 1998, p. 39). Par ailleurs, un camp de l'Age du Bronze, assez rare, a été identifié au lieu-dit *La Chenadière* à Livré-la-Touche (Gautier, Guigon et Leroux, 2019, p. 126). »

Source et rédaction DRAC - pôle patrimoine, architecture et espaces protégés



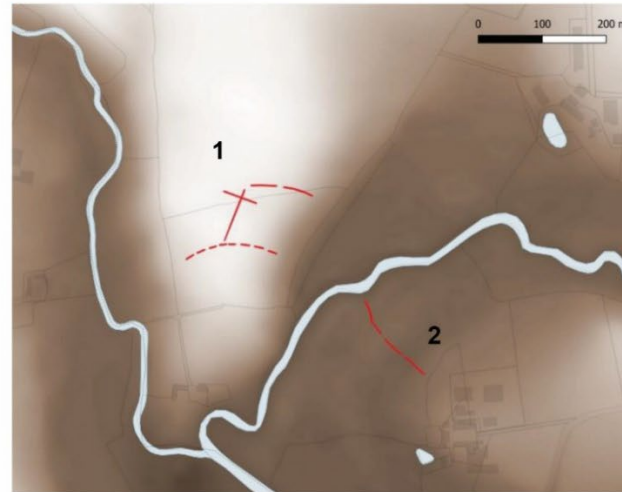
Les vestiges de l'âge du Bronze sur le territoire élargi, Source et rédaction DRAC - pôle patrimoine, architecture et espaces protégés



1 – Craon/L'île Tison
EA 53 084 0042 : cliché Gilles LEROUX, 2001, DRAC/SRA



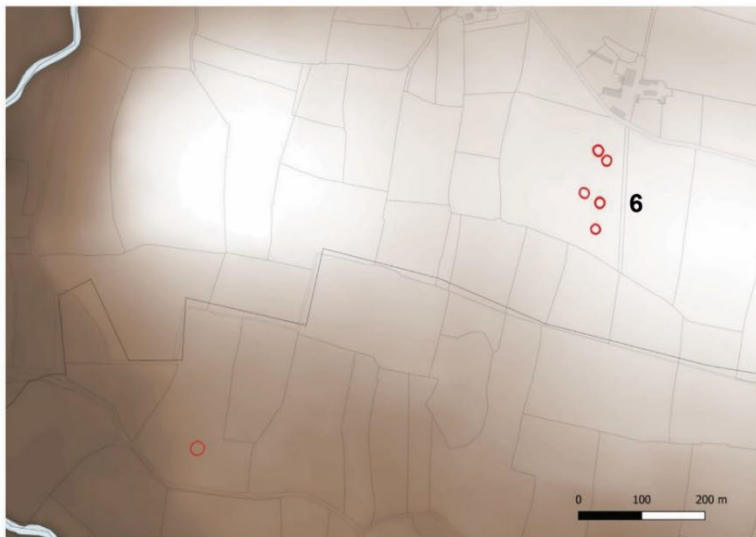
3 – Saint-Saturnin-du-Limet/Menhir de L'Horloge
EA 53 251 0001 : cliché Nelly LE MEUR, 2010, DRAC/SRA :
Le Meur, 2020, p. 86



D'après carte archéologique nationale – DRAC-SRA : Etat 17-07-2024
1 - EA 53 084 0042 ; 2 – EA 53 084 0051



4 – Livré-la-Touche/La Chenardière
EA 53 135 0011 : cliché Gilles LEROUX, 1995, DRAC/SRA :
Gautier, Guigon, Leroux, 2019, p. 126



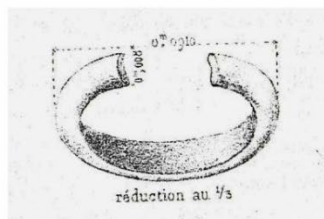
D'après carte archéologique nationale – DRAC-SRA : état 17-07-2024



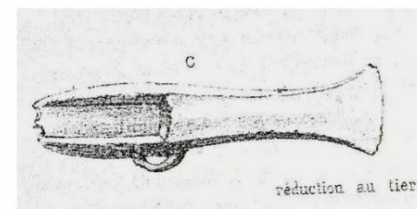
8 – Athée/Le Grand Vendon
Nécropole de l'Age du Bronze et/ou du début du 1er Age du Fer
EA 53 012 0003: cliché Gilles LEROUX, 1989, DRAC/SRA :
Gautier, Guigon, Leroux, 2019, p. 126



5 – Renazé/Ferme de la Touche-Gohier-
Champ de la Douce : hache à douille en bronze
Fin de l'Age du Bronze et début du 1er Age du fer
Moreau 1879, p. 116 ;
Vieau , 1976, p. 76, pl. 47



6 – Renazé/Ferme de la Touche-Gohier-
Champ de la Douce : bracelet en bronze de
l'Age du Bronze
EA 53 188 0001
Bodard de la Jacopière, 1871, p. 56,
note 1, pl. VIII-b
Moreau 1879, p. 116



7 – Saint-Martin-du-Limet/La Haute Motte :
Hache à talon et anneau en bronze de l'Age du Bronze
EA 53 085 0001
Bodard de la Jacopière, 1871, p. 56, note 1, pl. VIII-c
Moreau 1879, p. 116

L'Âge du Fer : un paysage très humanisé

« Grâce aux missions de prospection aérienne menées sur Craon et ses communes limitrophes par Gilles Leroux depuis les années 1990 et aux travaux de recherches archéologiques de Jean-Claude Meuret, on a mis en évidence des occupations de l'Âge du Fer se présentant sous la forme de fermes, à l'exemple de celle de *La Glanerie*, du *Grand Vendon* et du *Gros Chêne* à Athée (Meuret 2000), d'enclos (pâturages et/ou culture) mais aussi d'un terroir entièrement anthropisé avec haies bocagères, fossés, chemins et « voies » comme sur la commune de Livré-la-Touche (Gautier et alii, 2019, p. 144-145, 203). A Craon même, on a mis en évidence à *Villeneuve* une occupation de la fin de l'Âge du Fer (Valais 2008) et des enclos découverts par photographies aériennes (carte DRAC) sont datables du Second Âge du fer à l'exemple de celui du *Tissu Lemoine* (EA 53 084 0008) ou celui de *La Guitonnière* (EA 53 084 0013).

La présence d'une ligne d'excavations, juste au nord de Craon, appelé « les Miaules » correspond à l'exploitation d'un filon aurifère comme le site de *la Vieuville* à Livré-la-Touche (Meuret, 1993, p. 242 et fig. 97 ; Gautier et alii, 2019, p. 276). Récemment, une carrière située sur ce filon, à Château-Gontier, a fait l'objet d'une étude. L'exploitation est datée par la méthode du carbone 14 des III^{ème} et II^{ème} siècle avant J.-C. (Dalmont 2014). Par hypothèse, des monnaies en or du Second Âge du Fer dites au « pontife forgeron » (Aubin et Hiernard, 2002) découvertes à Athée (*Les Provenchères*) et autour de Craon, ainsi que dans le district aurifère de Saint-Pierre-Montlimart (Maine-et-Loire) seraient à mettre en relation avec l'exploitation de l'or. De datation plus tardive, des monnaies isolées et de nombreux dépôts de monnaies attribués au peuple des Namnètes ont été recensés au sud de Craon (Aubin, 1987).

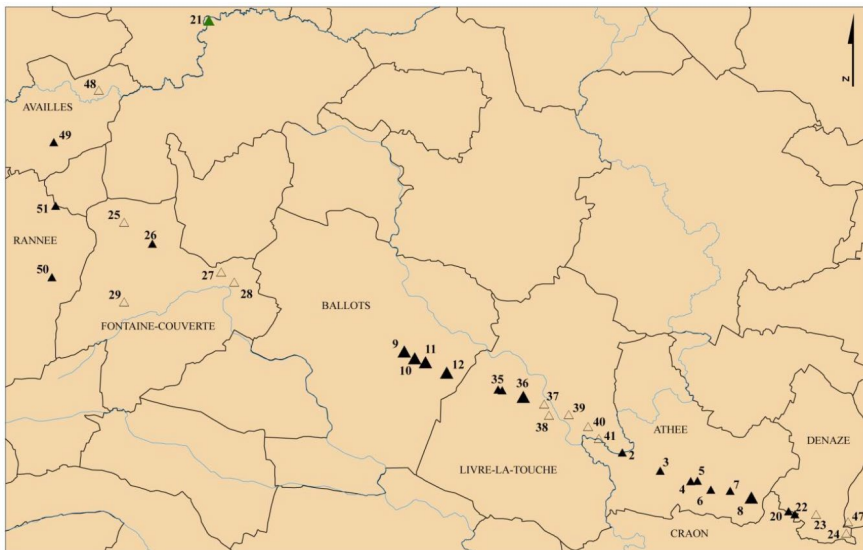
Par la méthode régressive utilisant les textes médiévaux, les cartes d'époque moderne, la toponymie et la géographie des découvertes monétaires gauloises, on s'accorde dorénavant à placer Craon et sa région à la fin du Second Âge du Fer chez le peuple des Namnètes, au contact des Aulerques Diablintes, Redones et Andes. »



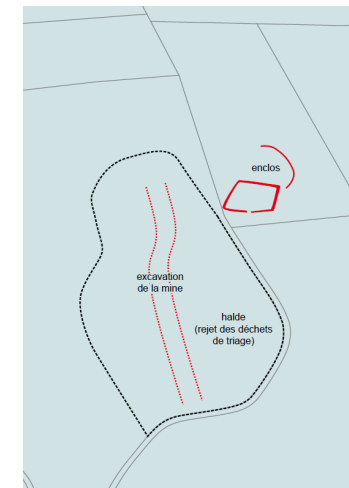
*Athée/Le Grand Vendon
Nécropole à enclos circulaire de l'Âge du
Bronze et/ou du 1^{er} Âge du Fer et habitat
du Second Âge du Fer sondés
EA 53 012 0003 : cliché Gilles LEROUX,
1997, DRAC/SRA Meuret 1996b*



Source et rédaction DRAC - pôle patrimoine, architecture et espaces protégés



Sites d'extraction de l'or ou supposé : Dalmont, 2013, fig. 80



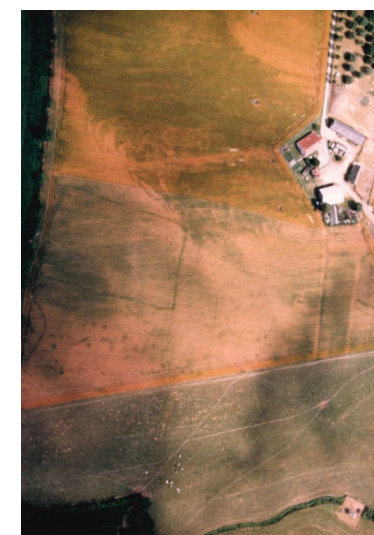
Livré-la-Touche/La Vieuville : EA 53 135 0013 : Gautier et alii, 2019, p. 276

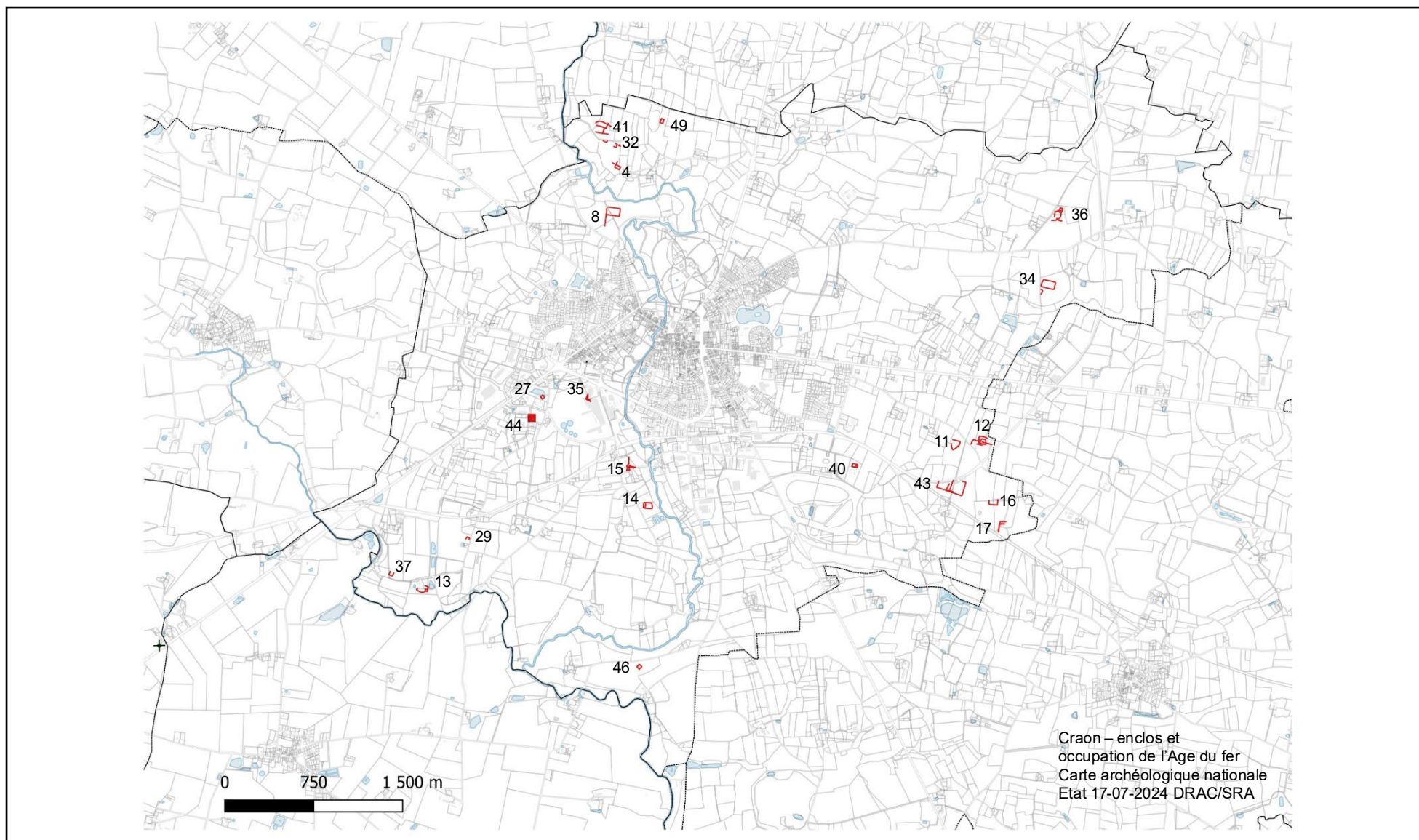


36 – Craon/La Bretonniere : enclos de l'Age du Fer
EA 53 084 0036 : cliché Gilles LEROUX, 1997, DRAC/SRA



34 – Craon/La Tronchée : enclos de l'Age du Fer
EA 53 084 0034 : cliché Gilles LEROUX, 1997, DRAC/SRA





L'époque gallo-romaine : une agglomération secondaire à Athée et Craon dans la cité des Namnètes

« La région de Craon est à l'époque gallo-romaine dans la cité des Namnètes (Meuret 1993, p. ; Monteil, 2011 et 2017 ; carte **de la présentation**) avec une agglomération située en limite des communes d'Athée et de Craon. Ainsi, l'ensemble des découvertes de période antique décrites ci-après s'insère dans un territoire traversé par la voie Angers-Rennes et Chatelais-Vieux passant à Craon (voir carte).

Par ailleurs, le territoire communal et les communes limitrophes sont concernés par de nombreux tronçons de voies probablement antiques découverts par photographie aérienne (voir carte) dont certains sont à mettre en relation avec l'agglomération gallo-romaine d'Athée Craon la desservant (voir carte jointe).

Ce sont des fouilles menées par Bodard de la Jacopière et Pommerais en 1859 et 1861 au lieu-dit *Les Provenchères* à Athée qui ont permis d'attirer l'attention des érudits du XIX^{ème} siècle sur l'antiquité d'Athée et de Craon. Elles ont permis de mettre en évidence un temple gallo-romain (De La Jacopière, 1871, fig. 5 et Meuret, 1993, fig. 70 et photo AD de la Mayenne 1Fi 27) dont un plan fut dressé (voir figure présentation).

Ce sanctuaire vu par photographie aérienne en 1976 (Lambert et Rioufreyt, 1986, p. 51) puis photographié à plusieurs reprises par Gilles Leroux (Gautier et alii, 2019, p. 240) occupe une surface d'environ 2000 m² (Bossard, 2021, p. 846). Et c'est à l'occasion de la démolition du chœur de l'ancienne église de Saint-Clément que sera découverte une inscription provenant du temple gallo-romain des *Provenchères* (Bodard de la Jacopière, 1871, p. 66-67, pl. IV), sanctuaire civique dédié à *Mars Mullo*, un dieu emblématique de l'ouest de la Gaule romaine (Naveau 2000 et photo Conseil départemental de la Mayenne) ; cette inscription a été donnée au musée départemental archéologique de Jublains en 1998 (Naveau, Boufflet, 1999, p. 108-109). En 1992, un théâtre sera découvert au sud du sanctuaire sur la commune de Craon (Leroux 1998). Les prospections au sol réalisées dans les années 1990 (Meuret 1993, p. 180-184 et fig. 184) viendront compléter l'image de l'occupation gallo-romaine permettant de confirmer l'image d'une agglomération secondaire (Meuret 2007) dont la surface est estimée à environ 25 hectares. Cette occupation trouve son origine dans un terroir gaulois densément occupé mais les informations issues des fouilles anciennes ne permettent pas de prouver l'édification d'un temple gallo-romain à l'emplacement d'un sanctuaire du Second Age du Fer préexistant.

Par ailleurs, au sud-ouest du centre-ville de Craon, à *Villeneuve*, des vestiges (notamment maçonnés) mis en évidence à l'occasion d'un diagnostic archéologique en 2008, appartiennent très vraisemblablement à une vaste *villa* dont l'occupation est datée du tout début du I^{er} siècle jusqu'au moins la seconde moitié du II^{ème} siècle (Valais 2008).

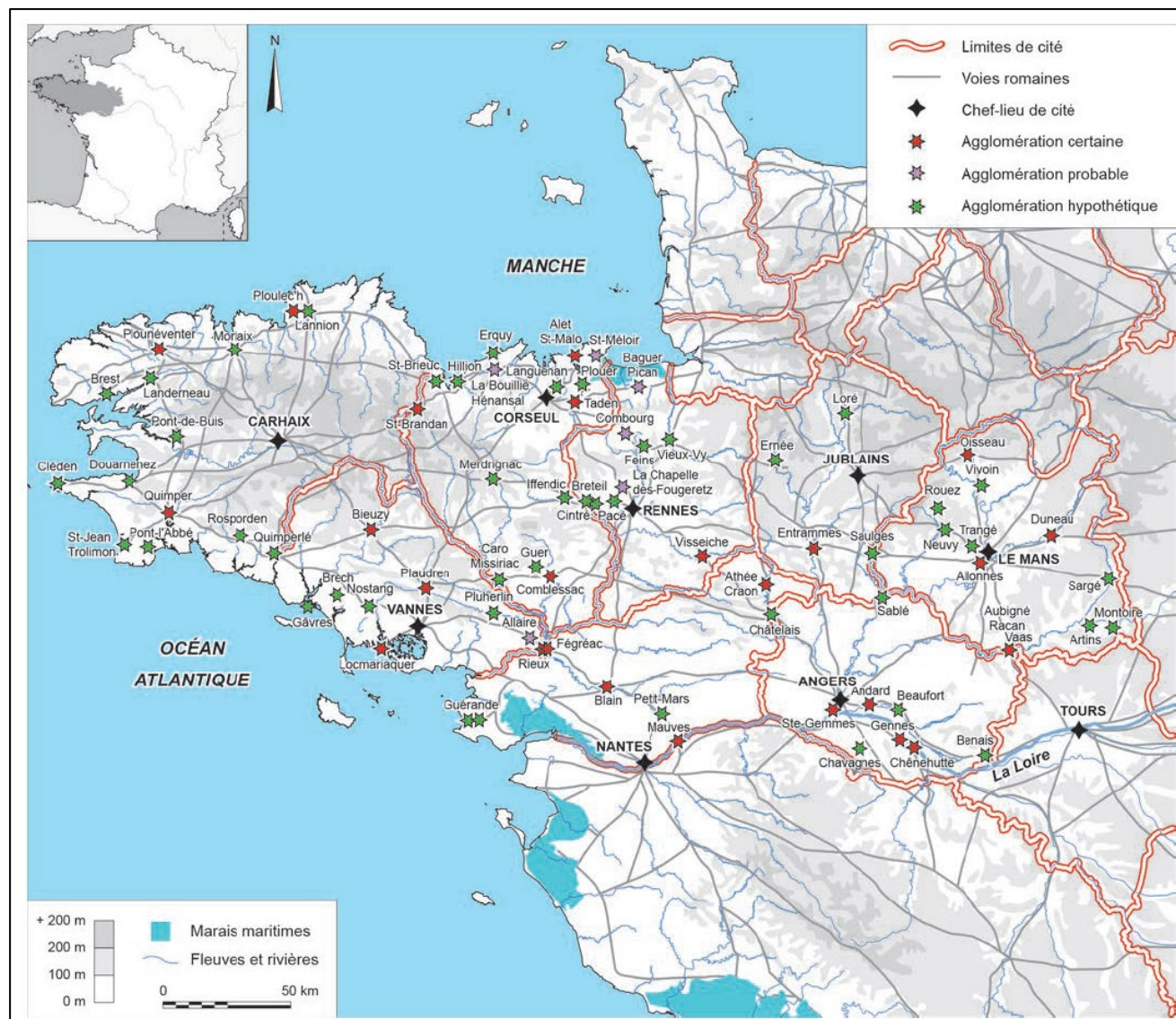
Par ailleurs, l'exploitation de l'or à l'époque gallo-romaine est vraisemblablement le moteur du développement de cet ensemble d'édifices monumentaux à caractère civil. «

Saint-Clément : une occupation humaine en lieu et place de l'agglomération gallo-romaine d'Athée-Craon.

« Il est fort probable que la fréquentation de l'agglomération antique cesse entre le IV^{ème} et le tout début du V^{ème} siècle (Monteil, 2017, p. 20). Toutefois, il est fort probable que cet abandon concerne le temple dans le courant du III^{ème} siècle (Aubin et alii, 2014). C'est à Saint-Clément que se développe une occupation au IV^{ème} siècle. Ainsi, un ensemble assez exceptionnel d'éléments architecturaux constitués de 14 éléments constitués de fragments de colonne, base et d'un chapiteau corinthien de type aquitain (fig. XXX) avait été signalé en réutilisation comme support de voûte d'une cave située au 3 rue du bourg de Saint-Clément (maintenant 3 place Saint-Clément : maison construite en 1757). Reconnus dès 1860 (Bodard de la Jacopière, 1860 p. 152 ; idem, 1871, pl. IX et p. 89), ces éléments furent redécouverts en 2004 (Ernoul 2004, p. 19-20). Datés du IV^{ème} siècle, voire du tout début du V^{ème} siècle (Maligorne et Meuret, 2005, p. 73), ils proviennent vraisemblablement d'un édifice civil (*villa* ?) situé peut-être à Saint-Clément. Ces éléments architecturaux, objets mobiliers, ont été inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du préfet de département le 20 mars 2017.

Par ailleurs, des éléments en calcaire en réutilisation sont visibles dans ce qu'il reste de l'ancienne église du XVI^e siècle (ancien prieuré) et de murs de clôtures de l'ensemble scolaire Frasseti (photos DRAC). Ils proviennent de monuments vraisemblablement antiques (Meuret, 1993, p. 280, fig. 111 ; Maligorne et Meuret, 2005, p. 268 et fig. 2 et 5 ; Ernoul, 2006, p. 20 et visite Ville/DRAC des 22 mai 2024 et 19 septembre 2024). Il existait aussi une borne en granit que l'on peut supposer par sa forme être gallo-romaine. Située à l'angle de la rue Tournebride et de la place Saint-Clément, au n° 23 (Meuret 1993, p. Ernoul 2006, p. 8), elle a été transportée dans les années 1970 dans une décharge.

La découverte à proximité de l'église Saint-Clément avant 1869 d'un *aurei* daté de la seconde moitié du V^{ème} siècle ap. J.-C. (Callu et Lorient, 1990, p. 335 : donne bibliographie) vient abonder le dossier archéologique privilégiant une occupation au Bas-Empire à Saint-Clément ou à sa proximité. »

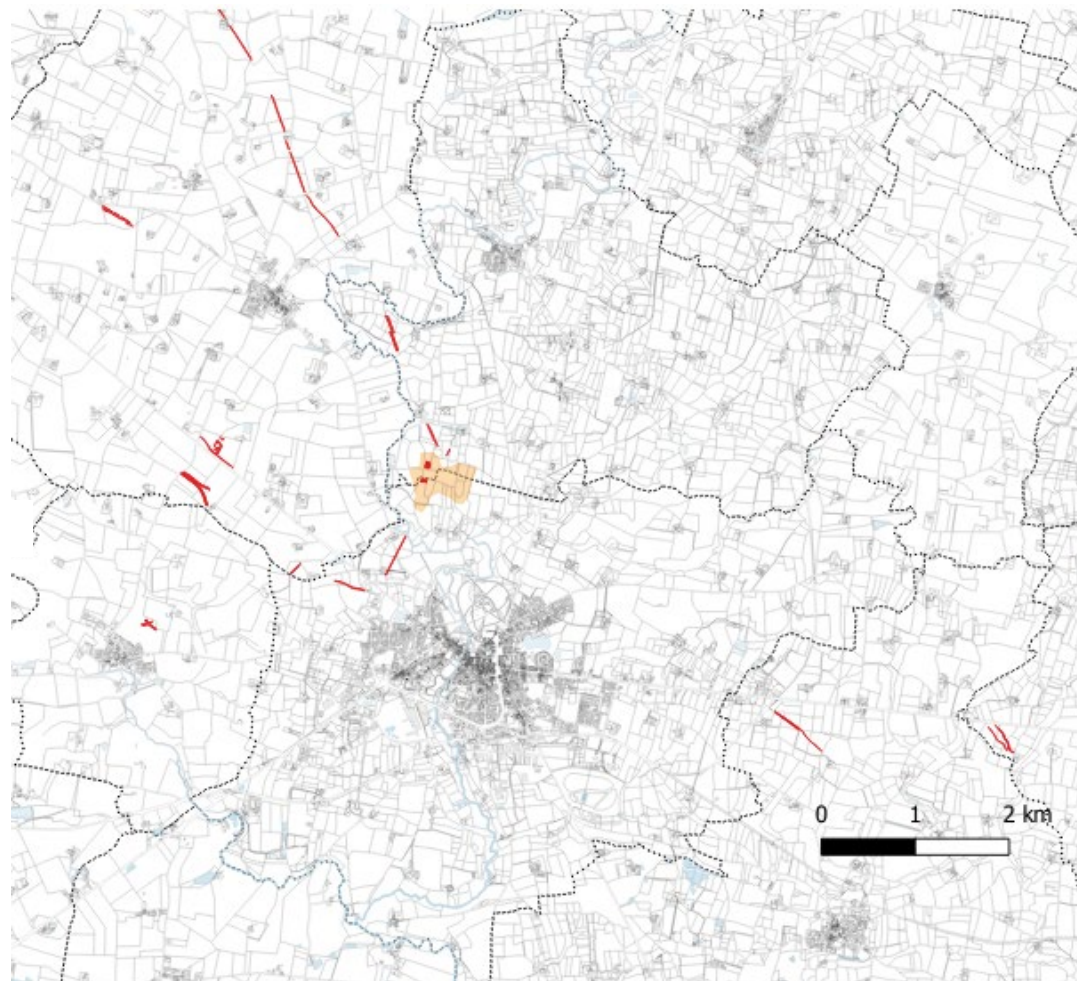


Monteil 2017, fig. 1

Source et rédaction DRAC - pôle patrimoine, architecture et espaces protégés



Monteil 2011, fig. 2 et 3



source DRAC Pays de la Loire
 Carte des voies et cheminements Age du Fer et/ou gallo-romain
 Etat carte archéologique nationale au 17-07-2024 d'après prospection aérienne
 Gilles Leroux DRAC/SRA



Enclos, habitats de l'Age du Fer



Agglomération gallo-romaine d'après
Prospections et études Jean-Claude

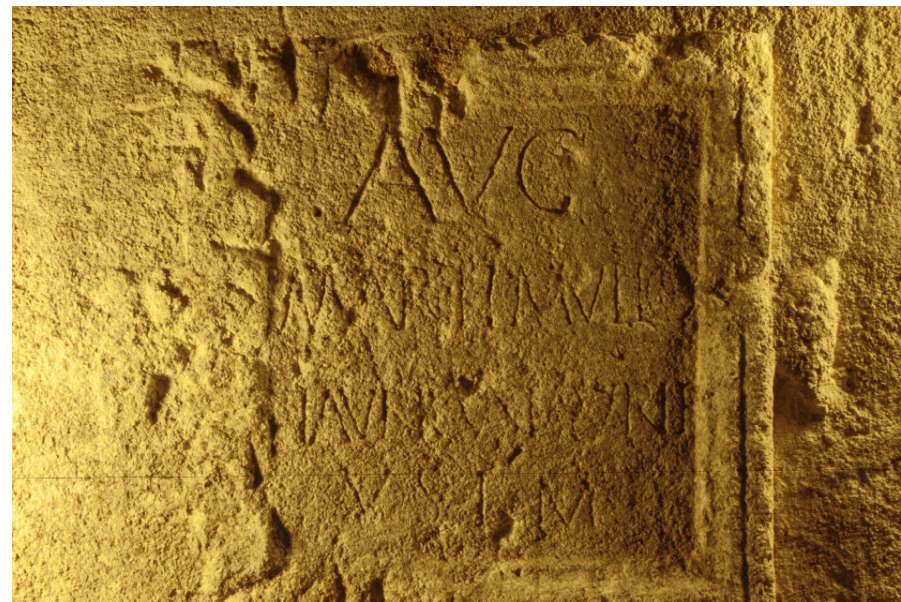
Agglomération gallo-romaine Athée/Craon :
Meuret 1993 et état carte archéologique nationale
au 17-07-2024 DRAC/SRA



Craon/Tissu Baraton
Le théâtre - EA 53 084 0018
cliché Gilles LEROUX, 2024, DRAC/SRA



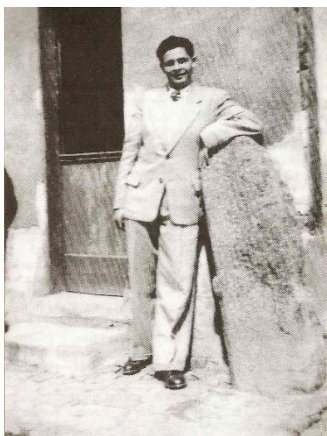
Athée/Les Provençères
Le Temple - EA 53 012 0002 : cliché Gilles LEROUX, 2024, DRAC/SRA



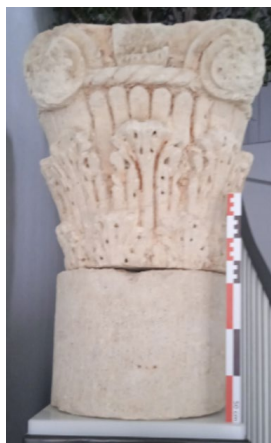
Athée/Les Provençères
Le temple – dédicace à Mars Mullo
Musée archéologique de Jublains – cliché conseil départemental de la Mayenne



Athée/Les Provençères
Le Temple – cliché De Quatrebarbes
AD de la Mayenne, 11Fi 27



Craon/n° 23 place Saint-Clément
Borne gallo-romaine ?
Ernoul, 2006, p. 8
Photo dans les années 1940



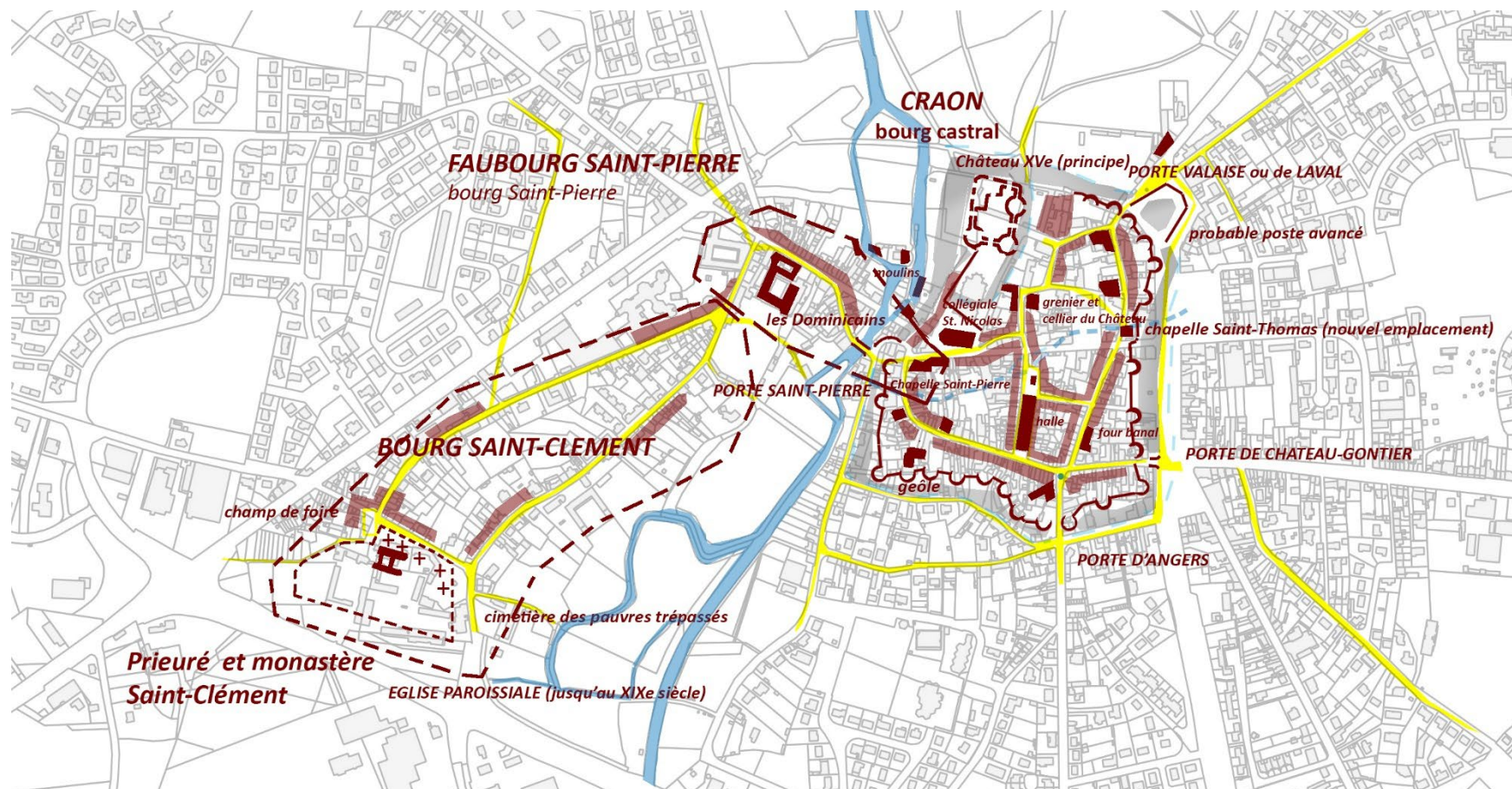
Craon/n°3 place Saint-Clément
Éléments d'architecture du IVe et début du Ve siècle présentés
dans le hall d'entrée de la mairie de Craon
Clichés Jean-Philippe Bouvet, février 2024, DRAC



- Saint-Clément architecture avec des éléments en calcaire
- Saint-Clément église cadastre de 1839
- ✱ Chapiteau et colonnes
- borne granit

0 10 20 m

4.1.2 Période médiévale : du Ve au XVe siècle – la formation de la ville



Organisation supposée à la période médiévale © BE-AUA

Durant la période médiévale, le territoire se répartit entre le très grand bourg de Saint-Clément, très peu bâti mais territorialement très vaste, et le bourg de Craon qui se développe sous la protection du premier château. Une occupation du haut Moyen âge est attestée au niveau du prieuré et monastère Saint-Clément.

Une occupation du haut Moyen âge à Saint-Clément : un premier pôle de développement (carte)

« Une importante nécropole à sarcophages en calcaire coquiller a été signalée à l'occasion du creusement des fondations de la nouvelle église de Saint-Clément en 1866 (Bodard de la Jacopière, 1871, p. 85-86). Ces sarcophages proviennent vraisemblablement de la région géologique du douessin en Maine-et-Loire où une carrière souterraine pour leur extraction et leur fabrication a été étudiée à Doué-la-Fontaine (Cousin 2002). La nécropole de Saint-Clément peut être datée du Ve au VIIe siècles. On retrouve des fragments de sarcophage en réutilisation comme moellons dans les vestiges en élévation des restes de l'église de d'époque moderne dans l'un des murs de clôture délimitant l'ensemble scolaire Frassati et la parcelle AN 275 (Meuret et Maligorne, 2005, p. p. 268 et fig. 2 et 5 ; Ernoul 2006, p. 20-21 et visite ville/DRAC du 19 septembre 2024 et 19 septembre 2024 : **photos**), dans l'angle sud-ouest de l'actuelle église de Saint-Clément (Meuret, 1993, p. 280, fig. 111).

Au milieu du IX^{ème} siècle, et peut-être est-ce à Saint-Clément « Sancti Clementis » (Meuret 1993, p. 325), Craon est nommé *vicus* (une agglomération) dans un texte indiquant la fuite de Lambert, comte, chassé de Nantes par le roi Charles le Chauve. Il se réfugie chez sa sœur abbesse nommée *Doda*, qui était à la tête d'un *monasterium* certainement dépendant de Saint-Clément à Nantes (Merlet, 1896, p. 29-30 ; Brunterc'h, 1983, p. 18, note 59 ; Legros, 2007 : donne bibliographie).

Vers 1053, le prieuré dépendant de l'abbaye Saint-Aubin à Angers devient dépendant de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, acte réalisé par Geoffroy Martel, que l'on peut considérer comme une reprise en main comtale (Legros, 2007, p. 300-310).

Au XI^e siècle, un bourg monastique va se développer. Les foires de la Saint-Clément vont s'y tenir autour de l'église du même nom (Bodard de La Jacopière, 1871, p. 641 ; Meuret, 1993, p. 414).

Le château de Craon « credonensis castri » : un second pôle (carte)

Les textes médiévaux nomment Craon sous la forme *Credonem...castrum super ripas Oldonis*...un peu avant le milieu du IX^e siècle (Merlet 1896, p 29-30). Par la suite, les chartes font état d'un château, *castrum Credonense* en 1047 (Angot, 1900, 1, p. 802, d'un seigneur *dominus Credonensis castri* en 1056 (Guyot, 1972, 1, p. 457).

C'est donc avant le milieu du IX^{ème} siècle que Lambert, installé dorénavant à Craon, édifie un *castrum* sur une rive de l'Oudon (Merlet, 1896, p. 29-30 ; Guyot, 1972, p. 310, note 144). Celui-ci devait se situer au nord de l'actuelle église Saint-Nicolas au point le plus haut de la ville actuelle comme on peut le constater sur le modèle numérique de terrain de l'IGN (voir carte). Son emprise se développerait vers le sud peut-être sous la forme d'une basse-cour (Bodard de la Jacopière, 1871, pl. XVII, repris par Hayot 2021, fig. 2) englobant la collégiale Saint-Nicolas (connue vers 1070 : Bouton, 1976, p. 438). Ainsi, celle-ci devait se situer dans l'enceinte du château même si vers 1116 elle est nommée seulement comme chapelle dédié à Saint-Nicolas, *capella Sancti Nicolai que est Credonensi oppida* (Angot, 1900, p. 812).

Mais les preuves archéologiques et historiques sur l'emplacement de ce premier château manquent (Meuret 1990, p. 373) même si à l'occasion du creusement des fondations de la nouvelle église Saint-Nicolas, on relate la découverte de « deux rangs de petits puits de 2 mètres de profondeur » et au moins une monnaie du XI^e siècle (Bodard, 1871, p. 483 et note 1).

La famille de Craon développe au XII^e siècle la châtellenie la plus puissante du comté (Matz et Tonnerre, 2017, p. 66). Au XI^e siècle, elle gardera des liens très forts avec Vitré et le Rennais même si Foulque Nerra contrôle Craon après avoir confié le château à un vassal (Meuret, 1993, p. 394-395). Mais ici, Craon est bien une seigneurie châtelaine apparue avant 1060 et non un château comtal.

Le château se situe donc à un point stratégique entre comtés d'Anjou, de Rennes et de Nantes. Craon et sa région seront dorénavant rattachés au comté puis duché de l'Anjou. Au XII^e siècle (vers 1073), la châtellenie de Craon a à sa tête un baron dominant une vaste région avec un accès à la Loire à Champocé-sur-Loire (Bouton, 1976, p. 31 ; Matz et Tonnerre, 2017, p. 66 et fig. 11 : donne aussi le lignage de la maison de Craon jusqu'en 1250).

Cette assise territoriale autour de Craon est aussi confortée par la présence de plusieurs mottes castrales (**carte**) dont les plus anciennes correspondraient « aux premiers vassaux de Craon » (Meuret 1993, p. 363). »

Le développement urbain de Craon au second Moyen Age

« Nous ne connaissons pas la géographie et la forme du développement urbain de Craon entre la fin du XI^e siècle et le XIII^e siècle. Un bourg a dû se développer au contact du château. Il apparaît entre 1078 et 1095 (Meuret, 1993, p. 428).

Au tout début du XII^e siècle, il est probable qu'un marché soit installé à l'emplacement actuel des halles – *annonaria Credonis* – (Angot, 1900, 1, p. 820 ; Meuret, 1993, p. 417-418 : cite le Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de La Roë).

Dans le courant du XIII^e siècle, Craon dispose d'une fortification de ville, désignée ainsi avec le château, *castra et fortericiassuas ad magnam vim et ad parvam* (Angot, 1900, p. 808). Le château et la ville subiront les vicissitudes de la Guerre de Cent-Ans même si ceux-ci ne furent pas occupée par les Anglais (Bouton, 1970, p. 797). Un nouveau château est édifié entre 1470 et 1484 notamment à l'emplacement de la chapelle Saint-Thomas qui fut reconstruite alors rue des Juifs (voir figure du plan de 1757). Le vieux château est rénové entre 1476 et 1491. Il était séparé du vieux château par une douve (Bouton, 1970, p. 798).

C'est à partir du XVI^e siècle que Craon sera nommée « ville close » du Duché de l'Anjou (Bourdigné, 1529, réédition 1842, p. 26 ; Savette, 1934, p. 141) signalant ainsi un état antérieur au début de l'époque moderne. Elle sera d'ailleurs représentée comme telle sur la carte de Cassini même si elle en avait perdu le statut.

Des vestiges de la fortification de ville et du château encore visibles

Les plans cumulés de la ville de « 1751 » (voir figure : date ajoutée à la main sur le plan) et de 1757 permettent d'établir la présence de 20 tours, 4 portes de ville encadrées à chaque fois de deux tours et deux tours « effondrées » (sur le plan de 1757). A cela s'ajoute un plan du XVIII^e siècle (AD d'Indre-et-Loire, cote C 715 et AD de la Mayenne (cote 1 M1), où sont dessinés à l'emplacement du château médiéval et/ou moderne, un « donjon » carré (rempart ouest) et quatre tours associées au rempart nord, ce qui portent le nombre de tours à 24.

Le périmètre de fortification, y compris l'emplacement supposé du château médiéval et d'époque moderne est de presque 1300 m pour une surface délimitée de 9,6 hectares. La fortification dispose de quatre portes : La Porte Saint-Pierre, la Porte Valaise, la Porte de Château-Gontier et la Porte d'Angers (voir figure présentation du plan de 1757 annoté). A l'ouest, la porte dite de Saint-Pierre, est précédée d'un boulevard d'artillerie en demi-lune placée au contact de l'Oudon. Cette construction peut être datable de la seconde moitié du XV^e siècle (information Samuel Chollet, responsable du service d'archéologie de Laval). A l'est, la porte de Château-Gontier est précédée d'une fortification quadrilatérale (avec flanquement d'une tour et porte au sud) datable aussi du XV^e siècle. Ces plans du milieu du XVIII^e présentent un état de la fortification de la ville en partie en contradiction avec les textes qui les précèdent.

Bodard de la Jacopière (1871) et André Bouton (1976) ont tenté de cartographier la ville et ses principaux lieux et bâtiments, ses remparts et ses différents châteaux à partir des plans du XVIII^e, du cadastre de 1839 aidées par la lecture des archives publiées ou non (Joubert, 1888 ; De La Trémoille, 1890).

Ce n'est que récemment qu'une attention particulière a été portée à la présence de restes de la fortification de la ville et du château médiéval et d'époque moderne (Ernoul 2015 (réédition 2013) ; Jean-Paul Gallard en 1989 et 1990, dossiers de Craon, Conservation régionale des monuments historiques ; visites Ville de Craon/Jean-Philippe Bouvet, DRAC/BE-AUA, Emmanuel Pottier) dans le cadre de l'élaboration du PVAP).

A cet égard, l'analyse du cadastre de 1839 permet de situer dans le tissu urbain quatre tours au sud et une tour au nord (**voir figure**) ainsi que le « rempart » ouest. Une tour aurait été identifiée en 1867 ou 1868 lors de l'installation de la bascule sur le champ de foire (Bodard de la Jacopière, 1871, p. 483 ; Ernoul, 2015). L'élévation du rempart au nord de la porte Saint-Pierre est dessiné sur le plan de 1757. Ce segment de « rempart » comporte ainsi une porte et huit fenêtres accompagnés de sept contreforts. Ces contreforts ne seront pas reportés sur le cadastre de 1839 mais ils sont dessinés sur le cadastre actuel.

Les quatre tours du rempart sud, représentées sur le cadastre de 1839 et sur le cadastre actuel, sont conservées en plan et en élévation (fig.). Toujours au sud, on lit encore l'emplacement du rempart (fig.) mais sans étude archéologique, il n'est pas possible d'affirmer que ces murs soient tous dans leur état d'origine (photos). Au nord, on voit les restes en élévation de la tour ouest de la porte Valaise (fig.) qui sert de mur pignon d'une maison. De cette tour jusqu'à la tour dite Robin, l'élévation du rempart est en partie conservée. Il sert de mur gouttereau pour un bâtiment qui lui est adossé (fig.). La tour Robin présente trois archères et son intérieur montre des ouvertures et des aménagements qu'il est difficile de lire (végétation envahissante). La présence d'archères permet de proposer une datation de la tour au XIII^e siècle (Hayot, 2021, p. 158 ; information Samuel Chollet).

A l'ouest, et en limite du promontoire, un bâtiment quadrangulaire avec une salle voûtée (relevé Joël Guérin, 1989, UDAP de la Mayenne) appartenant vraisemblablement au château médiéval et/ou d'époque moderne était bien visible en 1980 (**photo**). Il s'agit peut-être d'une des tours représentée sur un dessin réalisé entre 1715-1761 (André-Françoise Legeay de Prélaval, AD de la Mayenne, cote 16 Fi 1/30). Avant 1989, une partie de ce bâtiment s'est effondrée (photo Jean-Paul Gallard, DRAC-CRMH 1989). Cette construction a été inscrite au titre des monuments historiques avec l'ensemble des dépendances du château (arrêté du 11 juillet 1990).

Ce qui apparaît être le rempart se poursuit vers le sud en suivant la limite du promontoire (voir photo J.-Ph. BOUVET février 2024). Il semble être assis directement sur le rocher dont il épouse la forme. Au niveau de l'église Saint-Nicolas, le plan coté C 715 (AD de l'Indre-et-Loire) fait état en commentaire « d'un mur de 30 pieds environ de haut... dans lequel il paraît du côté du jardin quelques vieilles ouvertures de fenêtres... qu'on dit être le vieux château ». Le plan de 1757 présente en élévation un mur percé de 8 fenêtres et d'une porte. Le dessin montre un mur soutenu par 7 contreforts. Trois d'entre eux, les plus au nord, atteignent le haut du « rempart » alors que les quatre autres les plus au sud s'interrompent au deuxième tiers de la hauteur du mur. L'analyse succincte de l'élévation en 2024 et 2025 (Emmanuel Pottier, 22A rue Neuve à Craon le et Jean-Philippe Bouvet, DRAC) montre que l'un des contreforts du plan de 1757 a disparu et qu'un autre a été créé assez récemment semble-t-il (date inconnue). Au moins une ouverture est maintenant derrière l'emplacement du nouveau pilier et une autre a fait l'objet d'un « nouveau » rebouchage rendant ainsi difficilement lisible cette ancienne fenêtre.

L'ensemble évoque un effondrement du mur à cet endroit d'où ce nouveau contrefort (voir figure et analyse Emmanuel Pottier). L'élévation avec les fenêtres et la porte correspond peut-être à une poterne permettant d'accéder directement au château (proposition Samuel Chollet). »

Source et rédaction DRAC - pôle patrimoine, architecture et espaces protégés



Saint-Clément

castrum Credonense : XI-XIIe siècle



*Vue du promontoire rive gauche de l'Oudon, vers le sud. :
cliché J.-Ph. BOUVET DRAC, février 2024*

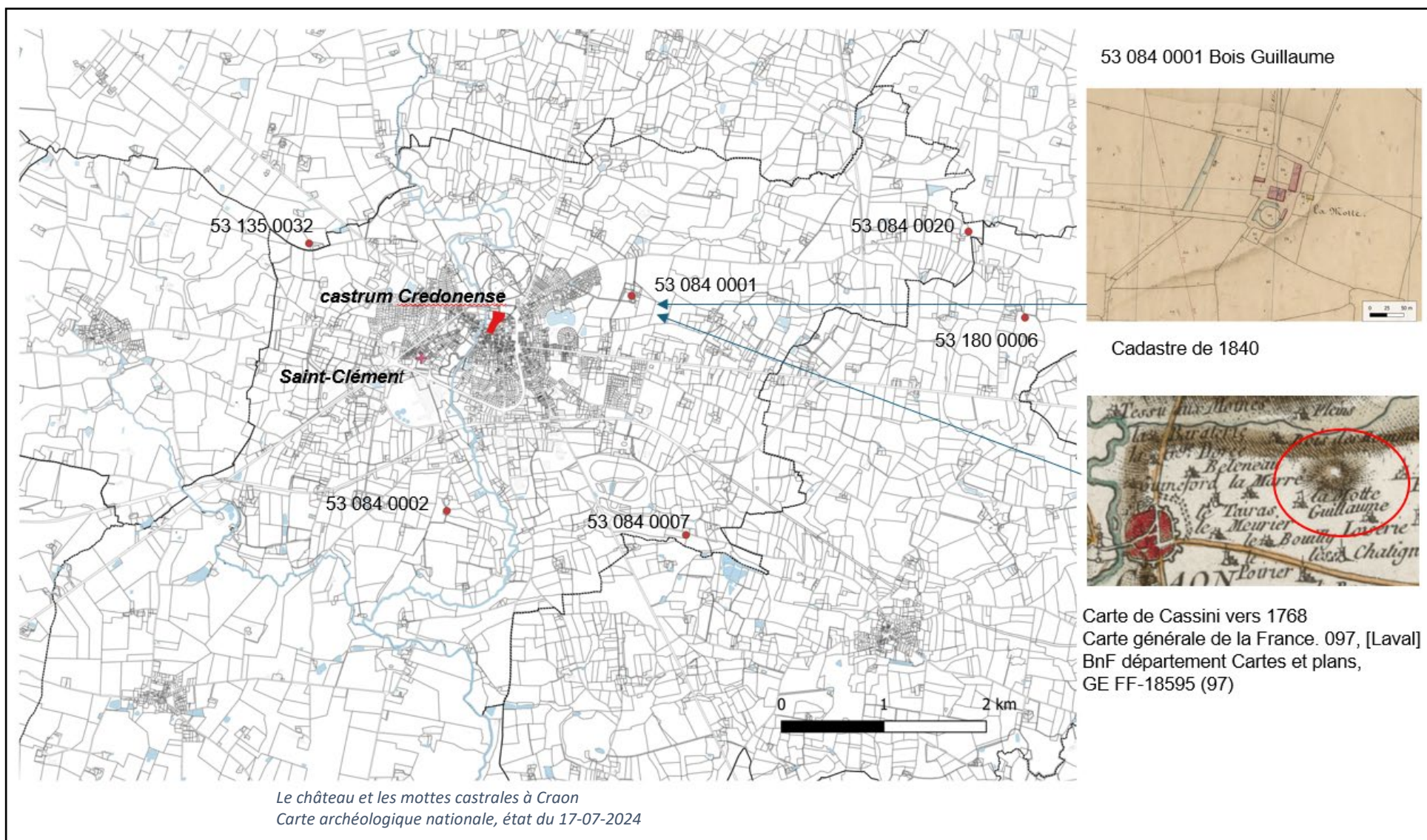


*Vue du promontoire depuis la rive droite de l'Oudon
cliché J.-Ph. BOUVET DRAC, février 2025*

Le château



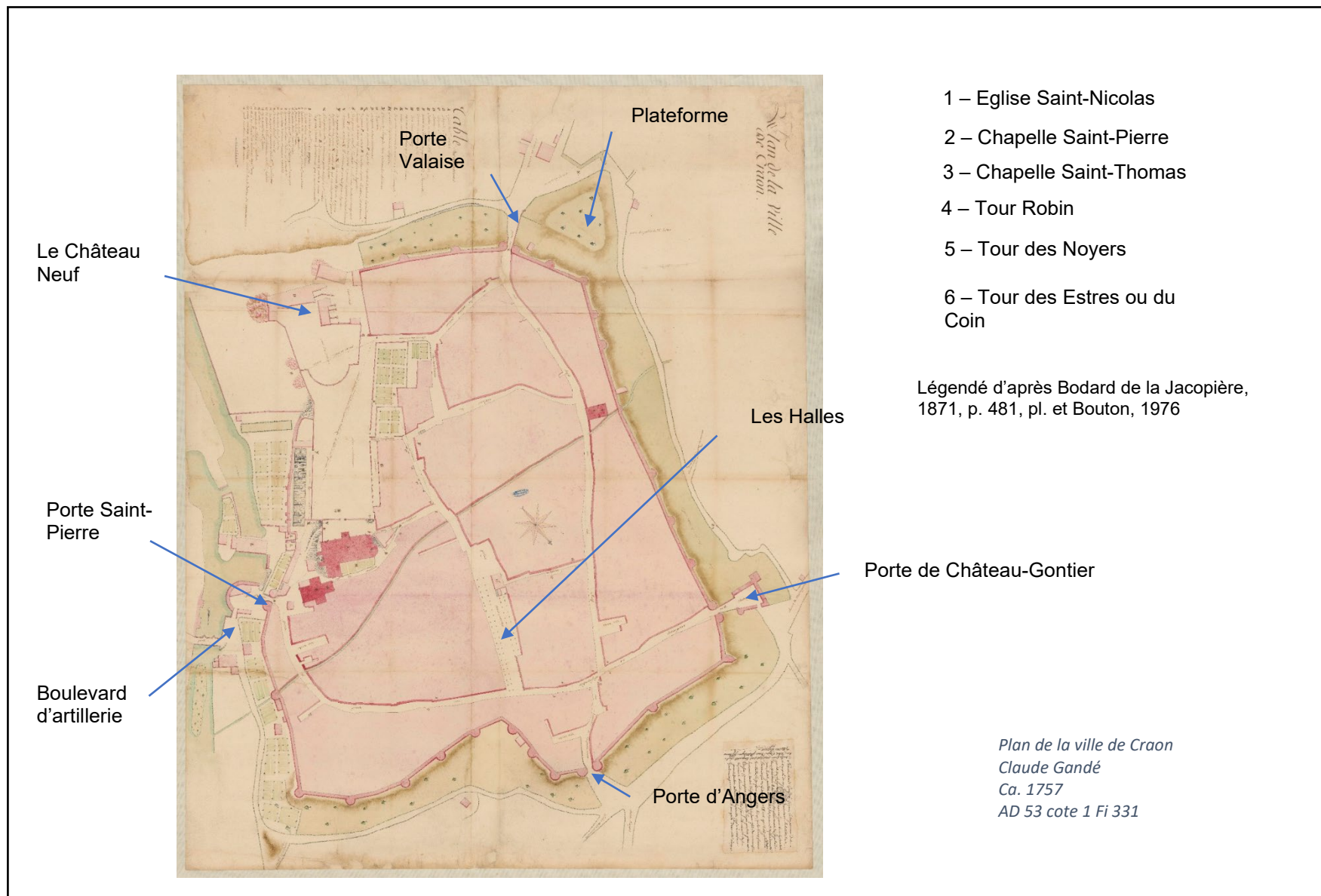
Fortification de la ville XIII-XVe siècle



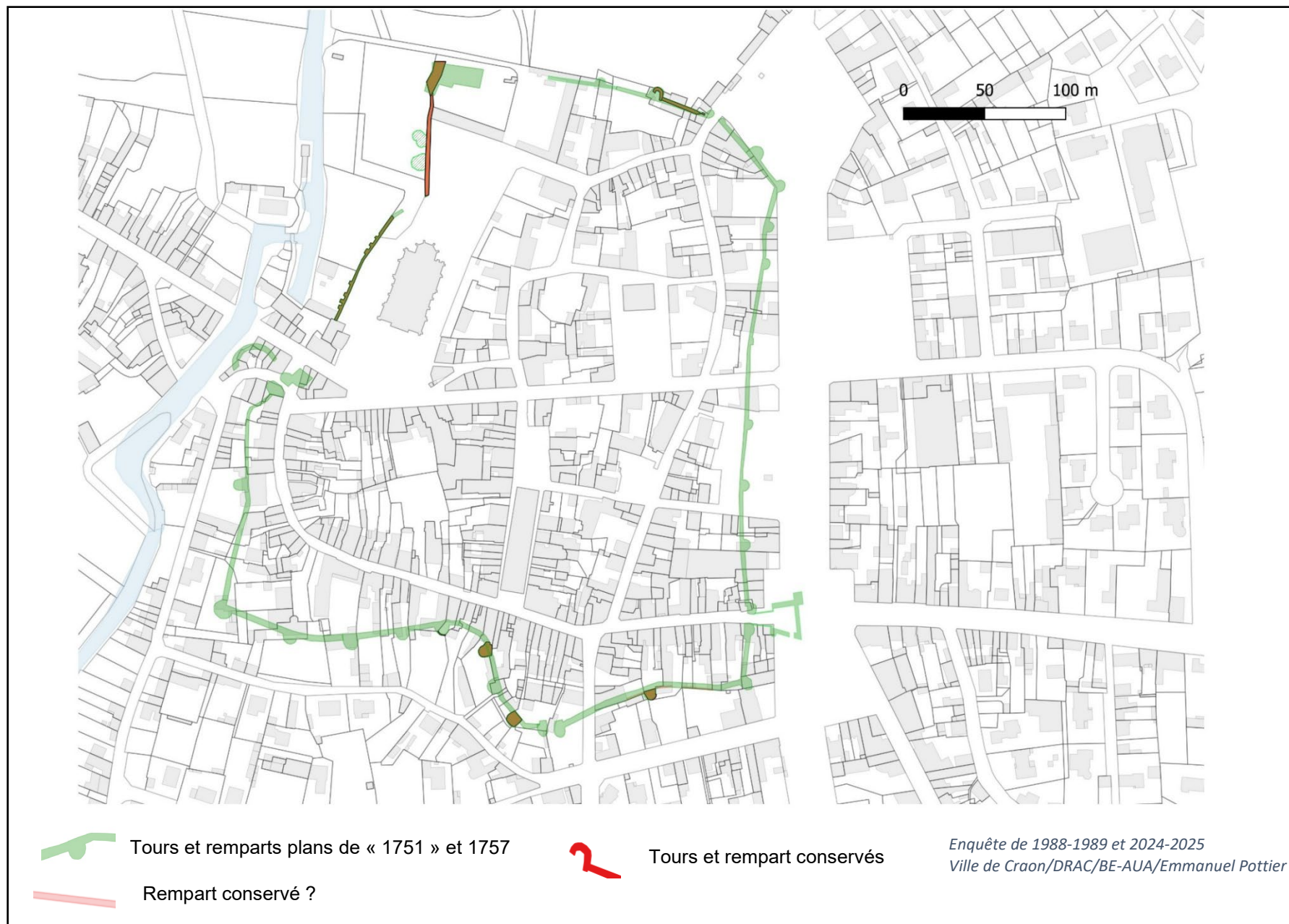
Source et rédaction DRAC - pôle patrimoine, architecture et espaces protégés

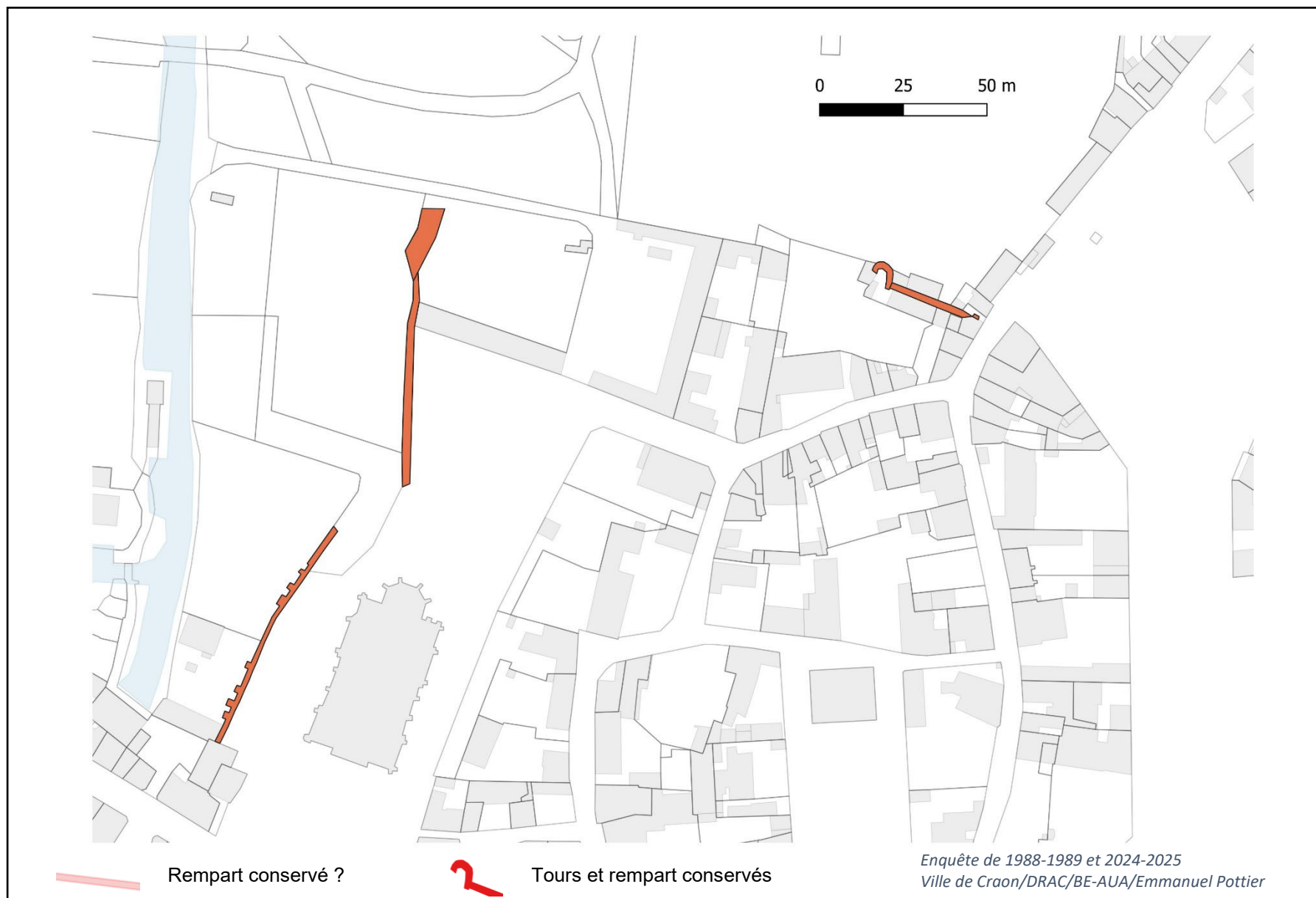


*AD de la Mayenne – E-dépôt 62 - série O – 101
- plan de « 1751 » : cliché AD de la Mayenne*

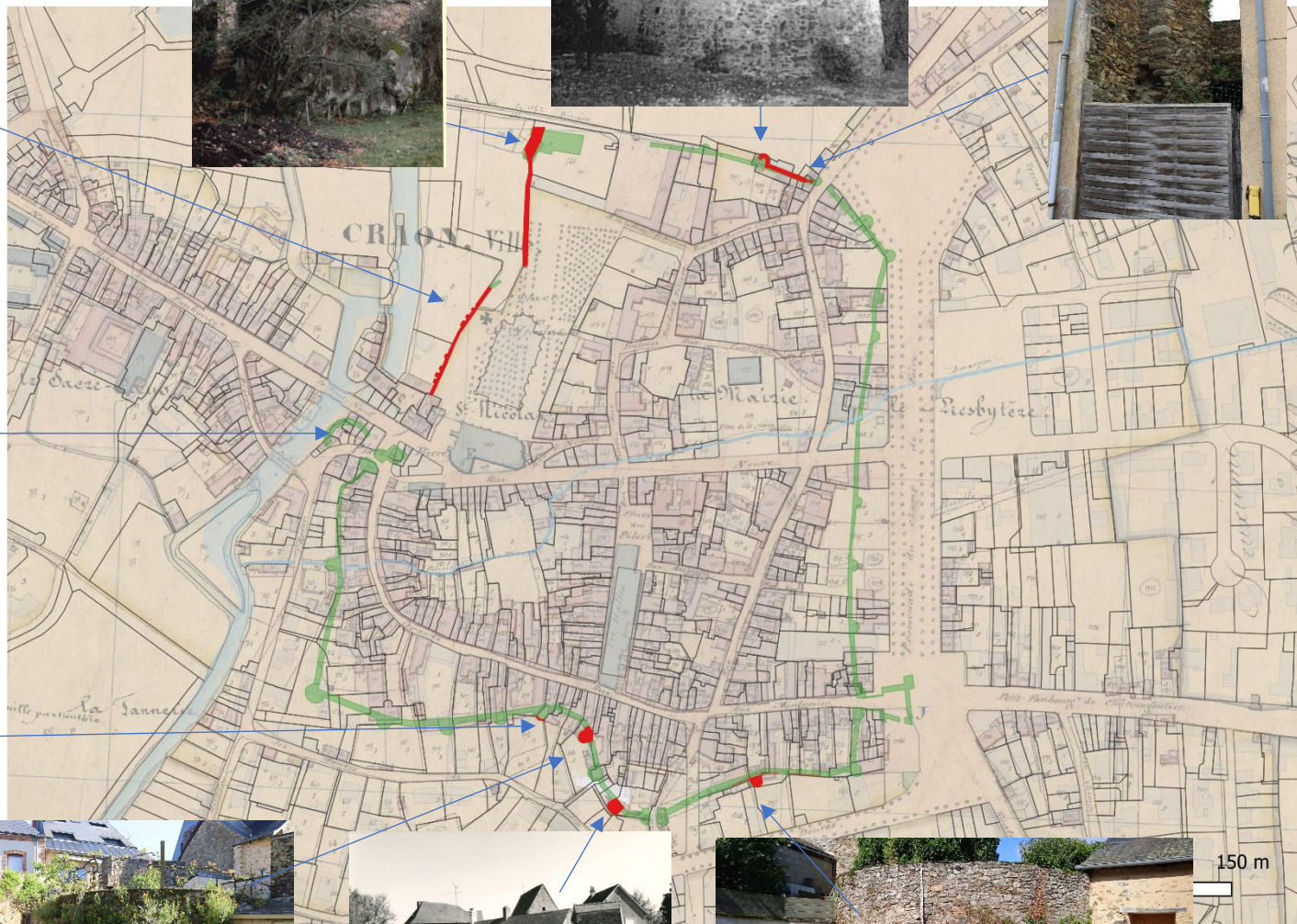


Source et rédaction DRAC - pôle patrimoine, architecture et espaces protégés



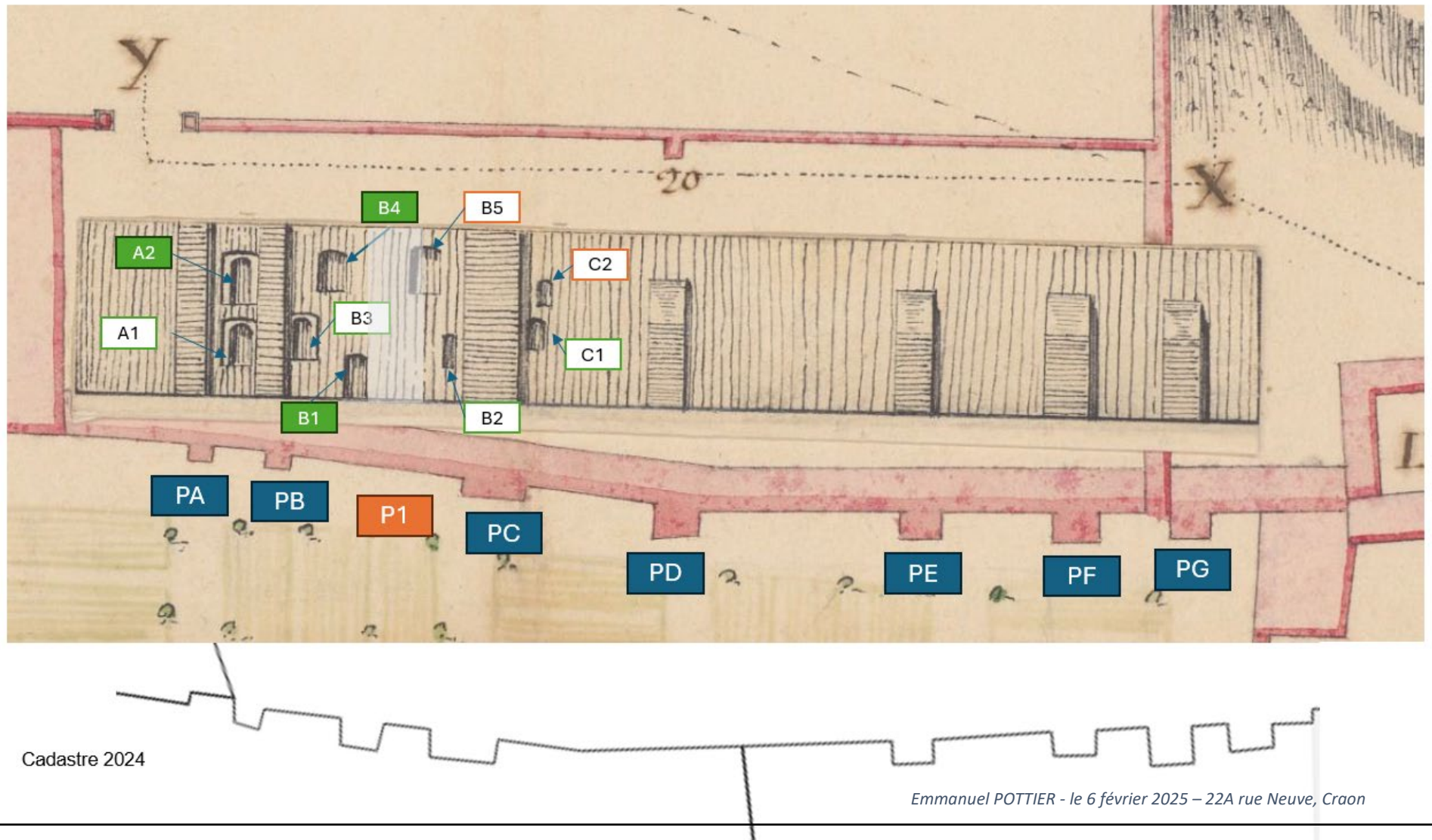


Source et rédaction DRAC - pôle patrimoine, architecture et espaces protégés



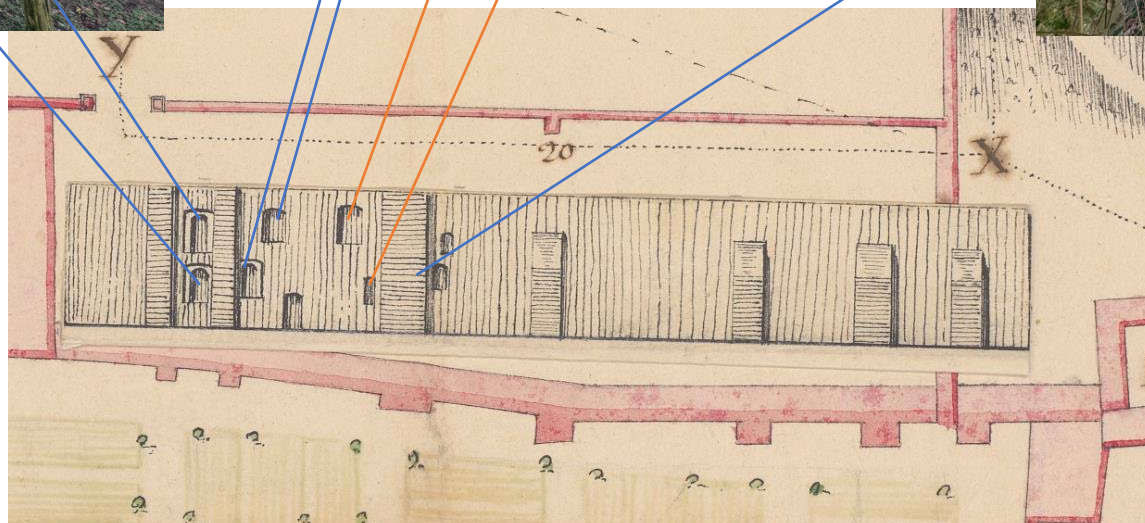
Source et rédaction DRAC - pôle patrimoine, architecture et espaces protégés

Le rempart ouest



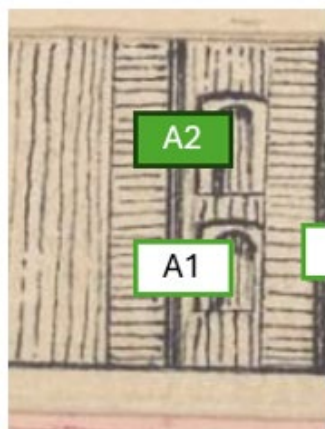
Source et rédaction DRAC - pôle patrimoine, architecture et espaces protégés

Emplacements probables



Emmanuel POTTIER - le 6 février 2025 – 22A rue Neuve, Craon

Travée A
Fenêtre A2 bien visible
A1 discernable par les pierres en vertical
+ remplissage en dessous

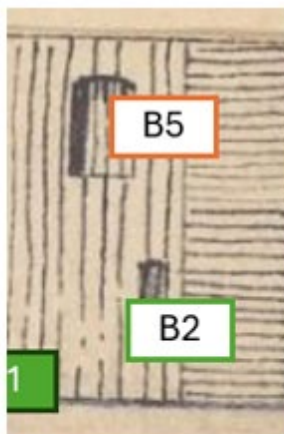


Emmanuel POTTIER - le 6 février 2025 – 22A rue Neuve, Craon



Emmanuel POTTIER - le 6 février 2025 – 22A rue Neuve, Craon

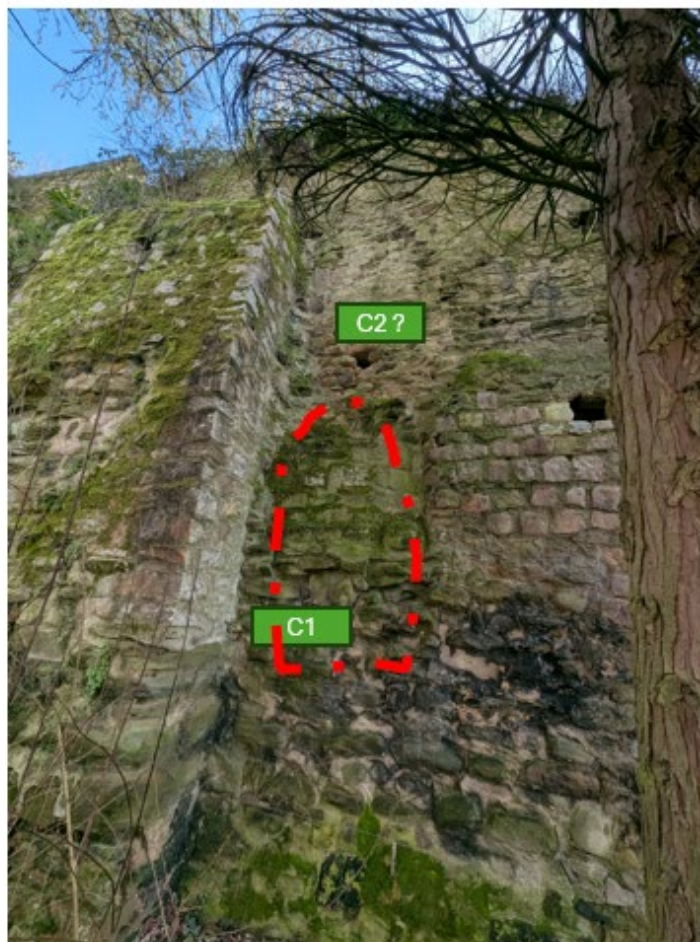
Travée B (suite)
B5 est probablement sous le pilier P1
Partie reconstruite (suite effondrement qui expliquerait la présence de P1 ?)



La maçonnerie plus récente
masque peut-être B2

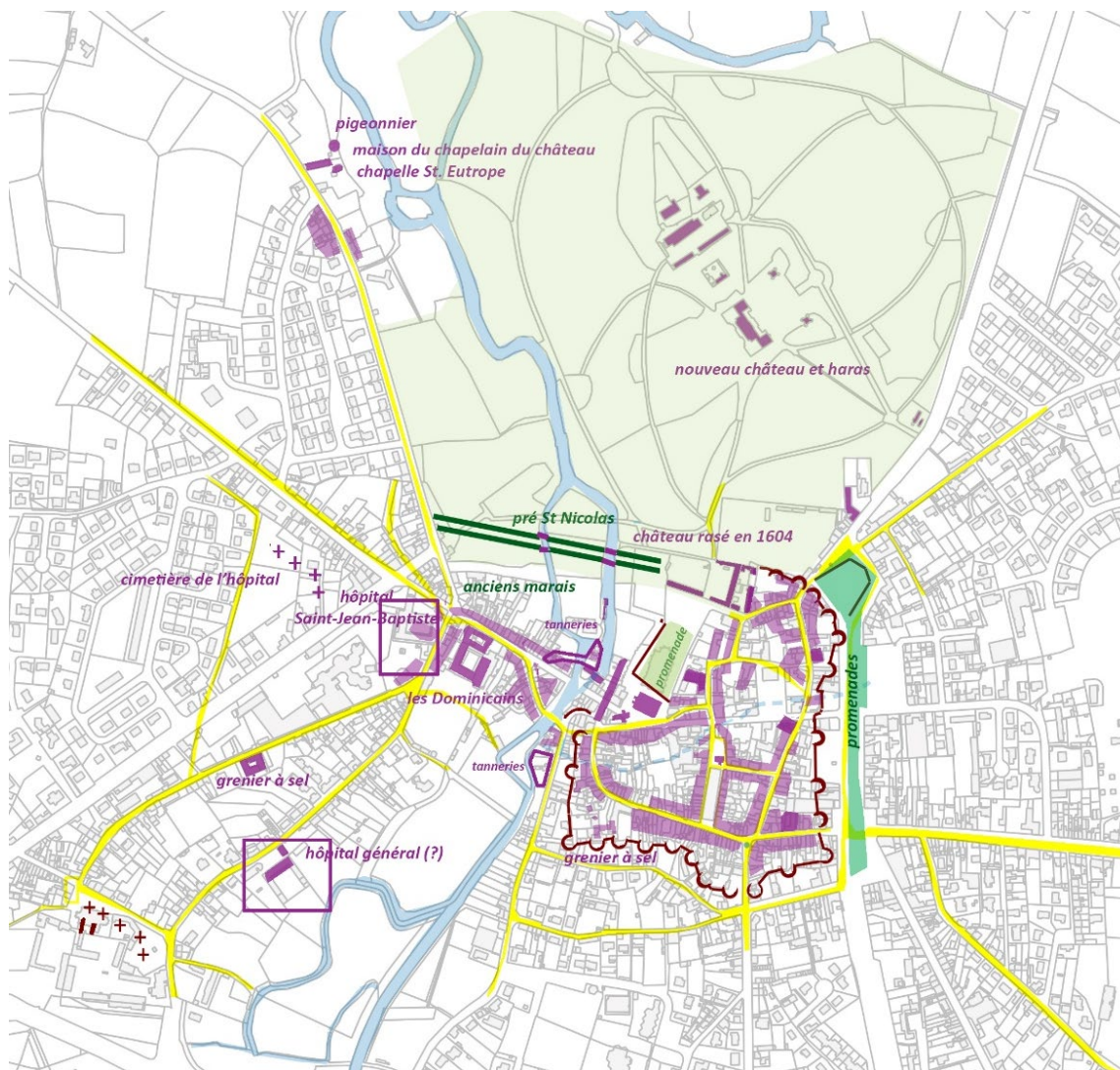
Emmanuel POTTIER - le 6 février 2025 – 22A rue Neuve, Craon

Travée C
Possible trace de C1 (renforcement) et C2
(moins régulier)



Emmanuel POTTIER - le 6 février 2025 – 22A rue Neuve, Craon

4.1.3 Du conflit franco-breton à la révolution, du XVIe au XVIIIe siècles



Le territoire au XVIIIe siècle © BE-AUA

Durant cette période, un nouveau château de prestige est édifié intégrant dans un vaste parc, un haras et les ruines de l'ancien château.

Au XVIème siècle, Craon fait partie des 32 « villes closes » de l'Anjou.

Les hôpitaux et les congrégations s'établissant hors les murs. Puis progressivement la structure défensive perd de son importance et le tour de ville est partiellement transformé en promenade.

Les bâtiments « d'exploitation » liés au château : le potager et sa serre, et l'ancienne ferme



Le château de Craon © BE-AUA



Le jardin potager et la serre © BE-AUA



La ferme © BE-AUA

Craon à l'époque moderne : une simple fonction de défense

« À la fin de la Guerre de Cent-Ans, on indique la réparation de l'enceinte de ville ainsi que le château, nommé alors « hebergement, maison et mote appelés le chastel de Craon » (Bodard de la Jacopière, 1871). Elle servira de base arrière à Louis II de la Trémoille dans la guerre de Bretagne. Et Craon continuera à jouer un rôle stratégique dans les guerres de La Ligue dite aussi Guerre de Religions, au XVI^e siècle. Elle sera assiégée en 1595 par le pouvoir royal, la ville étant favorable au parti catholique. C'est à cette occasion et dans ce cadre guerrier qu'un premier plan en perspective de la ville et de Saint-Clément sera dessiné avec figuration du château et de la fortification urbaine (plan de la bataille de Craon, 1592, établi par l'ingénieur Cristobal de Rojas. España. Ministerio de Cultura. Archivo General de Simancas, MPD, 24, 040).

La fortification de ville telle qu'elle apparaît décrite et représentée au XVIII^e siècle était entourée de douves. Une terrasse (seulement en terre ?) de forme triangulaire est dessinée sur le plan de « 1751 » et de 1757. Il est fort probable qu'il s'agisse d'une terrasse d'artillerie placée de manière à protéger la porte Valaise. On y aurait trouvé « bon nombre de petits boulets de quatre...oxydés » (Bodard de la Jacopière, 1871, p. 75).

Le démantèlement du château a été ordonné en 1604 par Henri IV mais même ruiné, il continua à servir de retranchement aux troupes armées de 1615 à 1621 (Bouton, 1974, p. 442). Le château aurait été entièrement démantelé définitivement en 1626 (Bouton, 1970, p. 798). Les fortifications de la ville verront leurs fonctions défensives très amputées. Même si son rôle militaire a décliné, Craon est toujours un centre important du duché de l'Anjou. Elle est aussi un archidiaconé du diocèse de l'Anjou (voir carte du Duché d'Anjou et du Diocèse)

Son urbanisme est resté ancré dans le Moyen-âge et la ville présente de vastes îlots avec maisons sur rue et leur intérieur est constitué de potagers, vergers... (voir plan de « 1751 »). Les restes du château après 1621 furent aménagés par Louis d'Aloigny (Bouton, 1974, p. 442) et des jardins à la française ont été réalisés pour certains dominant la ville de Craon et pour d'autres situés le long de l'Oudon (plan de 1757).

Sous l'égide du baron Pierre-Ambroise de la Forest d'Armaillé, un nouveau château sera construit sur le point le plus haut de la commune à Guinefolle dominant ainsi la ville et placé dans la perspective de la route rectiligne allant à Renazé (déjà existante). Il sera construit en pierres de tuffeau provenant de la région de Saumur et ceci de 1773 à 1779 sous la férule de l'architecte Ponneyrol. Il présente une architecture néo-classique (dossier DRAC-CRMH : donne bibliographie et les études).

Un pont en pierres sur l'Oudon fut construit en lieu et place d'un pont en bois sur demande de François de la Trémoille en 1531. Constitué de cinq arches, il était situé à proximité de la porte Saint-Pierre. En 1749, il aurait été transformé pour n'avoir dorénavant que trois arches (Ernoul, 2015, p. 32 et aquarelle de Jean-Baptiste Messager).

Des halles sont représentées avec leurs assises de poteaux de bois sur le plan de « 1751 » (AD de la Mayenne, cote – E-dépôt 62 - série O – 1 O 1) et de 1757 (AD de la Mayenne, cote 1Fi331 : **extrait figure**) avec au nord un édifice qui correspond à un auditoire. La justice seigneuriale à partir du XVI^e siècle s'y tenait et cet édifice servait aussi pour les réunions des notables et pour les officiers du grenier à sel. Ce grenier se situait dans l'actuelle Impasse des Onguents (**cadastre AM 464 et extrait plan de 1757, cadastre de 1839 et photo** ; Ernoul 2010). Il a été inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 26 juin 1989 (voir dossier DRAC-CRMH : donne bibliographie). Ce grenier fut déplacé en 1784 par Bodard de la Jacopière rue du Pavé pour servir aussi de tribunal et de prison royale (**voir photo et plans**). Cet édifice a été classé au titre des monuments historiques par arrêté du 22 juillet 1991 (voir dossier DRAC-CRMH : donne bibliographie).

Eglises, monastères, prieurés et chapelles

Auparavant collégiale, l'église Saint-Nicolas fut érigée comme lieu d'une paroisse au même titre que Saint-Clément. Elle était située dans les murs, à proximité de la porte Saint-Pierre. Elle menaçait ruine en 1411. Elle fut restaurée et agrandie en 1502 (Angot, 1900, 1, p. 812-814) (**voir figure**).

La chapelle Saint-Pierre est située au sud-ouest de l'église Saint-Nicolas à son contact (moins de 10 mètres). Elle existait au XII^e siècle (*monasterium*) et en 1471 elle est nommée comme prieuré (Angot, 1900, 1, p. 814).

La chapelle Saint-Thomas édifée rue des Juifs après 1480 est dessinée sur les plans de « 1751 » et de 1757.

À la fin du XV^e siècle, une congrégation religieuse s'installe hors les murs. Des Dominicains s'établirent au faubourg Saint-Pierre et édifièrent un couvent et une église avec les pierres du vieux château (Angot, 1900, 1, p. 814). L'ensemble formait un quadrilatère (**voir plan**).



Carte générale du diocèse d'Anjou faite par les soins /de Messire Guy Arthaud ; dessinée par Mr Jean Le Loyer, 1652 : Gallica, BnF, département Cartes et plans, GE C-6694

Source et rédaction DRAC - pôle patrimoine, architecture et espaces protégés



Nouvelle, generale et tres exacte descriptio[n] du Duché d'Anjou. 1669 : Gérard Jollain, 1686, Gallica, BnF, département Cartes et plans, GE D-17780



Plan de la ville de Craon et de ses environs - AD53_EXTR_EDEPOT62_101_0001

Source et rédaction DRAC - pôle patrimoine, architecture et espaces protégés

La chapelle priorale Saint-Eutrope existait en 1226 (Angot, 1910, 4 : notice numérique AD de la Mayenne - T4C19_TOPO6051 : *de villa Sancti Eutropii apud Credonem*) et en 1505, elle est dite située au « bourg de Saint-Eutrope » (Angot, 1902, 3 : notice numérique AD de la Mayenne - T3C19_TOPO3416). Elle dépendait de l'abbaye de la Trinité de Vendôme par le prieuré Saint-Clément de Craon.

Craon sera dotée de deux hôpitaux. En 1665, l'hôpital Saint-Jean-Baptiste est créé à l'angle des actuelles rue de la Libération et rue des Vaux (Angot, 1900, 1, p. 816-817 et sur le cadastre de 1839, rue Neuve et rue de l'Hospice : voir **figure extrait plan de « 1751 »**). En 1714, *un hôpital général* sera installé dans des bâtiments déjà existants rue du Vaux (Bodard de la Jacopière, 1871, p. 783 ; Angot, 1900, p. 817).

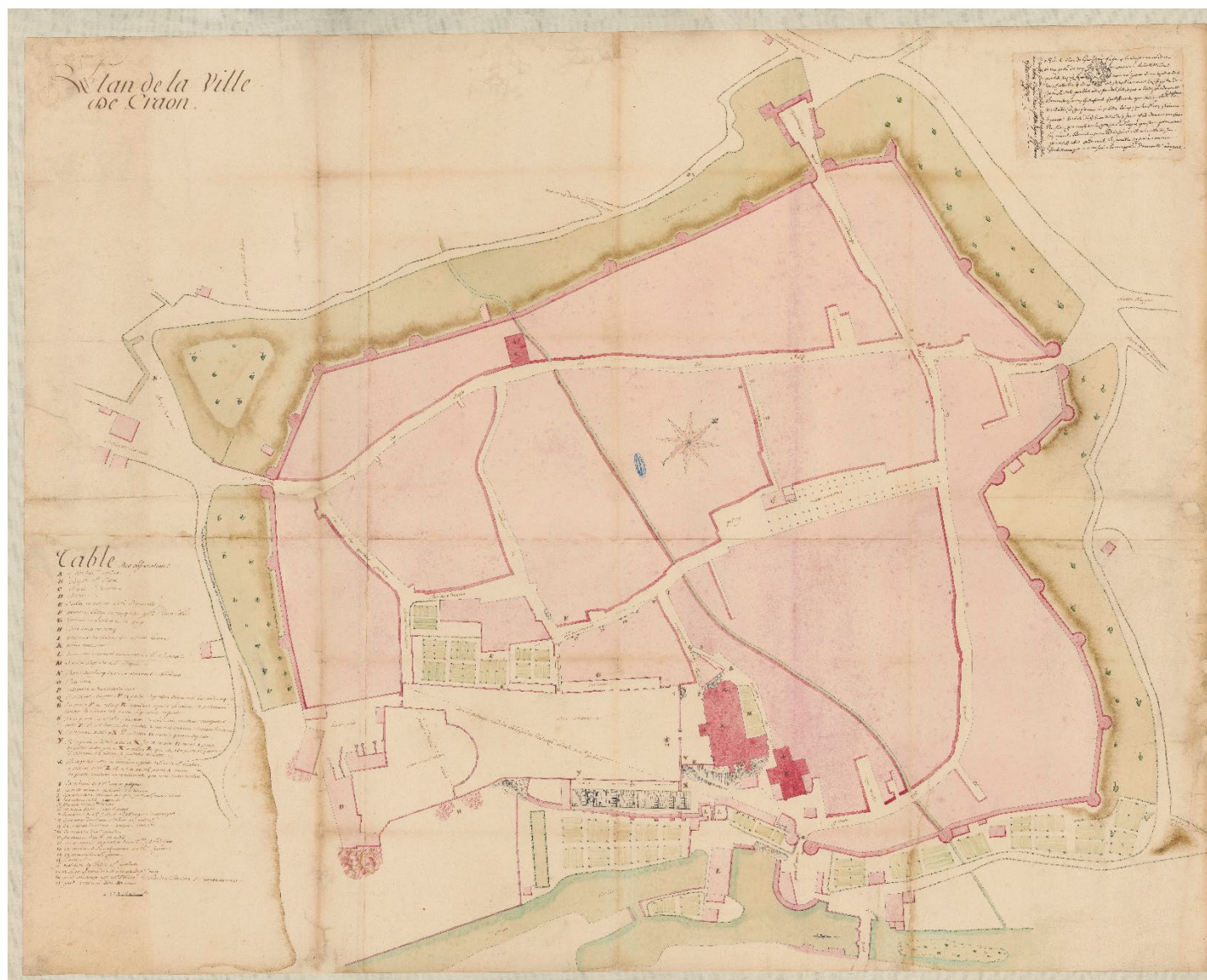
Saint-Clément : un monastère en déclin depuis le début du XVI^e siècle

Bodard de la Jacopière en 1869 explicite la dualité du site à l'époque moderne : d'un côté l'église paroissiale du Moyen âge de Saint-Clément et son petit cimetière qui lui est accolé à son flanc nord, et de l'autre la chapelle Notre-Dame la Grande avec un petit cloître du XVe-XVe siècle et un grand cimetière.

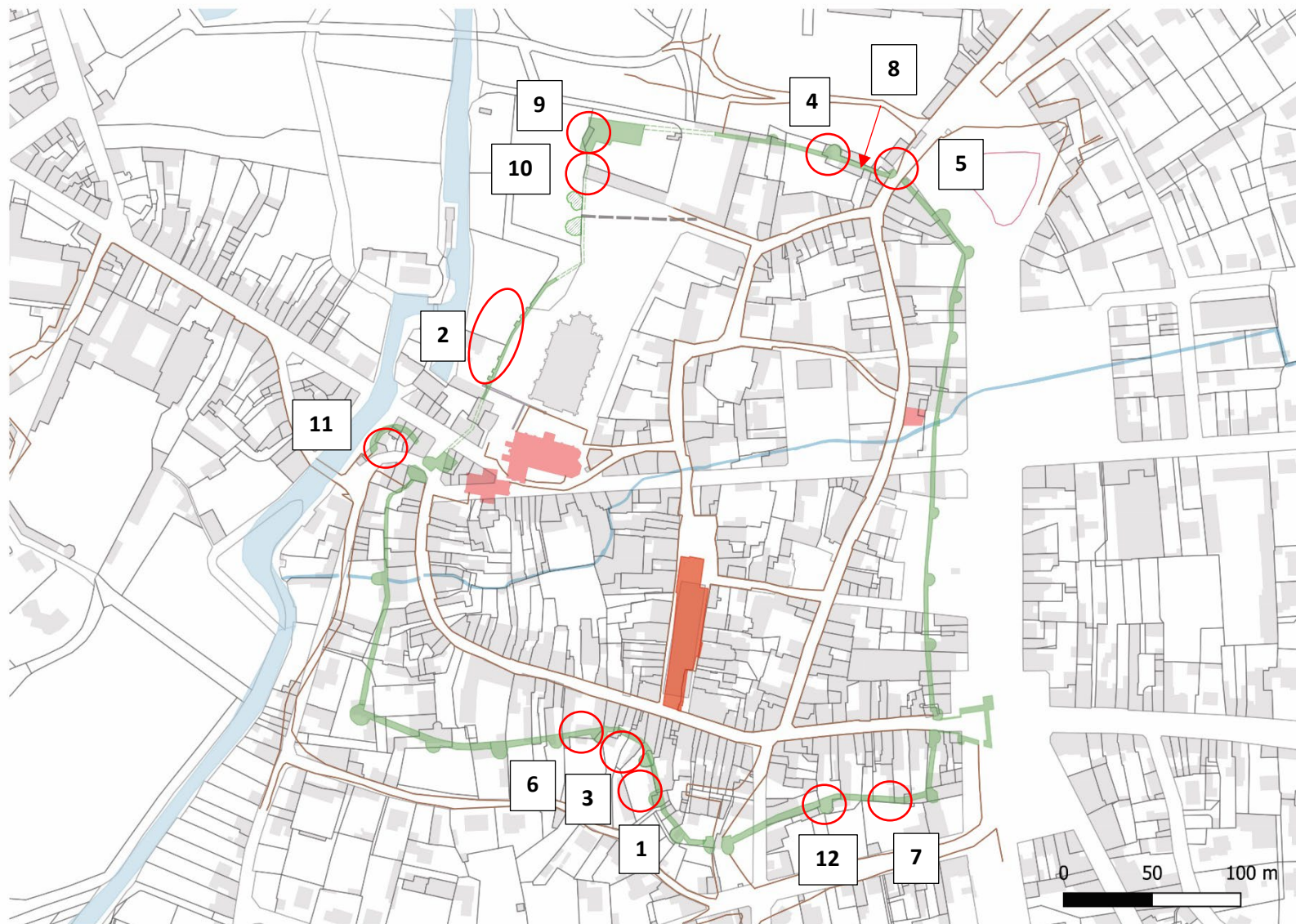
Une maison priorale sera construite avant le milieu du XVI^e siècle (1537 ou 1547). La vie régulière renaît en 1625 par la prise de possession par Saint-Maur et peu après on reconstruit des bâtiments conventuels à l'image de la représentation du monastère dans le *Monasticum Gallicanum* (**voir figures**).

Les bâtiments encore conservés, c'est-à-dire la maison priorale, ses dépendances et le mur de clôture de son jardin, le réfectoire-dortoir et le cellier ont été inscrits au titre des monuments historiques le 13 février 1989. A cela, s'ajoutent l'emplacement et les vestiges de l'élévation de l'église médiévale et moderne de Saint-Clément, les vestiges en élévation de l'église Notre-Dame la Lourde, le mur de clôture de l'ancien cimetière qui lui sont adossés (**voir figures et photos** et dossier d'inscription DRAC-CRMH). »

Source et rédaction DRAC - pôle patrimoine, architecture et espaces protégés



Plan de la ville de Craon, Claude Gandé Ca. 1757, AD 53 cote : 1Fi 331



11

Les tracés des remparts au XVIIIème - Source et rédaction DRAC - pôle patrimoine, architecture et espaces protégés

Les éléments persistant et visibles des remparts historiques de Craon.



1- Rue des douves © BE-AUA



Cliché Jean-Paul Gallard (1989)

Source : CRMH, Dossier de classement et d'inscription du château de Craon



2- Soutènement de la place de l'église Saint-Nicolas © BE-AUA



4- Potager du château © BE-AUA



6- Grande rue © DRAC Pays de la Loire



3 – Grande rue (arrière de la pharmacie) © DRAC Pays de la Loire



4- intérieur de la tour (au 5 rue de l'ancien collège) © BE-AUA



5 – Rue Lepelletier © BE-AUA



7- Boulevard Dr Bodinier © BE-AUA



9 – Corps de garde (?)



8 – rempart potager du château



10 – rempart en continuité du corps de garde (?)



11 – mémoire ancienne porte/rempart sur l'Oudon



12 – tour dans une propriété rue des Halles



Saint-Clément

Plan de la bataille de Craon, 1592, établi par l'ingénieur Cristobal de Rojas. España. Ministerio de Cultura. Archivo General de Simancas, MPD, 24, 040.

Le Vieux Pont, aquarelle, Jean-Baptiste Messager
cliché ville de Laval, musée du Vieux Château n° inventaire : 2873 –
réalisée entre 1840 et 1860



André-François Legeay de Préval – Les restes de l'ancien
château de Craon en Anjou, n° 193 -AD 53, cote 16Fi1/30 –
entre 1715 et 1761



ésentation



Congrégation
des Dominicains

AD de la Mayenne – E-dépôt 62 - série O – 1O 1
- plan de « 1751 » : cliché AD de la Mayenne

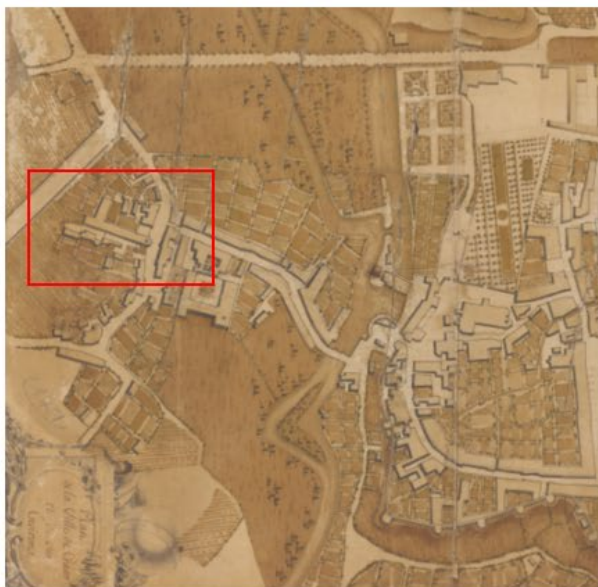


Cadastré de 1839
Section A3 – premier
développement



Eglise de Notre-Dame du Rosaire

AD de la Mayenne – E-dépôt 62 - série O – 1O1
- plan de « 1751 » : cliché AD de la Mayenne



AD de la Mayenne – E-dépôt 62 - série O – 1O 1
- plan de « 1751 » : cliché AD de la Mayenne

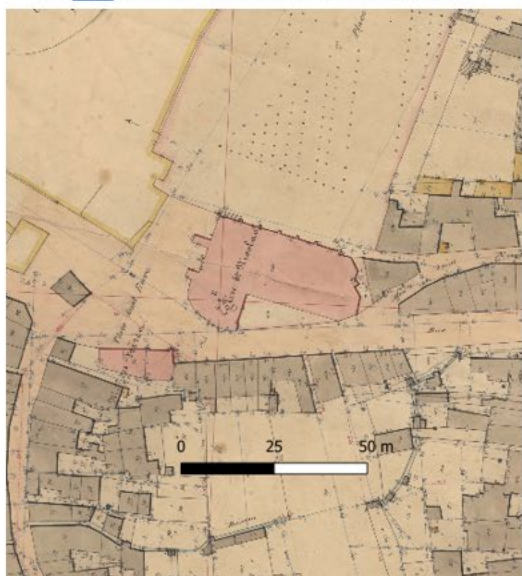


Cadastre de 1839
Section A3 – premier
développement

Hôpital Saint-Jean-Baptiste



Plan de la ville de Craon - Claude Gandé -Ca. 1757 AD
53 cote 1 Fi 331 -Cliché AD de la Mayenne



Cadastrre de 1839
Section A 3
Deuxième développement



Ancienne collégiale Saint-Nicolas - peinture de Jean-Baptiste Message
Bouffet et Ernoult, 2002, p. 30 : œuvre non sourcée



Les Halles : « Audience » ou maison commune

Plan de la ville de Craon - Claude Gandé -Ca. 1757 AD
53 cote 1 Fi 331 -Cliché AD de la Mayenne

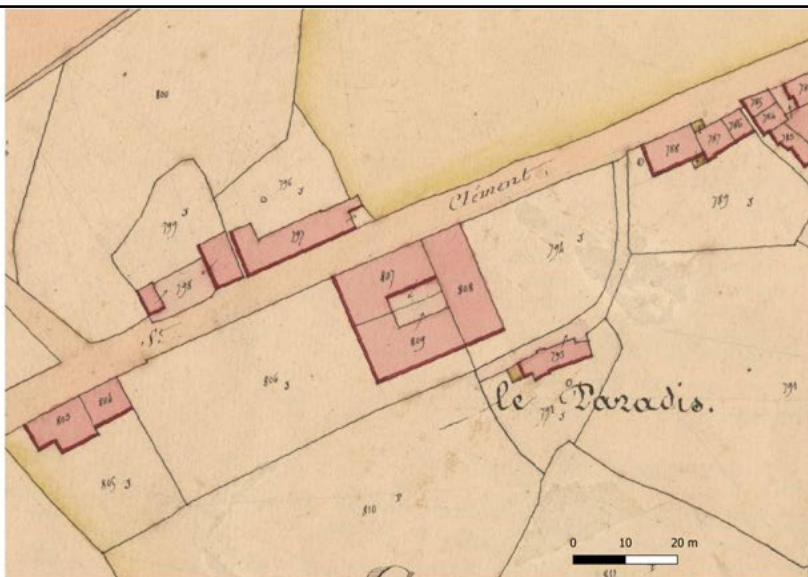
Source et rédaction DRAC - pôle patrimoine, architecture et espaces protégés



Plan de la ville de Craon - Claude Gandé - Ca. 1757 AD
53 cote 1 Fi 331 -Cliché AD de la Mayenne



Grenier à sel du XV-XVIe siècle
Impasse des Onguents

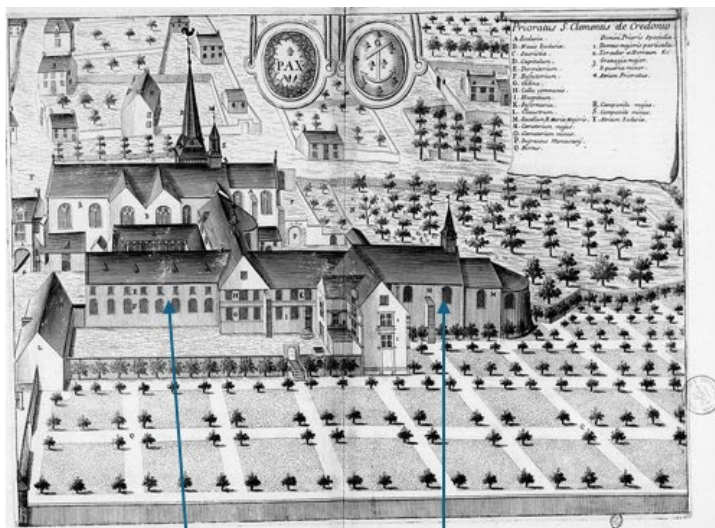


Cadastré de 1839 – section F –
développement



Grenier à sel du, tribunal et prison royale de 1784 -
Rue du Pavé

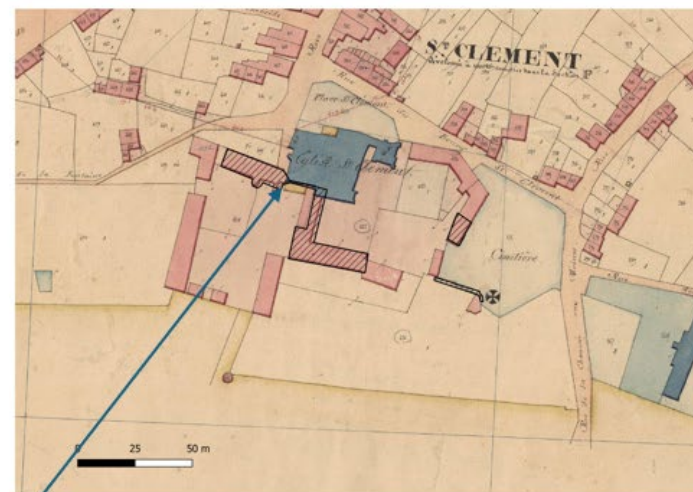




Réfectoire et dortoir

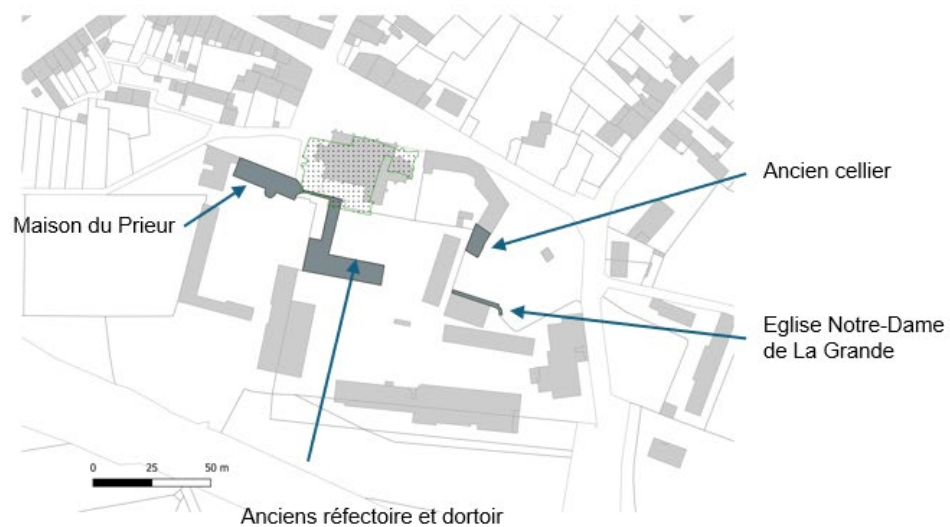
Eglise Notre-Dame La Grande

Extrait de "Monasticon gallicanum", pl. 147.
Reproduction d'une gravure d'une XVIIème siècle.
AD de la Mayenne, 3 Fi 45



Eglise Saint-Clément

Cadastré de 1839 – section F –
développement





Saint-Clément/ancien cellier du monastère
Jean-Paul Gallard, 1989, DRAC/CRMH



Saint-Clément/Logis des anciens dortoir et réfectoire : Jean-Paul Gallard, 1988, DRAC/CRMH

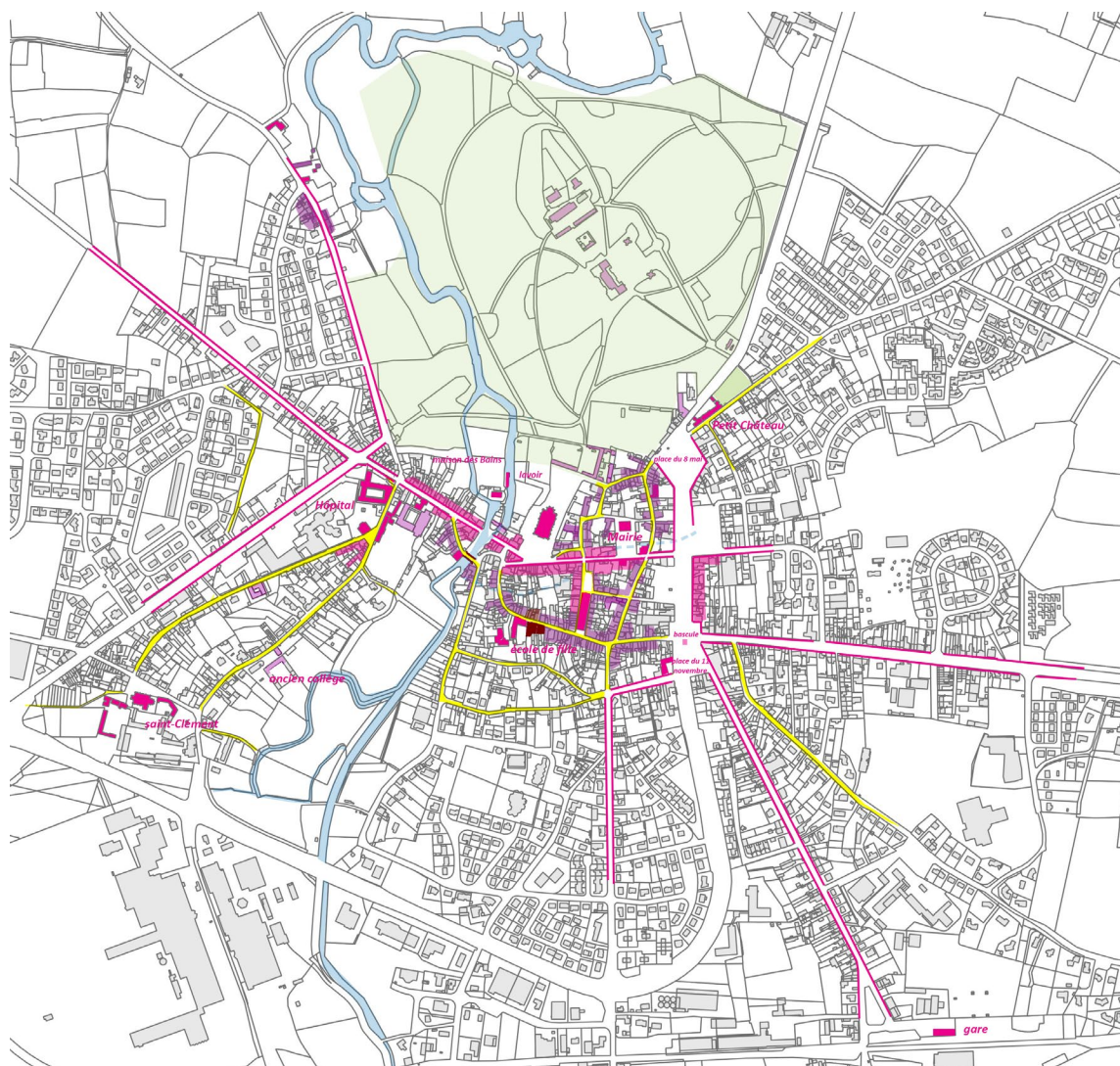


Saint-Clément/vestiges de l'église de
Notre-Dame La Grande
Jean-Paul Gallard, 1988, DRAC/CRMH



Saint-Clément//vestiges de l'église de Notre-Dame La Grande : Jean-Philippe Bouvet, 2024, DRAC

4.1.4 Transformation de la ville au XIXe siècle – Craon chef-lieu de canton



Au début du XIXème siècle, l'urbanisme de la ville est décrit ainsi :

« Elle est fermée de murailles en partie ruinées ; le château, qui était très fort, fut démoli en 1604 par ordre de Henri IV. Les rues sont étroites, tortueuses, mal pavées ; les maisons, construites les unes en bois et en briques, les autres en pierres, ont toutes une teinte plus ou moins sombre qui donne à cette ville un aspect triste. Elle est traversée par la petite rivière de l'Oudon, qui n'y est pas navigable, et qu'on passe sur un pont de pierres » (Bodin 1847, p. 209-210 voir si BODIN, 1821, aux AD 49).

Au cours du XIXe siècle, les voies d'accès se développent et se couvrent de maisons de bourgs et de demeures bourgeoises.

Le tour de ville accueille des espaces de marchés.

La rue Neuve est percée et l'ancienne église présente sur son tracé est détruite. Une nouvelle est alors édifiée avec une nouvelle orientation.

La gare et les écoles sont construites, ainsi que le lavoir et les bains publics.

La rue des tanneries, ainsi que les moulins témoignent d'une véritable économie hydraulique sur le territoire.



Eglise Saint-Nicolas © BE-AUA



Eglise du monastère de l'Immaculée Conception © BE-AUA



Demeure rue de Château-Gontier © BE-AUA

Craon à l'époque contemporaine

« Le département de la Mayenne fut constitué par décret du 4 février 1790 avec pour siège Laval. Formé du Bas-Maine, on y intégra au sud notamment Craon détachée de l'ancienne province de l'Anjou. La ville deviendra aussi chef-lieu d'un canton. En 1812, les communes de Saint-Clément et de Craon fusionnent.

Les remparts et tours ont aussi fait l'objet d'un démantèlement en commençant par la porte Saint-Pierre en 1792 et les tours voisines puis suivis par les autres linéaires du rempart, les tours et les trois autres portes (Bouton, 1974, p. 442).

Craon présente toujours un urbanisme hérité du Moyen âge (**voir plan des rues reportés sur le cadastre actuel**). Avant le milieu du XIX^{ème} siècle, l'urbanisme de la ville est décrit ainsi : « Elle est fermée de murailles en partie ruinées ; le château, qui était très fort, fut démoli en 1604 par ordre de Henri IV. Les rues sont étroites, tortueuses, mal pavées ; les maisons, construites les unes en bois et en briques, les autres en pierres, ont toutes une teinte plus ou moins sombre qui donne à cette ville un aspect triste. Elle est traversée par la petite rivière de l'Oudon, qui n'y est pas navigable, et qu'on passe sur un pont de pierres » (Bodin 1847, p. 209-210).

La ville offre ainsi une difficulté de transit des voyageurs et des marchandises pour aller de Laval à Nantes. Volney, Pair de France (natif de Craon et décédé en 1820), propose en 1817 (lecture de l'année du document confirmée par Cyril Daydé, directeur des archives départementales de la Mayenne) de créer un itinéraire contournant par le nord la ville en passant le long des remparts puis traversant vers le sud le château subsistant. Cette nouvelle route aurait suivi les remparts ouest le long de l'Oudon pour rejoindre le pont de pierres (voir plan et notice de Volnay de 1817 : AD de la Mayenne – E dépôt 62 – 1 O 19 ; Ernoul, 2015, p. 31). L'autre itinéraire qui serait lui créé consistait aussi à contourner la ville par le nord pour rejoindre à son extrémité ouest l'actuel Boulevard de Bel-Air. Cet itinéraire est déjà dessiné sur le plan de « 1751 ». Mais ce n'est qu'entre 1830 et 1839 qu'une rue sera créée – la rue Neuve – axée principalement est-ouest (**voir cadastre de 1839**) pour relier plus tard le Pont-Neuf lui-même ouvert en 1843. L'église Saint-Nicolas sera démolie en 1847 pour permettre d'une part à la rue Neuve de joindre aisément le Pont-Neuf et d'autre part de finir d'édifier en 1855 une nouvelle église axée nord-sud et placée plus au nord afin de dominer la ville (Ernoul et Boufflet 2002).

A la sortie de la Révolution, une promenade fût créée entre la porte Valaise et la porte de Château-Gontier (**voir figures**). Ainsi, la plateforme d'artillerie a été arasée et les

douves ont été comblées entre 1815 et 1830 (Bodard de la Jacopière, 1871, p. 482, note 1) permettant ainsi de relier la route de Laval à la route de Château-Gontier et d'Angers via Chatelais. Ce n'est qu'en 1975 que le contournement de Craon par le sud pour rejoindre la route de Nantes a été réalisé : le Boulevard d'Okehampton (Ernoul, 2015, p. 18-19).

L'Hôtel de ville est construit en 1836-1837 (**voir photo aérienne**) avec une place au sud qui lui est associée. Le bâtiment présentant des problèmes structurels est démoli en 1969 et est remplacé par une nouvelle mairie dont les travaux sont finis en 1972 (information ville de Craon).

Le monastère des Dominicains, rue du Faubourg Saint-Pierre, devint en 1830 un monastère des Bénédictines. Une chapelle en forme de croix grecque est construite au sud des jardins et potagers, en limite de propriété, vers 1857 (Angot, 1900, 1, p. 815 ; **voir figures et photos**).

Les halles sont restaurées vers 1840 (Angot, 1900, 1, p. 821) mais le petit édicule au nord qui était l'auditoire n'existe plus (cadastre de 1839, section A3 de la ville de Craon). Elles seront démolies et reconstruites entre 1849 et 1851 (E Dépôt 62 1 M 4). Elles ont été inscrites au titre des monuments historiques par arrêté du 9 novembre 1984 (dossier DRAC-CRMH : donne bibliographie).

Après la Révolution *l'hôpital général*, rue du Vaux, fut transformé en collège (Angot, 1900, 1, p. 818 et extrait du cadastre de 1839) puis devint une école primaire.

L'hôpital Saint-Jean-Baptiste deviendra *L'Hospice* (Archives départementales de la Mayenne, H Dépôt 8 L 8 et extrait du cadastre de 1839). Un nouvel hôpital sera construit au sud le long de la route de Nantes en 2009 (information ville de Craon).

Le ruisseau Le Luarçon, encore visible sur le cadastre de 1839, est maintenant entièrement couvert. L'eau est pourtant toujours importante à Craon. Une maison des bains fut construite par un particulier en contact avec l'Oudon, vraisemblablement avant 1840 (voir photos et Ernoul 2015, p. 41).

A Saint-Clément, une nouvelle église est édifiée en 1866 après des évolutions architecturales du bâtiment précédent (dessin de l'élévation de l'église daté de 1862 : AD de la Mayenne, E dépôt 62 2 M 6 ; dossier DRAC-CRMH : donne bibliographie).

Au XIX^e siècle, le parc du château néo-classique se verra agrémenter de fabriques, d'une orangerie, d'une chapelle, d'écuries, d'un lavoir-buanderie, d'un jardin, d'un

potager avec ses serres et d'une glacière. Le château, la chapelle, l'orangerie et les parterres situés devant le château seront classés au titre des monuments historiques le 19 mars 1971. Les vestiges de l'implantation médiévale du château, l'ensemble du mur sud formant terrasse, le parc des XVIIIe et XIXe siècles, le pavillon d'agrément symétrique à la chapelle, le manège-haras, les étables et les logements qui y subsistent, la buanderie-lavoir, le pigeonnier et la boulangerie, le pavillon du portier et grille de Laval, les deux pavillons et la grille de Bel Air, les deux ponts du domaine à arches maçonnées et garde-corps seront inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 11 juillet 1990 (voir dossier DRAC-CRMH).

Craon, chef-lieu de canton, est resté longtemps à l'écart du grand mouvement de la création du réseau ferré national. La ville est raccordée via Chemazé à la ligne Sablé-sur-Sarthe/Château-Gontier avec ouverture au trafic ferroviaire seulement le 6

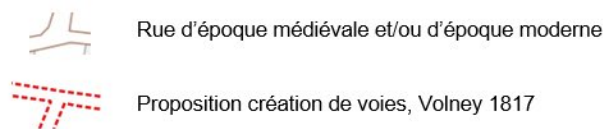
novembre 1878. Elle sera fermée définitivement au milieu de la Seconde Guerre mondiale. La ville devient un petit nœud ferroviaire avec l'ouverture de la ligne Laval/Nantes et/ou châteaubriant ouverte au trafic le 2 décembre 1888 (Ernoul, 2000, p. 60-61). Le trafic voyageur s'arrêtera en 1931. La gare se situait à 1 km de la mairie avec un accès facilité par une voie rectiligne provenant du centre-ville (voir photo de l'IGN de 1949). Elle a été démolie en 2013 (information Ville de Craon).

Un moulin situé sur la rive gauche de l'Oudon, juste au nord du Pont-Neuf, est reconstruit en tant que tel semble-t-il sur des bases médiévales au début du XXe siècle. A la sortie de la Seconde Guerre Mondiale, l'activité meunière va cesser mais une partie de sa machinerie et sa roue sont toujours conservée dans le bâtiment. La ville verra le développement d'une laiterie créée en 1927, reprise ensuite par le groupe CELIA puis par LACTALIS (Ernoul 2015, p. 106). »

Source et rédaction DRAC - pôle patrimoine, architecture et espaces protégés



Plan ca 1812-1817
AD de la Mayenne E dépôt 62 1 O 2
et cadastre actuel

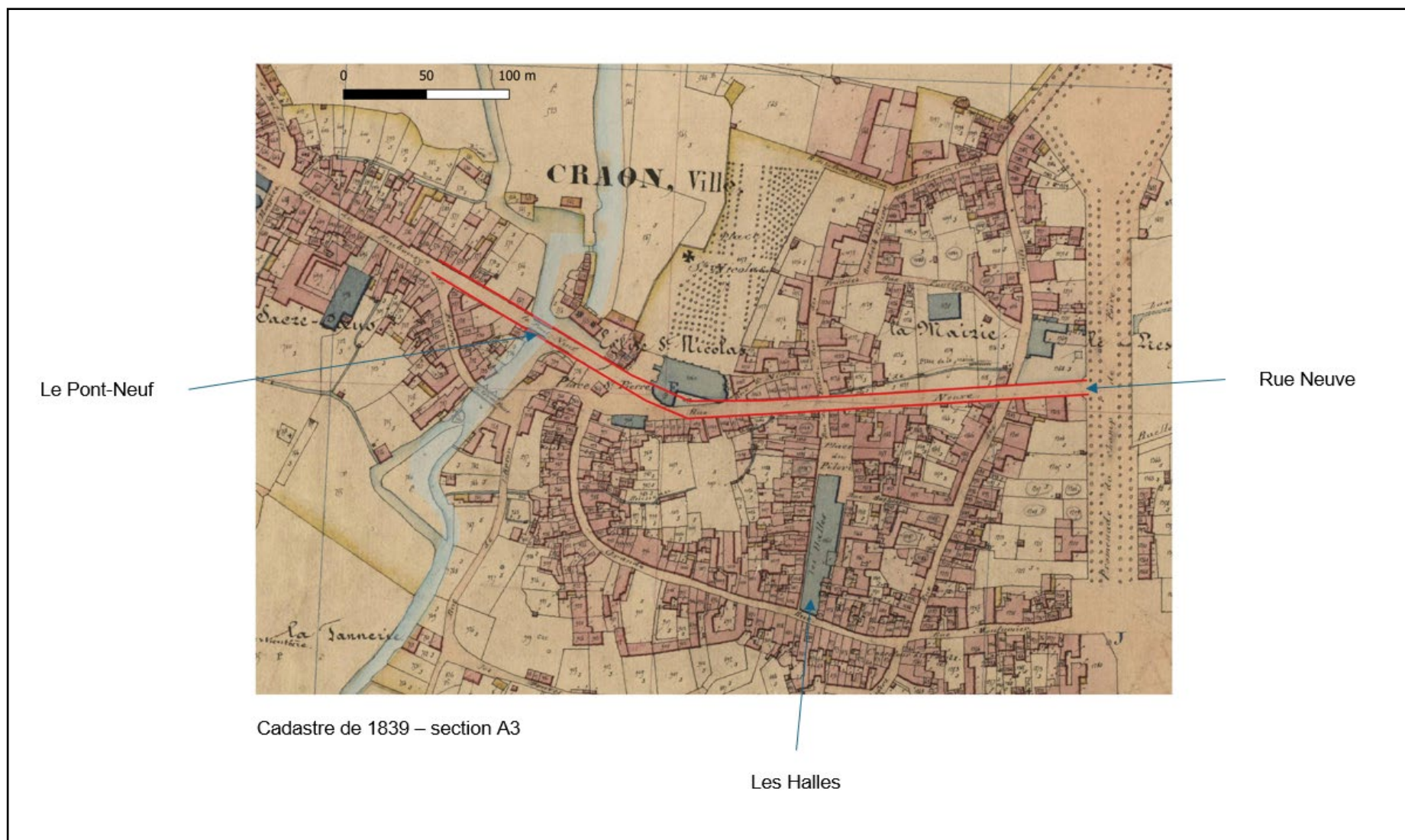


Plan avant 1817
AD de la Mayenne E dépôt 62 1 O 19 et cadastre actuel

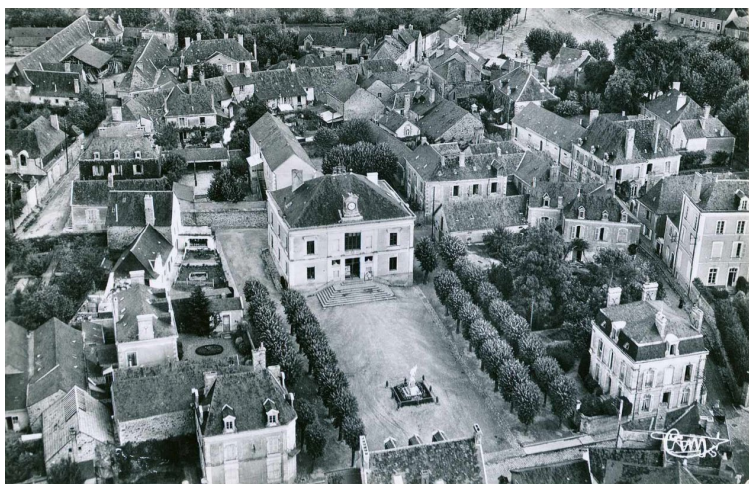


Plan avant 1817 : AD de la Mayenne E dépôt 62 1 O 19
Cliché AD de la Mayenne





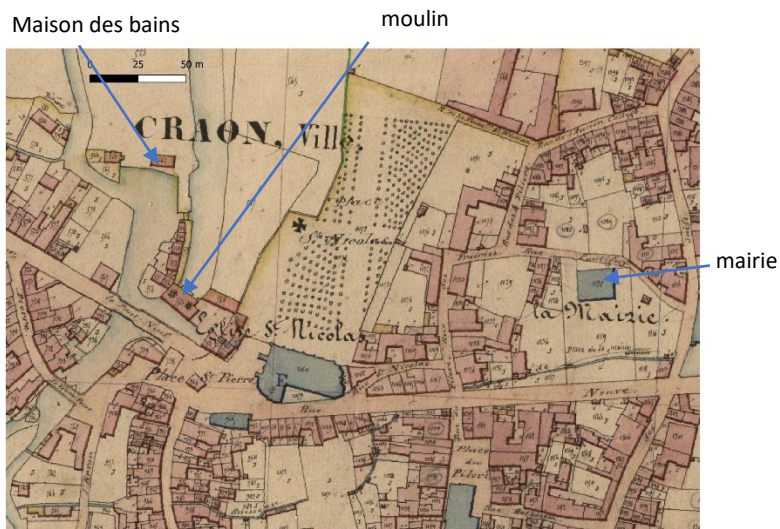
Source et rédaction DRAC - pôle patrimoine, architecture et espaces protégés



L'ancienne mairie construite en 1836-1837 et démolie en 1969
AD de la Mayenne : 5 Fi 80/32 - Craon : la mairie, vue aérienne (21411 A)

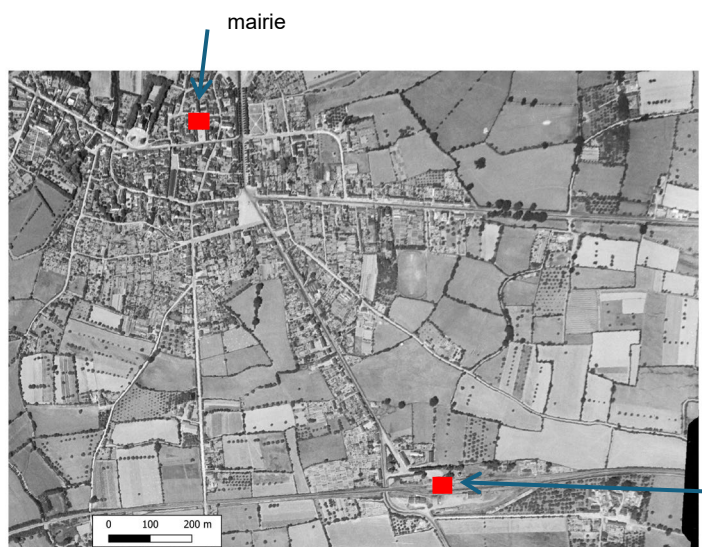


La maison des bains construite en 1840-1841, cliché Jean-Philippe Bouvet, février 2025, DRAC/pôle patrimoine, architecture et espaces protégés





Cote AP53HN0027 - vue aérienne de la gare de Craon – fonds Roger Hernrard, 1945-1975 - Médiathèque du patrimoine et de la photographie – ministère de la culture



Craon : un nœud ferroviaire

Photo aérienne IGNF_PVA_1-0_1949-07-27_ C1720-0011_1949_F1420-1720_0092

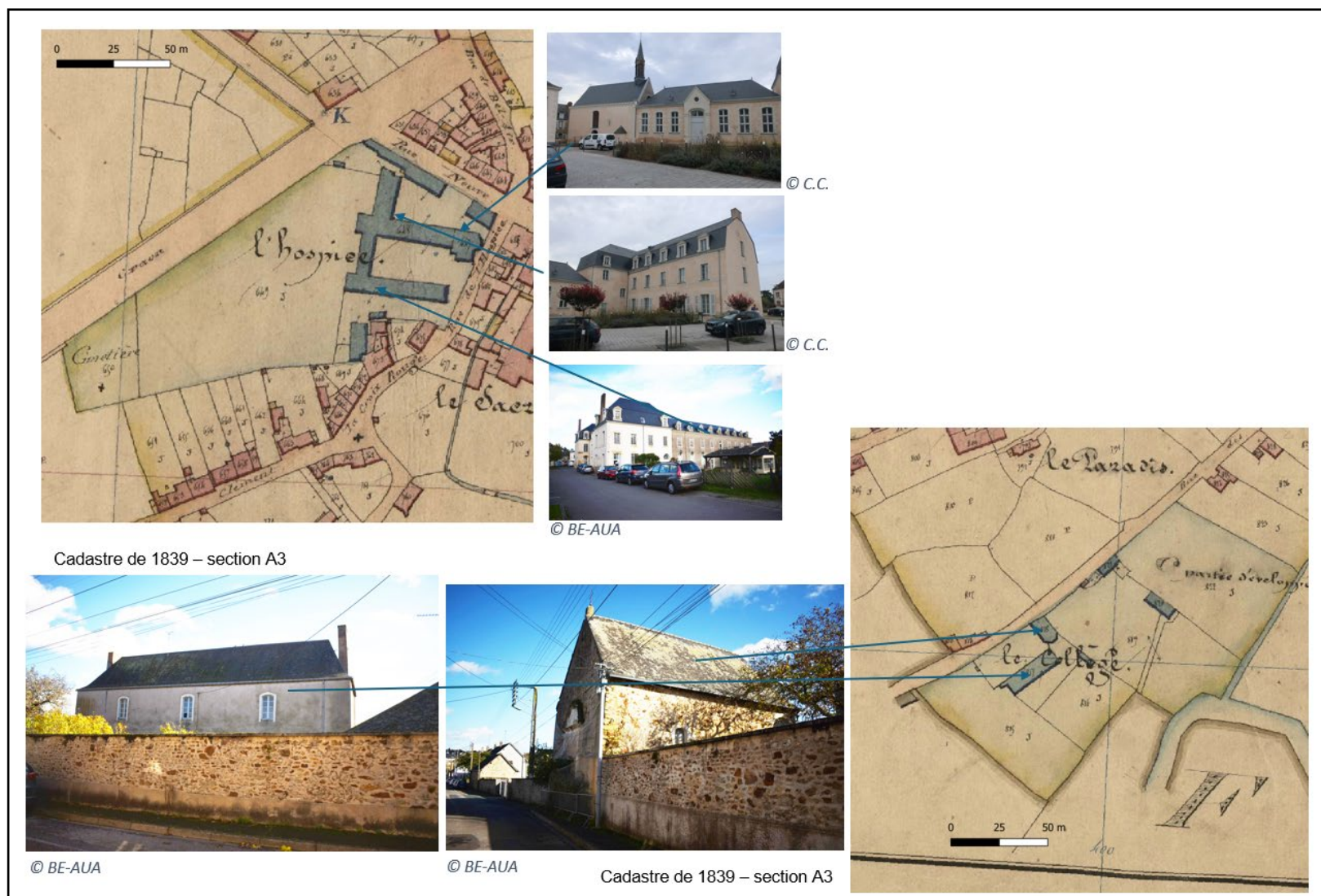
La Gare

Cadastre de 1839 – section A3



Chapelle : photos Jean-Philippe Bouvet – DRAC – novembre 2024

source DRAC Pays de la Loire



Source et rédaction DRAC - pôle patrimoine, architecture et espaces protégés – photos BE-AUA et CC

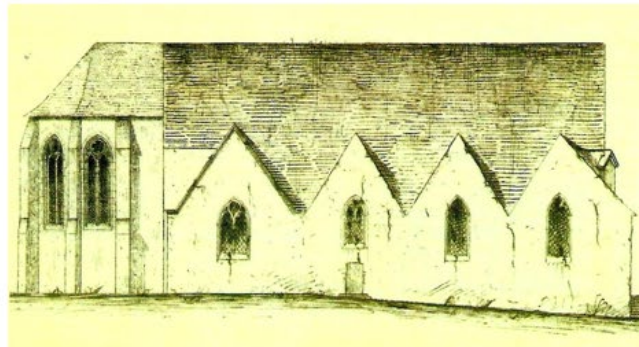
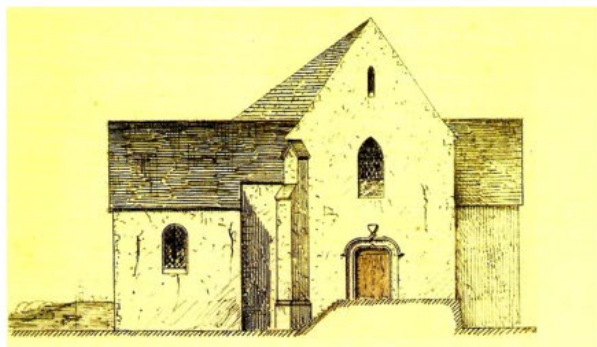


Lith. B. Guépinet Paris

Félix Desnoes del. R. Lefebvre

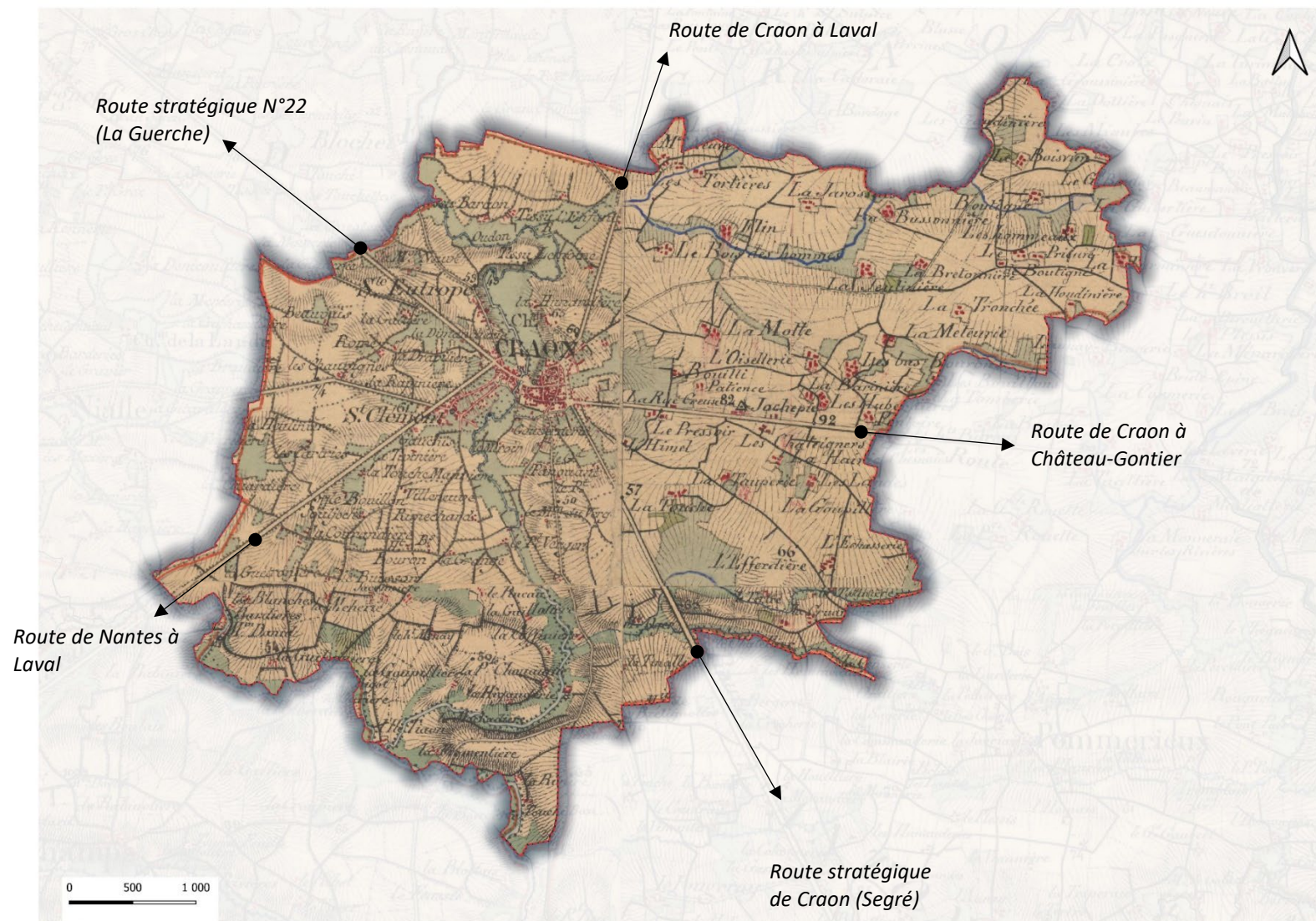
NOUVELLE EGLISE DE S^T CLÉMENT ET ANCIEN ABBATIAL

Saint-Clément/vue du sud de la maison du Prieur et de l'église
 Saint-Clément après 1868 : Bodard de la Jacopière, 1871, pl. 25



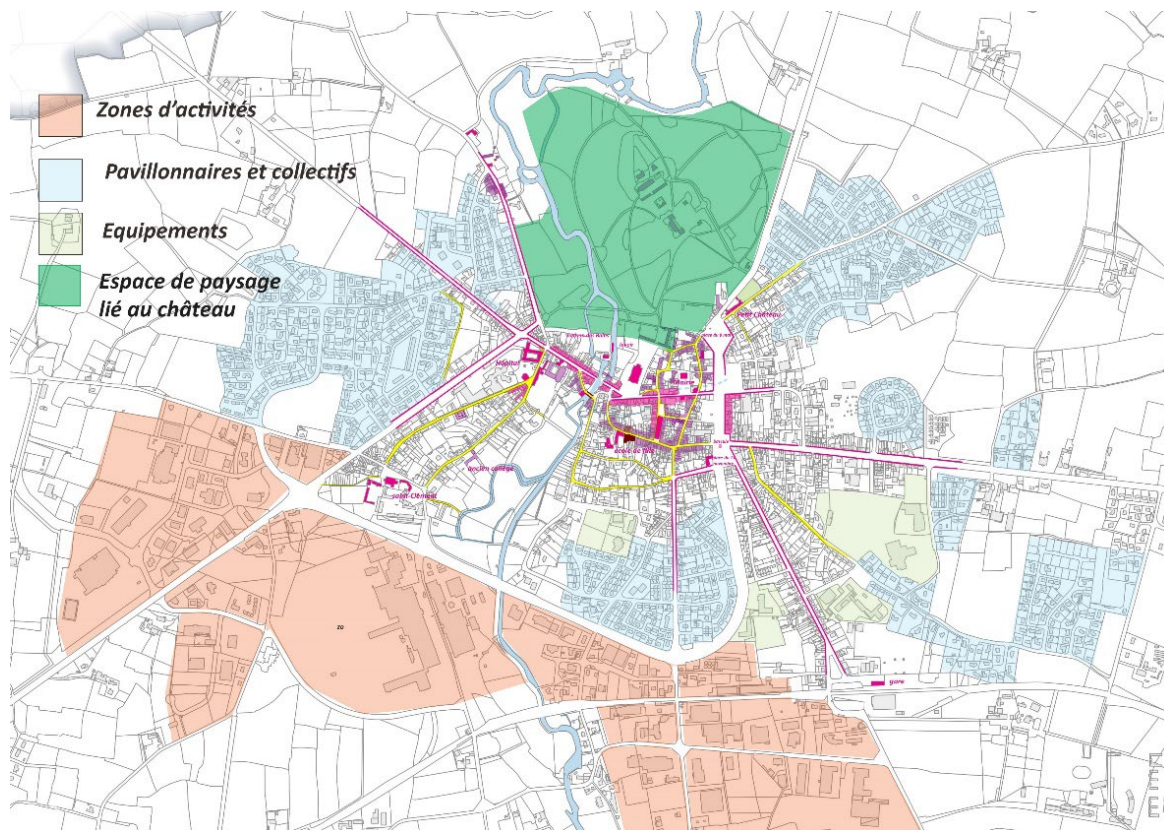
Eglise Saint-Clément en 1862 - Ernoul, 2015, p. 54

Source et rédaction DRAC - pôle patrimoine, architecture et espaces protégés



Les grandes directions - support carte d'Etat Major (XIXème) © MM

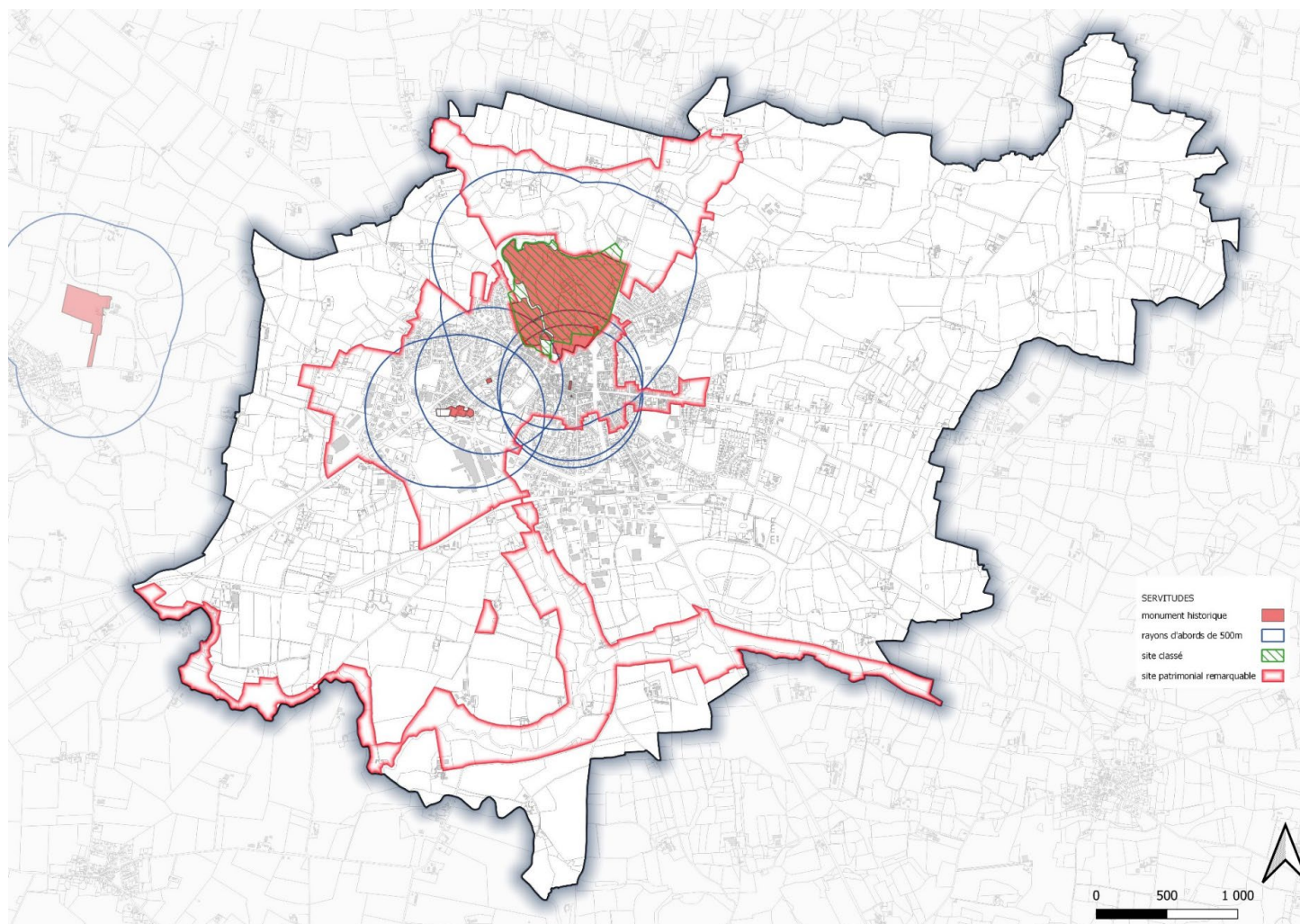
4.1.5 L'explosion urbaine au cours des XXe et début du XXIe siècles



Les grands développements urbains du XXe et du XXIe siècles © BE-AUA

De nouvelles implantations pavillonnaires se développent sur de vastes surfaces, tout comme la zone d'activités. Ces nouveaux développements possèdent un type de rapport à la rue et des gabarits qui tranchent fortement avec les développements progressifs, denses et cohérents qui ont prévalu au cours des périodes précédentes.

4.2 Servitudes et espaces protégés



Les monuments historiques, le site classé et le SPR © BE-AUA

4.2.1 Le patrimoine historique : les monuments historiques (servitude d'utilité publique)

5 monuments historiques sont présents sur le territoire communal de Craon :

- LE CHÂTEAU ET SON DOMAINE

- Façades et toitures du château, de la chapelle et de l'orangerie ; parterres situés devant le château ; vestibule et escalier d'honneur avec sa rampe en fer forgé ; pièces suivantes du rez-de-chaussée avec leur décor : salon de musique, petit salon, grand salon et salle à manger : **classement par arrêté du 19 mars 1971**

- Vestiges de l'implantation médiévale du château, à savoir l'ancienne casemate avec son vestige roman et l'ensemble du mur sud formant terrasse; château et parc des XVIIIe et XIXe siècles : intérieur de la chapelle, pavillon d'agrément qui lui est symétrique, façades et toitures du manège-haras ainsi que les étables et les logements qui y subsistent, buanderie-lavoir, glacière, pigeonnier-boulangerie, façades et toitures du pavillon du portier et grille de Laval, façades et toitures des deux pavillons et grille de Bel Air, les deux ponts du domaine à arches maçonnées et garde-corps métalliques, parc proprement dit : **inscription par arrêté du 11 juillet 1990,**

- LES HALLES DU XIXE SIÈCLE, **inscription par arrêté du 9 novembre 1984**

- LE PRIEURÉ BÉNÉDICTIN SAINT-CLÉMENT

Logis du Portail ; façades et toitures de ses dépendances et murs de clôture du jardin de la Fontaine ; façades et toitures des anciens dortoir et réfectoire du prieuré, avec pavillon en retour au nord, ainsi que leur escalier principal et la seule pièce subsistante à l'étage ; façades et toitures des celliers médiévaux ; vestiges de la chapelle Notre-Dame-la-Grande et le clos du cimetière ; vestiges et sol d'assiette archéologique de l'ancienne église, du cloître, du chapitre, **inscription par arrêté du 13 février 1989**

- LE GRENIER À SEL IMPASSE DES ONGUENTS, XVe siècle – XVIe siècle, **inscription par arrêté du 26 juin 1989**

- LE GRENIER À SEL RUE DU PAVÉ, 4^{ème} quart du XVIIIe siècle (1784), **classement par arrêté du 22 juillet 1991**



Château de Craon, façade sud sur parc - Base ministère de la Culture, cote AP67L01998,



Le prieuré des bénédictins façade nord © BE-AUA



Les Halles © BE-AUA



Le grenier à sel, rue du pavé © BE-AUA



Le grenier à sel, impasse des Onguents © BE-AUA

4.2.2 Le patrimoine paysager : site classé (servitude d'utilité publique)

1 site classé est présent sur le territoire communal de Craon :

- Le parc du château de Craon.

Référence du site : 53 SC 06

Date de création du site : arrêté ministériel du 13/03/1943

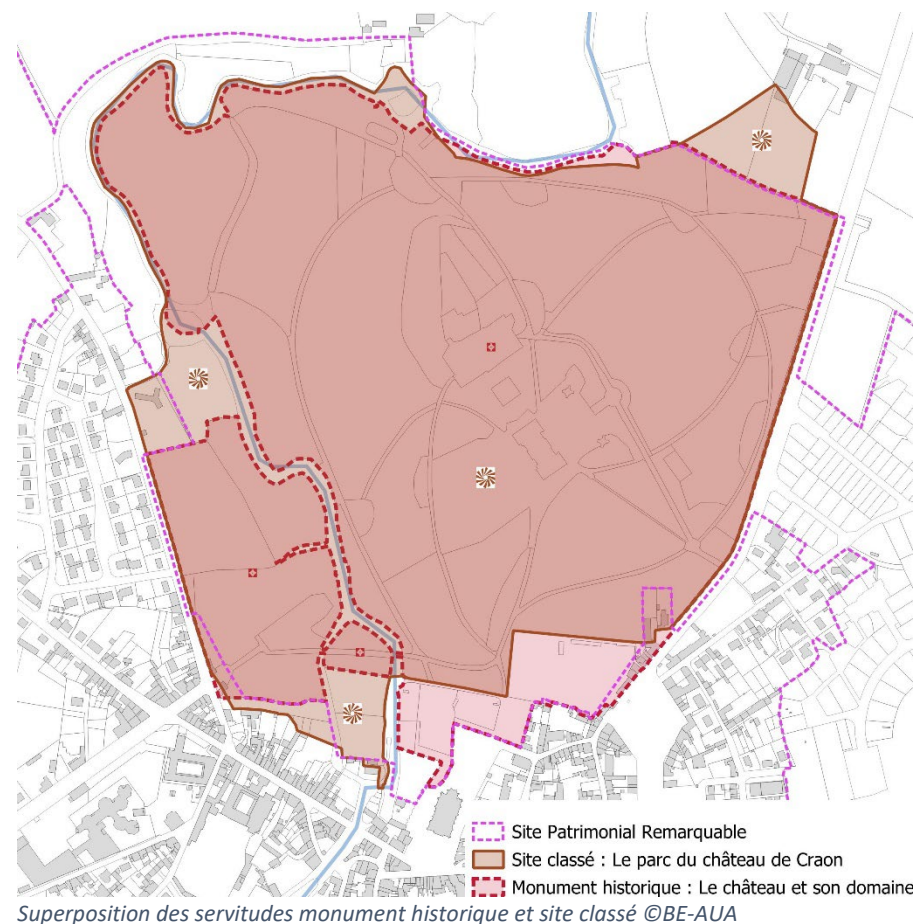
Surface : 48,60 ha

Descriptif du site : Ce château en tuffeau de style néoclassique date du XVIII^e siècle. Un logis flanqué de deux pavillons, orienté au nord-est, forment le point central du site. Il est complété à l'Ouest par la cour d'honneur, le jardin à la française (dessiné par REDONT), le grand parc à l'anglaise (dessiné par CHATELAIN), un potager restauré dans les années 2000, un lavoir, une ancienne glacière, et des espaces de loisirs. Dans ce contexte, une large place a été offerte au patrimoine arboré qui compte un panel varié d'essences précieuses et de nombreux arbres remarquables isolés, dans les alignements ou les bosquets du parc.

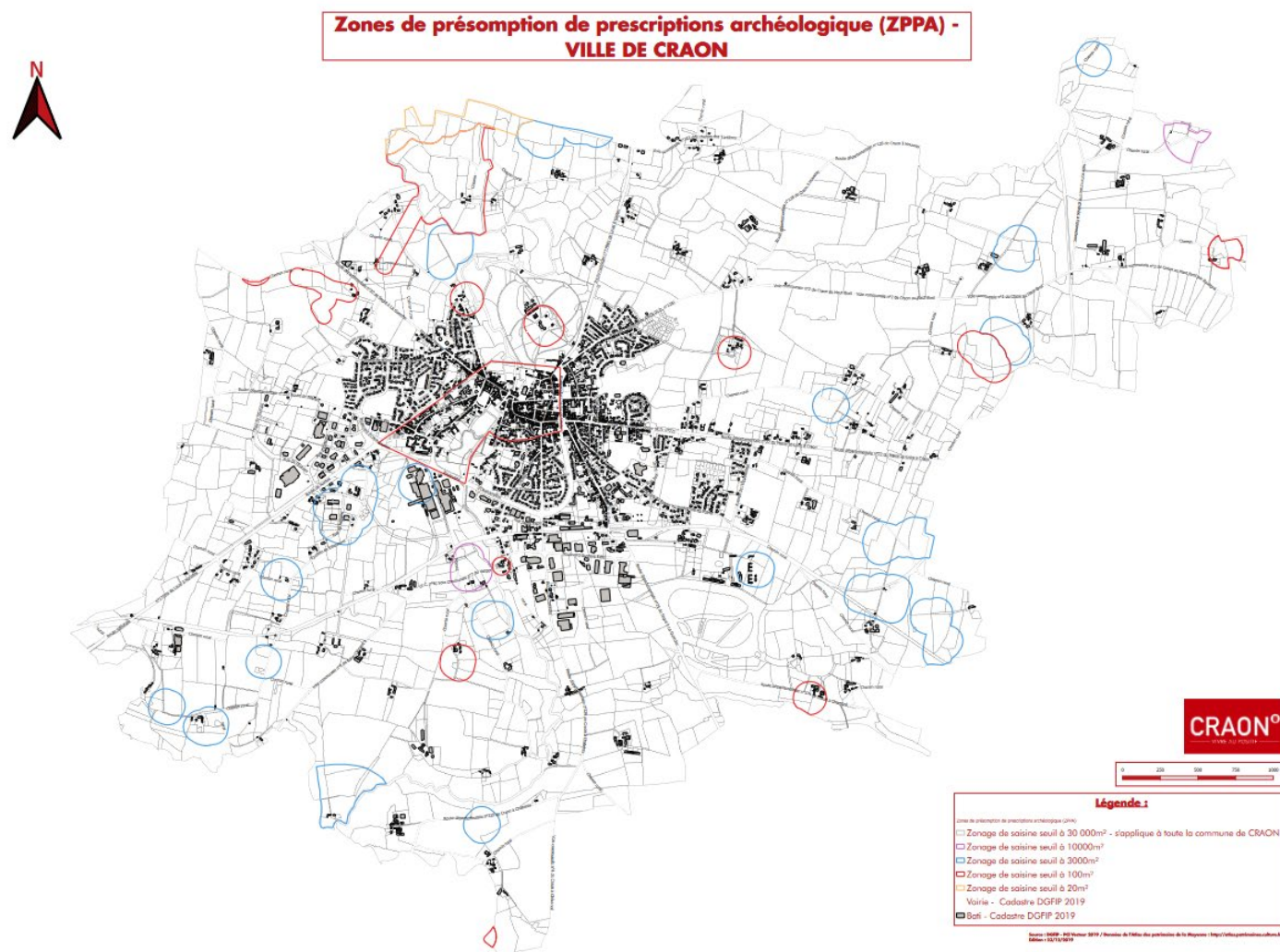
A noter : Le site fait également l'objet d'une reconnaissance particulière au titre des monuments historiques, entraînant le classement et l'inscription de la quasi-totalité des éléments présents in situ.

(source : DREAL Pays de la Loire)

En application de l'article L.341-10 du Code de l'environnement (modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 168), les sites classés disposent de leur propre législation en matière de travaux : « *Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale.* ».



4.2.3 Les Zones de présomption de prescriptions archéologiques (ZPPA)



Carte des Zones de présomptions de prescriptions archéologiques © DGFIP – PCI Vecteur 2019

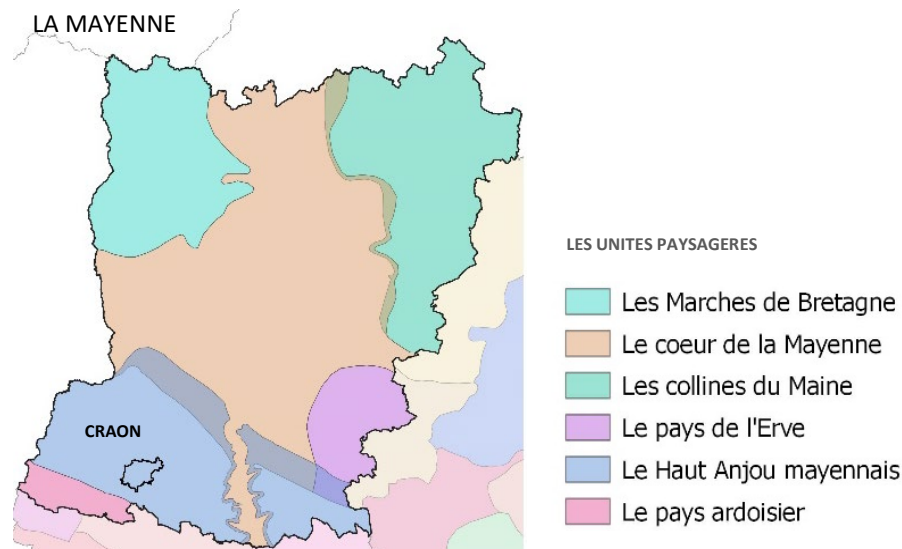
5. INVENTAIRE DU PATRIMOINE PAYSAGER

5.1 Analyse du site d'implantation

5.1.1 Unités paysagères

Craon se trouve au sud du département de la Mayenne, en limite du Maine-et-Loire, elle est dans une zone de transition paysagère entre le bocage du Haut-Anjou et les marches entre Anjou et Bretagne.

« L'unité paysagère du bocage du Haut-Anjou se caractérise par un grand plateau



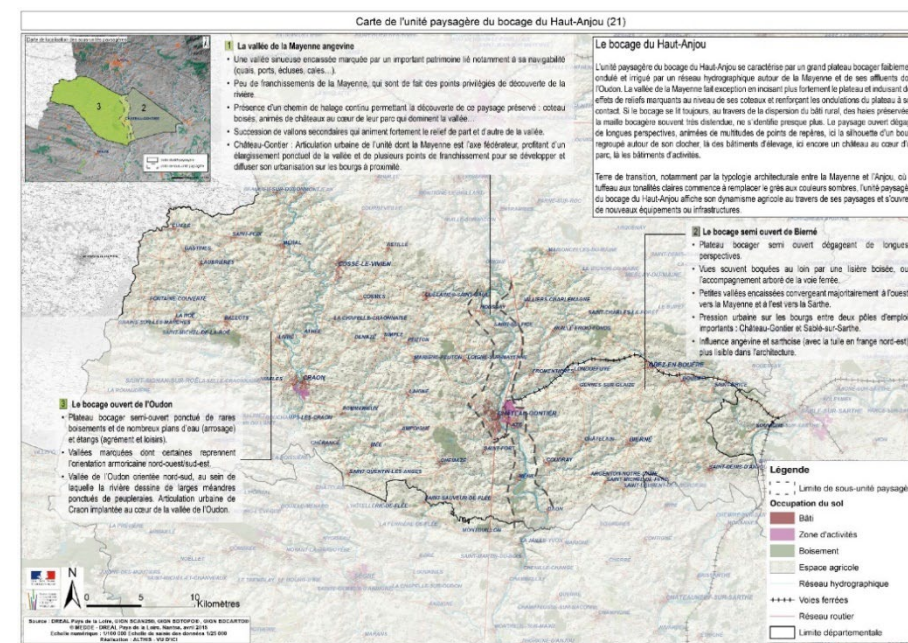
Carte des unités paysagères de la Mayenne © MM, d'après données de l'Atlas des paysages des Pays de la Loire, DREAL Pays de la Loire

bocager faiblement ondulé et irrigué par un réseau hydrographique autour de la Mayenne et de ses affluents dont l'Oudon.

La vallée de la Mayenne fait exception en incisant plus fortement le plateau et induisant des effets de reliefs marquants au niveau de ses coteaux et renforçant les ondulations du plateau à son contact. Si le bocage se lit toujours, au travers de la dispersion du bâti rural, des haies préservées, la maille bocagère, souvent très distendue, ne s'identifie presque plus. Le paysage ouvert dégage de longues perspectives, animées de multitudes de points de repères, ici la silhouette d'un bourg

regroupé autour de son clocher, là des bâtiments d'élevage, ici encore un château au cœur d'un parc, là les bâtiments d'activités.

Terre de transition, notamment par la typologie architecturale entre la Mayenne et l'Anjou, où le tuffeau aux tonalités claires commence à remplacer le grès aux couleurs sombres, l'unité paysagère du bocage du Haut-Anjou affiche son dynamisme agricole au travers de ses paysages et s'ouvre à de nouveaux équipements ou infrastructures. » (Source : Atlas des paysages Pays de la Loire).



Carte de l'unité paysagère du bocage du Haut-Anjou, Source : Atlas des paysages des Pays de la Loire, DREAL Pays de la Loire

5.1.2 Caractéristiques du site

Relief et implantation

Craon se trouve au sein d'un relief orienté particulier des Pays de la Loire. Les crêtes et vallées sont orientées de manière caractéristique, d'axe nord-ouest-sud-est (orientation armoricaine), comme à Bouchamps-lès-Craon.

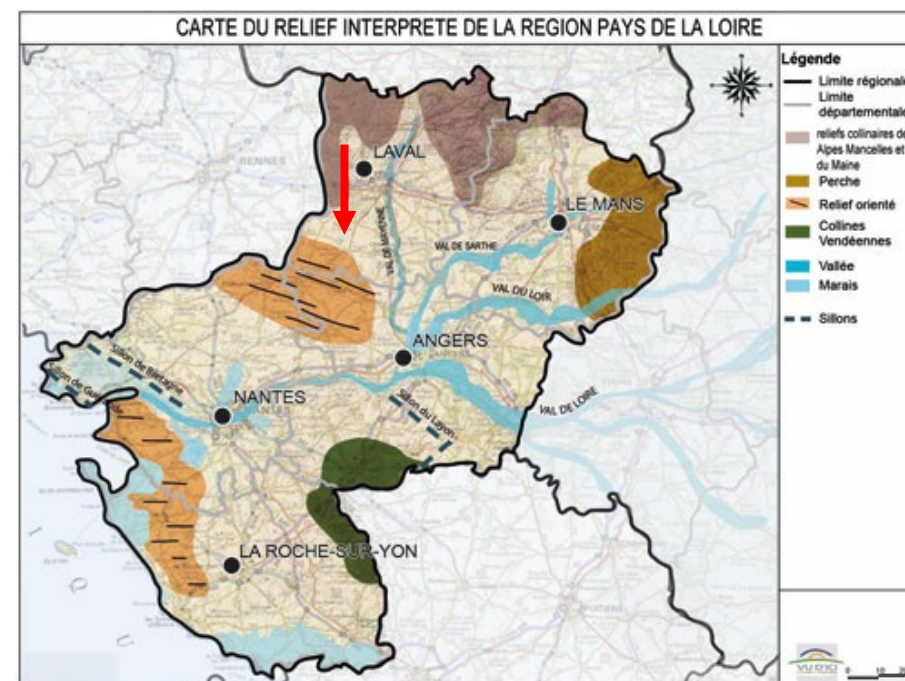
La vallée de l'Oudon traverse le territoire communal dans un axe nord sud.

L'Oudon est une rivière qui s'écoule entre 40m et 35m d'altitude environ, sur plus de 103 km de longueur, entre La Gravelle et Le Lion d'Angers.

L'altitude minimum de Craon est de 32 m, son altitude maximum est de 83 m.

Le château de Craon se situe sur un point haut à 60m d'altitude, anciennement nommée Colline Guinefol.

Un ancien moulin se trouve au-dessus de l'Usure, sur une butte à 60m d'altitude, au lieu-dit Moulin Bigot.



Carte du relief interprété de la Région Pays de la Loire, Source : Atlas des paysages des Pays de la Loire, DREAL Pays de la Loire

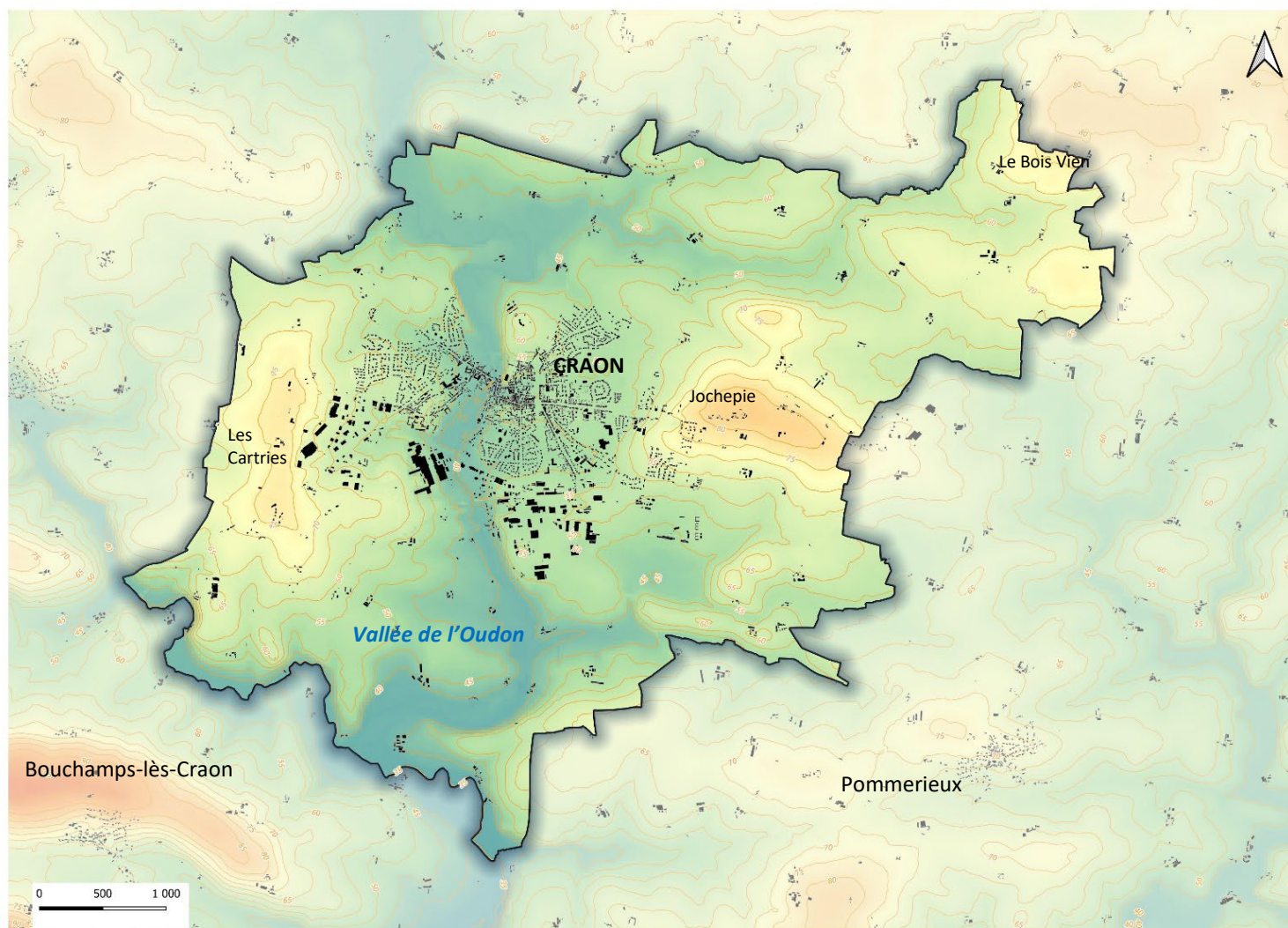


Le château sur sa colline

Photographie des éléments perchés sur le relief de Craon, Château de Craon © MM 2024



Le moulin à vent, vallée de l'Usure



Carte du relief et de l'implantation du bâti sur le territoire de Craon © MM, Source : IGN BDALTI

L'extrait du cadastre napoléonien montre l'implantation ancienne du bourg de Craon de part et d'autre de l'Oudon.

Le Château de Craon est implanté sur un point haut à 60 m d'altitude, ce qui le rend perceptible de très loin, notamment la perspective magistrale depuis la route de Nantes, et depuis le nord-est sur sa façade nord.

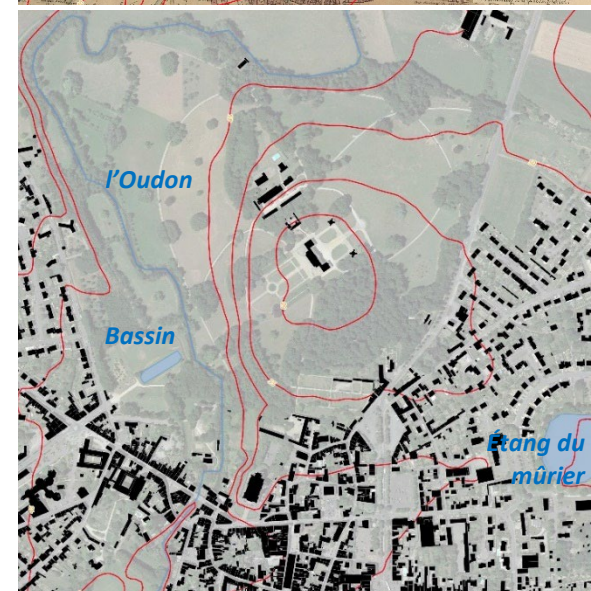
L'Église Saint-Nicolas de Craon est implantée sur un relief à 50 m d'altitude, sur une terrasse accessible par un grand escalier.



Photographie de l'église Saint-Nicolas de Craon perchée sur son promontoire © BEAUA 2024



Photographie du Château de Craon perché sur sa colline © BEAUA 2024



Implantation du château de Craon, Source : Cadastre napoléonien et cadastre actuel ©MM. 2024

Hydrographie et patrimoine lié à l'eau

De nombreux cours d'eau sont présents sur le territoire communal dont les deux principaux sont l'Oudon et l'Usure :

- La rivière de l'Oudon et ses moulins (moulin de Chouaigne, moulin du Verger) ;
- Le ruisseau de l'Usure et ses moulins (Moulin Bigot, Moulin David), limite communale avec Bouchamps les Craon.

Un réseau hydrographique comprenant des ruisseaux secondaires :

- Le ruisseau de la Glanerie, ruisseau des Perrines, ruisseau de Denazé au nord ;
- Le ruisseau de la Censerie, ruisseau de l'Echasserie au sud (Moulin Oger) ;
- Le ruisseau de la Tronchée à l'est

L'Oudon est une rivière de 103 km qui s'écoule dans les départements de la Mayenne et du Maine-et Loire, elle traverse 25 communes.

L'Oudon est l'affluent principal en rive droite de la Mayenne, qu'elle rejoint au sud du Lion-d'Angers (49).

Craon compte des éléments de patrimoine lié à l'eau, notamment d'anciens moulins à eau, des lavoirs, et des ponts.

A noter au sein du parc du château le passage de l'Oudon, ainsi que la présence du bassin des cygnes.

Présence de l'eau dans le centre

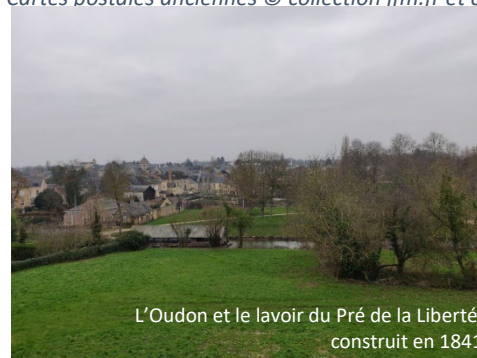
L'Oudon traverse le centre ancien de Craon, se séparant localement en deux petits bras autour d'une petite île pittoresque, près du vieux pont, et une grande île accueillant le Pré de la Liberté et son lavoir.

A noter l'ancien cours d'eau du Luarçon, qui passait au niveau de l'actuelle place du mûrier.

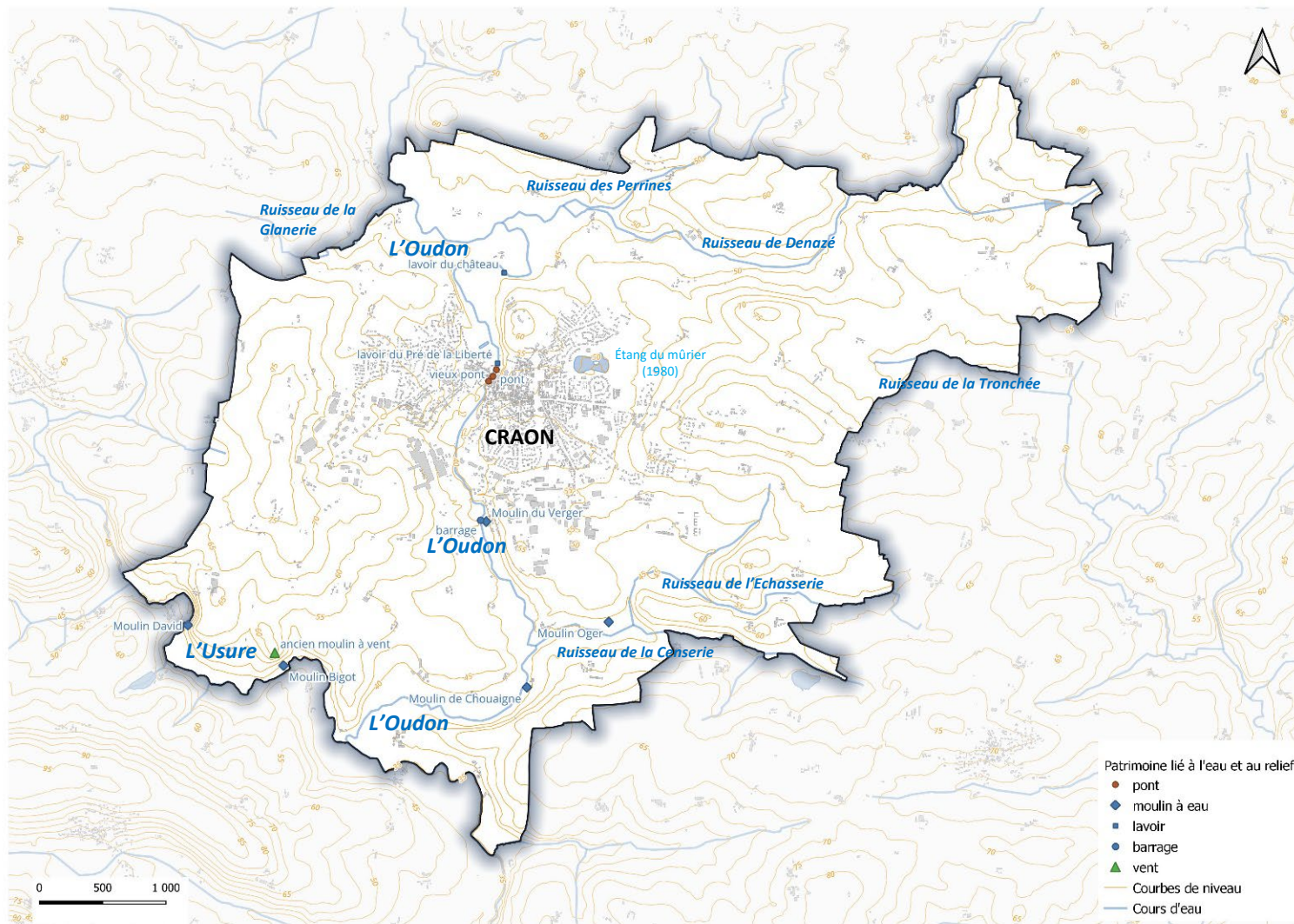
Le plan d'eau du mûrier aménagé dans les années 1980.



Cartes postales anciennes © collection ifm.fr et collection Yvonne de Saint Jean



Photographies des cours d'eau de Craon © MM 2024



Carte du réseau hydrographique et du relief sur le territoire de Craon © MM, Source : IGN BDALTI



Socle géologique et matériaux

Au sud de Craon se trouve une zone au relief orienté, qui correspond à une partie du Massif armoricain aux plissements orientés nord-ouest/sud-est.

« Les formations géologiques présentes sur la carte de Craon sont d'origine sédimentaire et plutonique. Elles correspondent à différents épisodes de sédimentation et de magmatisme ayant affecté et façonné au cours des temps l'ensemble de la région, depuis le Néoprotérozoïque supérieur jusqu'au Cénozoïque. » (Source BRGM)

Les roches du sous-sol sont principalement des roches sédimentaires : ardoises, schistes et grès.

On trouve quelques affleurements massifs de siltites au château de Craon et en bordure de l'Oudon.

Activités extractives

Quelques carrières se trouvaient à Craon, et ont toutes fermé. Une carrière d'ardoise était en activité à Craon de 1729 à 1765 (Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot, AD53).



Photographies des roches et matériaux présents dans les constructions de Craon : granite, grès, schiste, siltite, calcaire, brique, © MM 2024

Liste des matériaux de construction et roches locales de Mayenne et d'Anjou :

LES GRÈS

Le grès roussard, sud de la Mayenne

Le grès dur orangé ou gris (À Torcé-Viviers et Sainte-Suzanne)

Le grès vert, dit « de Craon » (exploité à Craon et aussi jusqu'à Vitré)

LES CALCAIRES

Le calcaire bleu (du pays de Laval, carrières de Bouère et de Grez-en-Bouère)

Le calcaire (carrière de Bernay)

Le tuffeau venant de l'Anjou (acheminée par voie d'eau)

AUTRES ROCHES ET MATERIAUX

Le granite (massif d'Izé à l'est d'Évron, partie nord de la Mayenne)

Le schiste de Renazé (sud-ouest de la Mayenne Congrier, Renazé...)

Le marbre (noir et blanc, noir et rose à Grez-en-Bouère...), cinq carrières anciennement exploitées en Mayenne

La brique (80 briqueteries existaient en Mayenne)

Les pans de bois : le bois serait issu de la Forêt de Craon

Matériaux de couverture :

L'ardoise (bassin d'Angers, Trélazé, La Pouèze, Segré et de Renazében Mayenne, petites carrières comme à Javron, Sainte-Gemmes-le-Robert, Livré-la Touche)

La tuile plate

Anciennement : chaume, bardeau de châtaignier.

(Sources : La Mayenne, Archéologie, Histoire, 2015 - MAH-2015-07.pdf

www.archives53.fr/Textes-en-ligne/La-Mayenne-Archeologie-Histoire)

<http://www.entreprise-duchet.fr/materiaux.html>)

5.2 Analyse des composantes paysagères du territoire communal

5.2.1 Principales évolutions des paysages

La comparaison des photographies aériennes de 1950-1965 et de 2023 montre les principales évolutions récentes des paysages de Craon.

Le bocage a fortement évolué, avec la disparition de linéaires de haies due au remembrement. Craon comptait de nombreux vergers, pour la production de pomme à couteau, à cidre et pommeau de Craon.

L'arrivée du chemin de fer avec la ligne de Chemazé à Craon mise en service en 1878 marque fortement le paysage de la commune.

La ligne ferme dans les années 1932–1941. Il reste peu de vestiges de cette voie ferrée : une voie verte aménagée sur son emprise, l'itinéraire « Laval-Renazé », et la maison de garde barrière. L'ancienne Gare de Craon est en ruine.

L'hippodrome de la Touche est aménagé en 1848, à l'emplacement d'un étang (Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot, AD53).

Le lavoir est construit en 1841.

La morphologie du bourg change fortement à partir des années 1960 avec la construction de lotissements, d'équipements, d'usines et de zone d'activités en extension urbaine.

Le Pré de la Liberté est aménagé en 1974.

La construction du Boulevard d'Okehampton date de 1975.

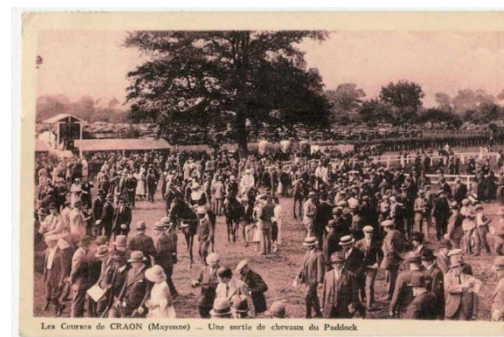
Le Plan d'eau du mûrier est aménagé en 1980.



Carte postale ancienne de la Gare de Craon, source : AD 53



Carte postale ancienne, prise de vue depuis le square de la gare de Craon, source : AD 53



Carte postale ancienne, les courses de Craon, source : AD 53



Photographie aérienne historique 1950-1965 © MM, Source : IGN Géoportail

5.2.2 Occupation du sol et activités agricoles

Le territoire communal de Craon ne présente que peu des surfaces en forêts, les rares espaces boisés se situent en bords d'Oudon ou d'Usure, le long de l'ancienne voie ferrée (voie verte), et dans le parc du château.

Les principales occupations du sol actuelles sont les prairies (prairie permanente, prairie temporaire, fourrage-élevage bovin), et les cultures de céréales (blé tendre, orge d'hiver, maïs grain, maïs ensilage, colza, orge, tournesol, autres céréales...).



Photographie de prairie en élevage bovin © MM 2024

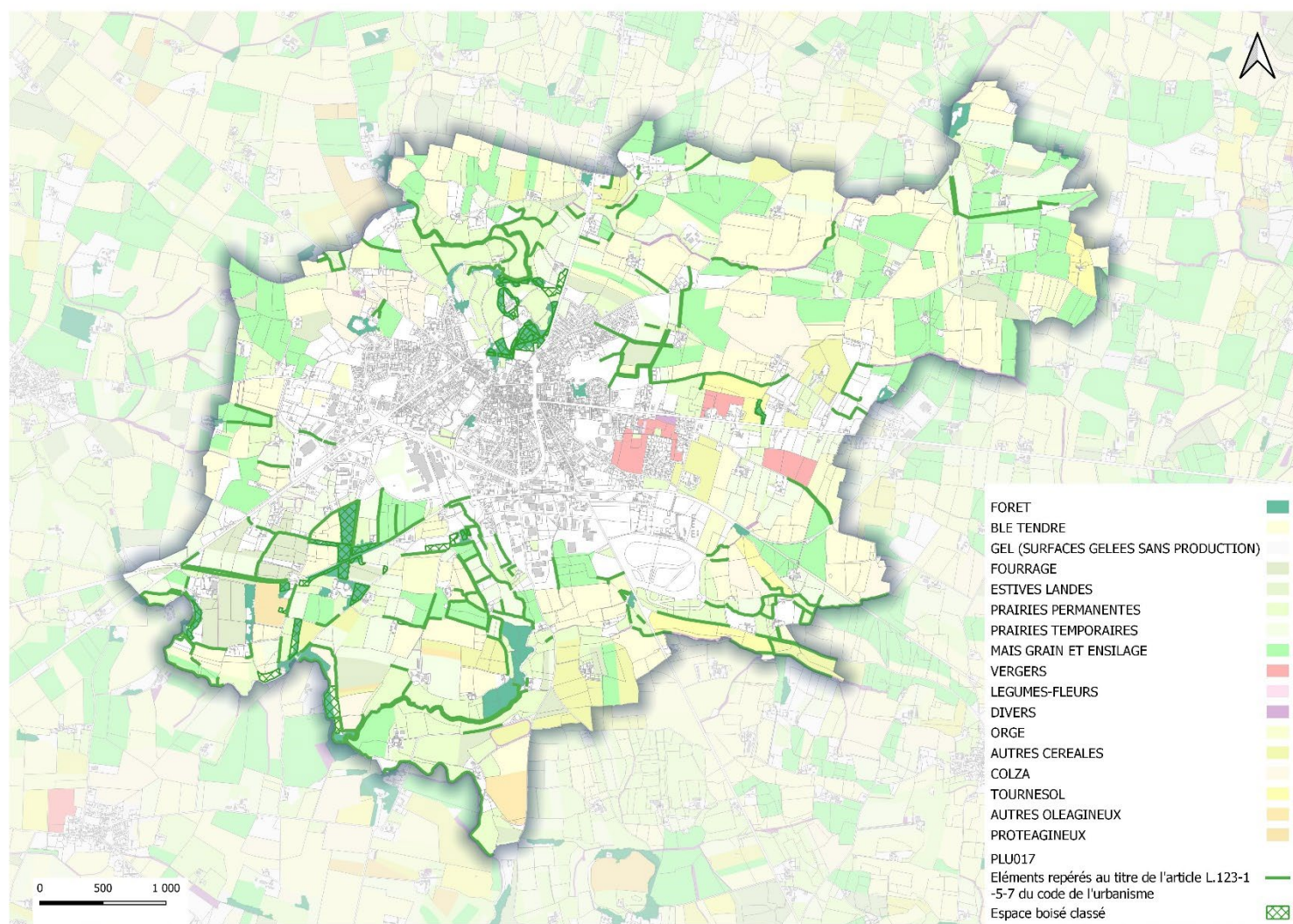
A noter les cultures minoritaires d'oléagineux, de vergers.

« Les cultures historiques de Craon étaient le chanvre et lin, qui ont été attestées avant le XIIe siècle » (précisions apportées par J-CMEURET).

Le territoire présente un bocage qui a été fortement touché par le remembrement, seuls quelques rares secteurs ont été préservés et présentent des arbres isolés bocagers et des haies bocagères.



Photographie de prairie et bocage © MM 2024



Carte de l'occupation des sols, © MM, d'après le RPG2022, Sources : IGN, BDF, PLU2017

5.2.3 Espaces périurbains et axes routiers

La commune de Craon présente de grandes emprises dédiées aux zones d'activités, au sud de la commune, dont certaines sont situées dans le périmètre du SPR (Lactalis, Super U, Aldi, Gedimat...).

A noter l'implantation du groupe Lactalis - la Société Laitière de Craon située dans le SPR, entre la voie verte et le quartier ancien de Saint-Clément.

La plupart des zones d'urbanisation récentes sont situées hors du SPR, exceptés le quartier de la Gendarmerie, les lotissements rue de la Poterne, rue de Saint-Eutrope et Chemin de Rome qui se situent au sein du SPR.

Les grandes emprises dédiées aux loisirs, comme le plan d'eau du Mûrier et les stades, se trouvent hors du SPR.

L'Hippodrome des Touches se situe en dehors du SPR.

La commune de Craon est marquée par la prédominance de son réseau routier, elle est située au sein d'une zone de passage sur l'axe Laval-Nantes (D 771).

Les routes majeures sont des voies départementales convergeant vers le bourg, ainsi que le Boulevard d'Okehampton contournant celui-ci au sud.

A noter la présence de l'ancienne voie ferrée de Chemazé-Craon, réaménagée en voie verte qui traverse la commune d'est en ouest.

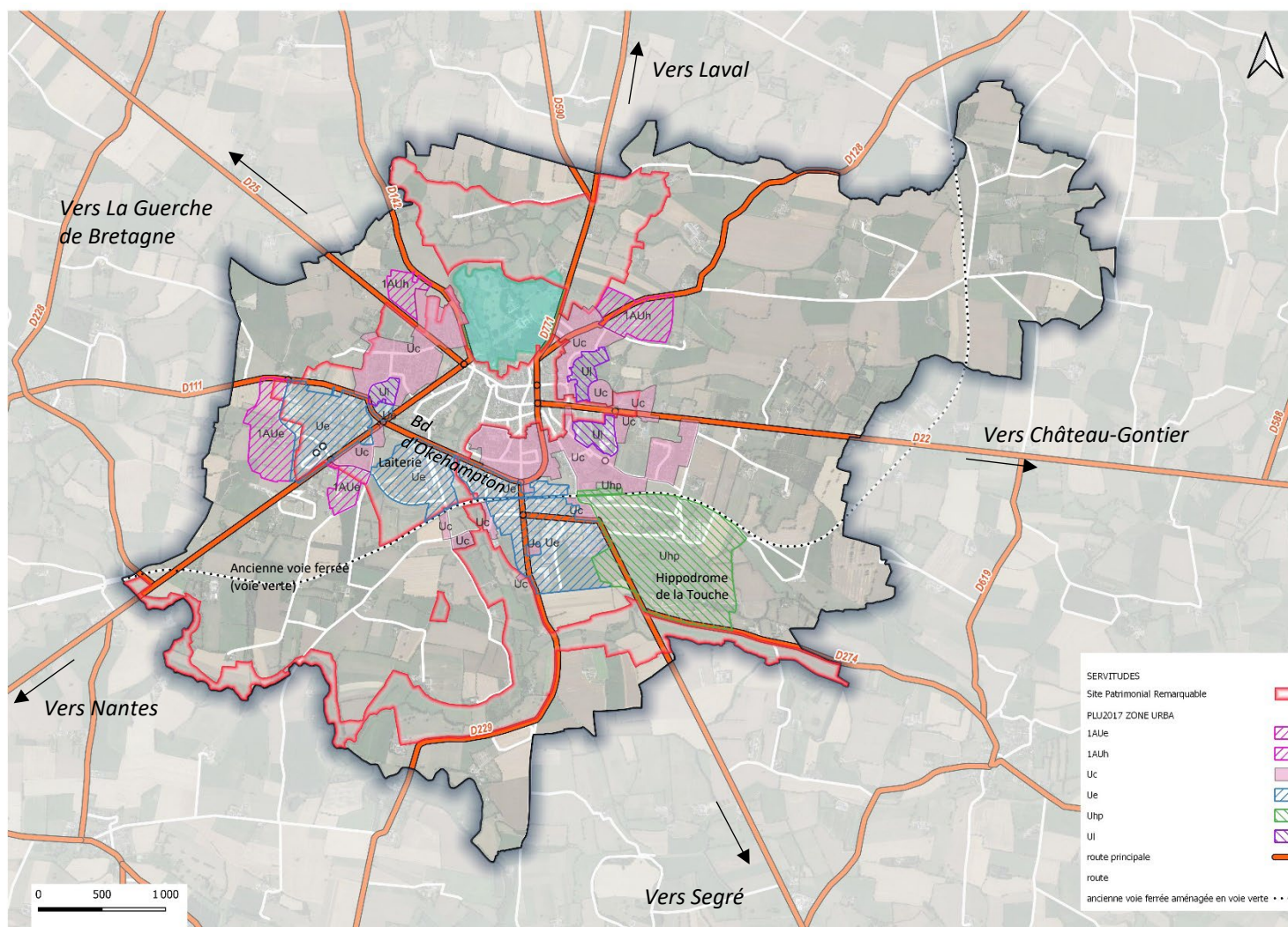
Photographies des espaces périurbains de Craon © MM 2024



Lactalis- Société Laitière de Craon, Chemin la chaussée aux Moines



Route de Château-Gontier



Carte des espaces périurbains et principaux axes routiers © MM, Sources : IGN, PLU2017

5.2.4 Espaces ruraux et entités paysagères

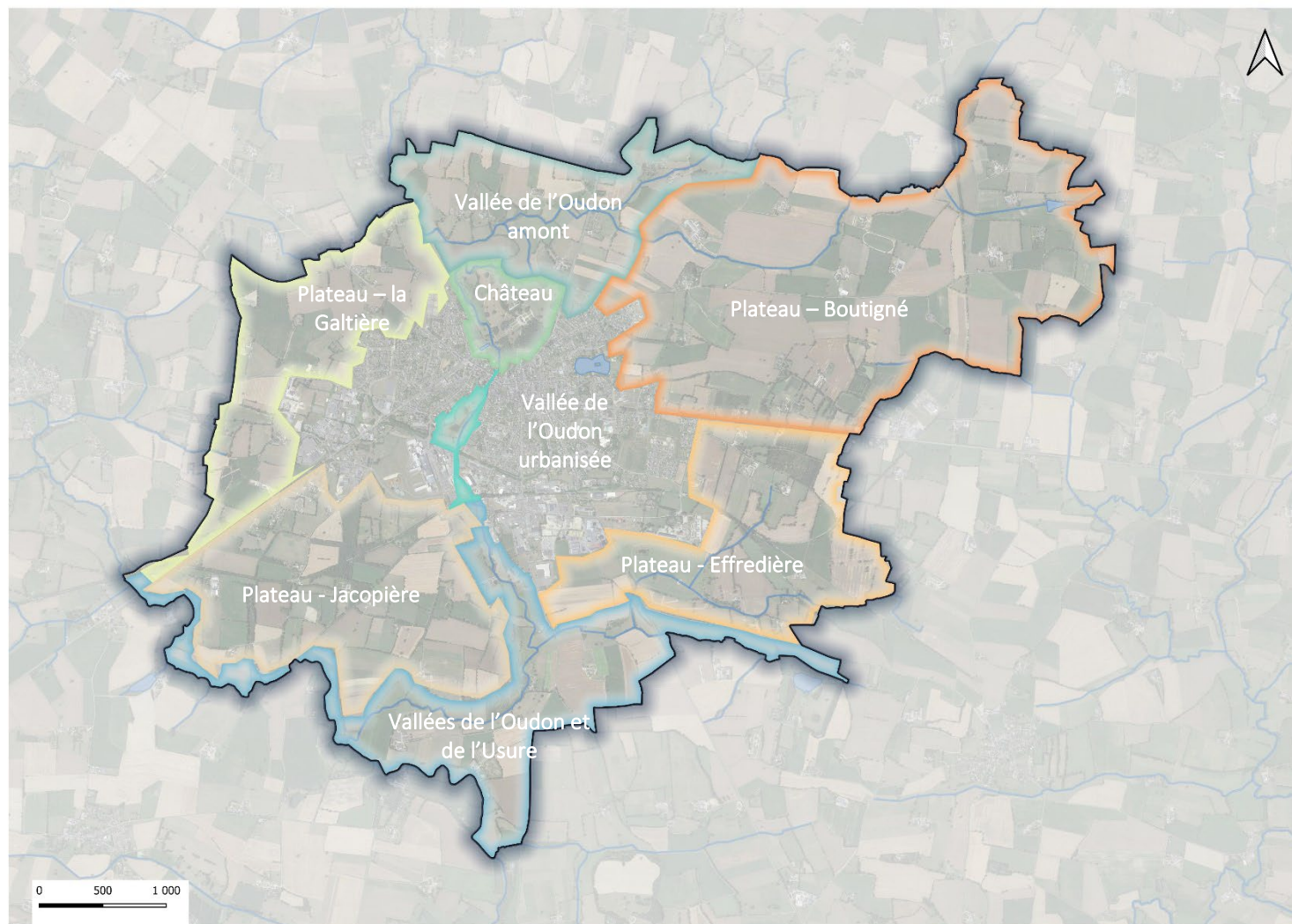
Craon est marqué par la présence d'espaces ruraux variés, que sont les paysages liés aux cours d'eau des vallées et vallons qui maillent le territoire communal.

On peut distinguer 8 entités paysagères :

1. La vallée de l'Oudon Amont, qui s'articule autour de l'Oudon et du ruisseau des Perrines, est marquée par la présence des écarts ruraux portant le nom de « Tissus » et d'un bocage plus préservé qu'ailleurs sur la commune.
2. Le château de Craon et son parc, formant une entité à part entière.
3. La vallée de l'Oudon urbanisée, traversant le bourg de Craon.
4. Les vallées de l'Oudon et de l'Usure et marquées par la présence de nombreux moulins, d'une ripisylve et d'un bocage plus préservé qu'ailleurs sur la commune.
5. Le plateau de Boutigné, paysages agricoles ponctués de hameaux.
6. Le plateau de l'Effredière, paysages agricoles ponctués de hameaux.
7. Le plateau de la Jacopière, paysages agricoles ponctués de hameaux.
8. Le plateau de la Galtière, paysages agricoles ponctués de hameaux.



Photographies des espaces ruraux de Craon © MM 2024

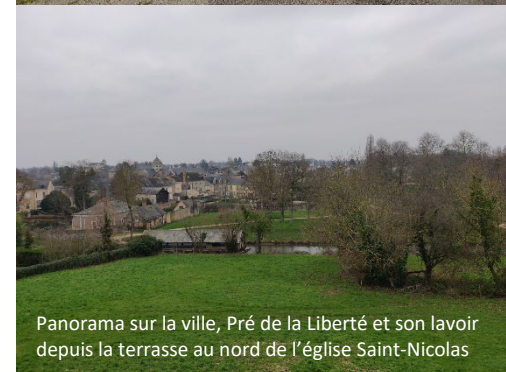


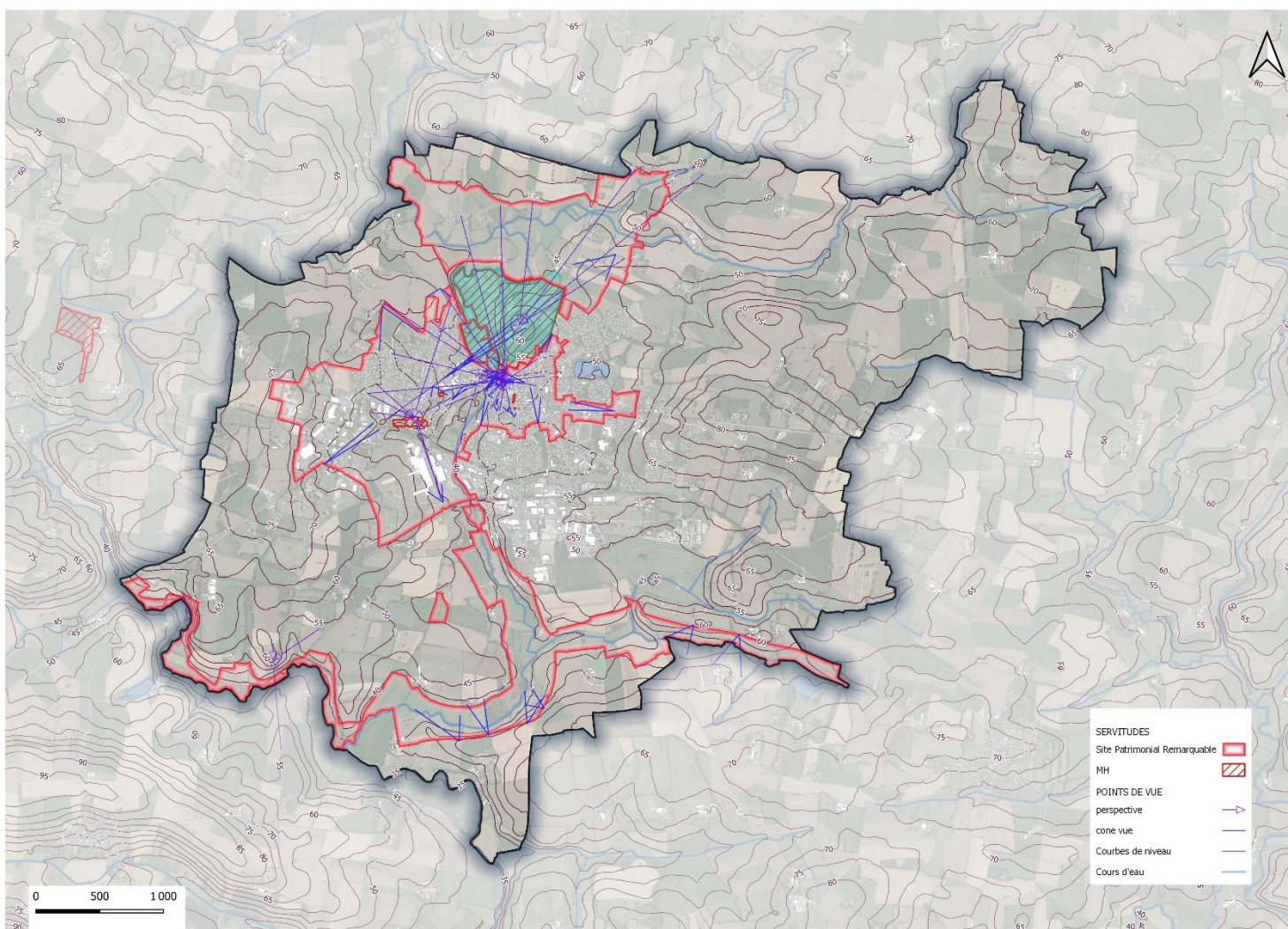
Carte des entités paysagère de Craon © MM, Sources : IGN BD ORTHO HR 2022

5.2.5 Points de vue majeurs

Ils permettent de lire la géographie et d'appréhender les paysages, de comprendre les relations de visibilité réciproque entre les différents édifices et secteurs de la commune.

Ils permettent de comprendre les limites du SPR.





Carte des points de vue et perceptions à l'échelle du Site patrimonial remarquable de Craon © MM

6. INVENTAIRE DU PATRIMOINE URBAIN

6.1 Principaux sous-ensembles urbains

Le diagnostic a mis en évidence différents sous-ensembles urbains constitutifs du tissu urbain du SPR de Craon :

- Noyau historique et Saint-Clément,
- Faubourgs,
- Pavillonnaires, logements collectifs et équipements,
- Zones d'activités,
- Vallée de l'Oudon et espace rural.

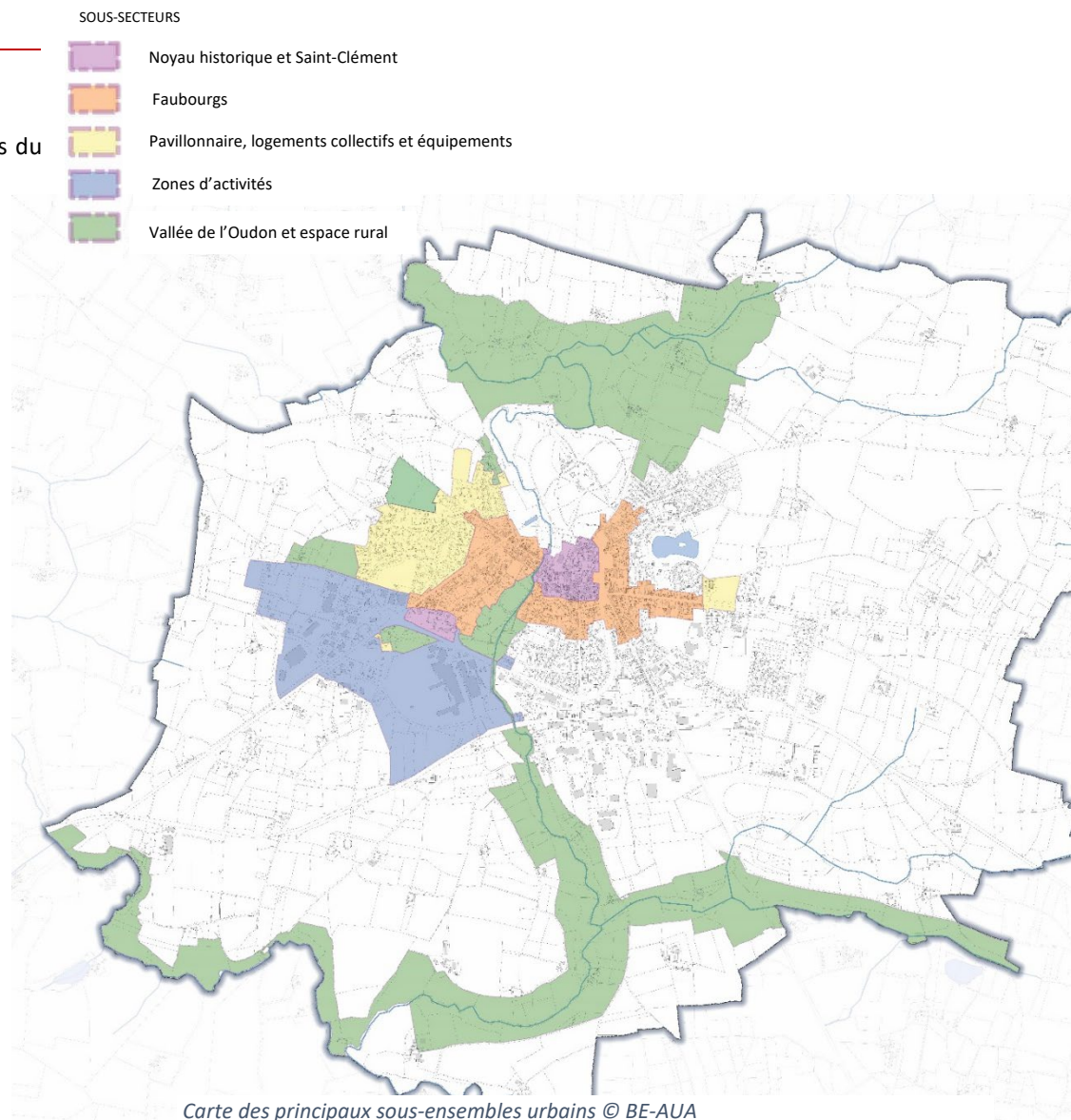
Le secteur « noyau historique et Saint-Clément » présente une structure historique avec une densité très resserrée sur Saint-Clément et est entièrement composée d'une ancienne ville close pour Craon.

Le secteur « faubourgs » correspond aux implantations le long des anciennes voies d'accès vers la ville fortifiée et à la ceinture de places sur les anciens fossés et les espaces de marché hors les murs.

Le secteur « pavillonnaire, logements collectifs et équipements » englobe les nouvelles implantations qui se sont appuyées sur les tissus des faubourgs avec l'abandon de l'implantation sur rue.

Le secteur « zones d'activités » comprend les grandes emprises d'activités au sud-est du territoire, portant des implantations parfois hors d'échelles.

Le secteur « vallée de l'Oudon et espace rural » s'étend sur les deux vallées de l'Oudon et de l'Usure dans leurs parties naturelles, et également sur les espaces ruraux au nord comportant de petites exploitations agricoles. C'est un secteur fortement paysager.



Carte des principaux sous-ensembles urbains © BE-AUA

Implantation et caractéristiques parcellaires

Localisation

Ensemble anciennement clos de mur jusqu'au pont sur l'Oudon et le front bâti côté ancienne ville close de la Promenade Charles de Gaulle.

Densité historique resserrée autour du premier site d'implantation de Saint-Clément : une partie de la rue du Pavé, rue Tournebride et allée de la Fontaine.

Morphologie du tissu urbain

Un ensemble regroupant la plupart des bâtiments les plus anciens avec comme colonne vertébrale la Grande rue.

La percée de la rue Neuve avec son tissu XIXe siècle.

La partie au nord de la rue Neuve avec l'église Saint-Nicolas, son esplanade et le parking à l'arrière, ainsi que le tissu plus aéré des demeures et hôtels particuliers des XVIIIe et XIXe siècles.

La partie de la rue du Pavé directement lié au premier groupement autour de Saint-Clément, rue Tournebride et l'allée de la Fontaine, presque rurale, qui borde le domaine de l'ancien prieuré.

Morphologie des parcelles

Parcelles en lanières le long de la Grande rue, plus étroites et moins longues à l'est de la Halle et plus grandes et souvent traversantes au nord de la rue Neuve et à l'est de l'église Saint-Nicolas, excepté pour les quelques grandes propriétés avec des parcs situées en périphérie du noyau historique.

Les parcelles sont plus étroites et moins profondes autour de Saint-Clément.

A l'alignement sur rue principalement créant un front bâti dense. Parfois, le bâti est implanté perpendiculairement à la rue avec le pignon à l'alignement.

Liaison à l'espace public

En dehors des implantations à l'alignement, quelques murs de clôtures et portails, parfois monumentaux.



Grande Rue © Ville de Craon



Saint-Clément © Ville de Craon

Espace public

Rues étroites et courbes sur le centre de Craon et plus rectiligne autour de Saint-Clément, excepté pour l'allée de la Fontaine.

Tracé rectiligne de la rue Neuve.

Place de la Halle et Place du Pilon pour les persistances.

La place de l'église et la place de la Mairie sont postérieures au percement de la rue Neuve.

La place du Maréchal Leclerc en bordure de la Promenade du Général de Galle est dédiée entièrement au stationnement.

Implantation du bâti

A l'alignement sur rue principalement créant un front bâti dense. Parfois, le bâti est implanté perpendiculairement à la rue avec le pignon à l'alignement.

Espace privé

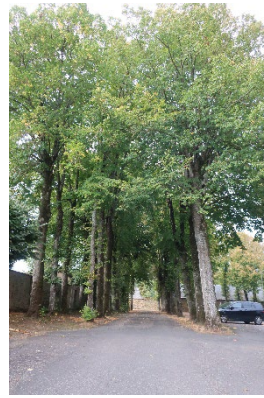
Cours et jardins restreints en cœur d'îlot avec quelques annexes.

Fonctionnement énergétique et climatique du tissu du noyau historique :

L'implantation en mitoyenneté permet de limiter les déperditions et les cœurs d'îlots dégagés par les implantations à l'alignement offrent un confort et un espace de respiration (climatisation naturelle) dans les périodes de chaleur.

Les implantations de demeures en retrait avec jardin, permettent de maintenir un espace perméable et un filtre végétal. Les volumes généralement compacts permettent également de limiter les surfaces de déperditions, malgré le nombre généralement important de fenêtres. Les clôtures hautes jouent également un rôle de protection climatique.

Ambiance du tissu :



Grande rue



Rue Neuve



Angle rue Tournebride et rue du Pavé

Implantation et caractéristiques parcellaires

Localisation

Implantation dans les rues des faubourgs menant à l'ensemble historique de Saint-Clément comme la rue du Pavé et la rue des Vaux, au sud du noyau historique comme la rue des Doves et la rue de la Gauvennerie et à l'est comme la route de Château-Gontier et la rue des Combattants d'Afrique du Nord.

Morphologie du tissu de faubourg

Principalement un linéaire bâti sur la voie, généralement sans système d'îlot.

Morphologie des parcelles

Parcelles en lanière pour celles qui descendent vers l'Oudon depuis la rue des Vaux. Il existe une gradation de tailles de parcelles entre les faubourgs à l'ouest, au sud et à l'est :

- à l'ouest : entre la route de Rennes et le début de la route de Nantes : parcelles relativement importantes et entre la rue du Pavé et la rue des Vaux : linéaire de la parcelle sur rue moins important, tout en conservant une profondeur;
- entre la rue des Doves et la rue de Gauvennerie : le linéaire de la parcelle sur rue reste étroit et la profondeur moindre;
- à l'est du noyau historique (route de château Gontier, rue du Poirier, rue de la Gare) : les parcelles sont parfois de petites tailles ou plus grandes et avec des bâtiments en profondeur à l'arrière et portent un tissu plus dense.

Liaison à l'espace public

En cas de retrait ou d'espace de jardin ou de cour : murs de clôture en pierre locale (enduit ou non) ou muret, parfois surmonté d'une grille.

Espace public

L'espace public principal est constitué par le tour de ville : promenade Charles de Gaulle et place du 11 Novembre. La place du Mûrier en bordure de la promenade du Général de Gaulle est dédiée entièrement au stationnement tout comme le vaste espace dégagé de la place du 8 mai.

Implantation du bâti

En retrait de la rue ou à l'alignement.

Espace privé

Espaces de jardin à l'arrière des bâtiments ou sur le devant, voire exceptionnellement des deux côtés dans le cas de certaines demeures.



Rue des Vaux © Ville de Craon



Promenade Charles de Gaulle © MM



Route de Rennes © BE-AUA

2. Faubourgs

Fonctionnement énergétique et climatique du tissu de faubourg :

L'implantation en mitoyenneté permet de limiter les déperditions, présentant peu d'îlots, les arrières sont généralement traités en jardins ou en potagers. Ces espaces de paysages offrent des espaces de fraîcheur dans les périodes de chaleur et protègent quand ils sont partiellement boisés.

Ambiance du tissu :



Rue des Combattants d'Afrique du Nord avec une perspective sur l'église Saint-Nicolas



Rue du Pavé, avec une perspective sur l'église Saint-Nicolas



Route de Château-Gontier

Implantation et caractéristiques parcellaires

Localisation

En périphérie ouest de la rue de Rennes jusqu'à la rue de Zikisso.

Morphologie

Morcellement parcellaire.

Liaison à l'espace public

Haies ou murs de clôture surmontés ou non d'une grille.

Espace public

Rues relativement larges parfois en raquette.

Implantation du bâti

Le bâti est situé en retrait de l'espace public. Le bâti suit généralement un axe parallèle à la rue.

Espace privé

Le bâti est implanté au milieu de la parcelle. Un jardin de devant sépare le bâti de l'espace public et un jardin est également aménagé à l'arrière.



Tissu pavillonnaire entre la rue des chèvres et la rue Zikisso © Ville de Craon

3. Pavillonnaires, logements collectifs et équipements

Fonctionnement énergétique et climatique du tissu pavillonnaire :

L'implantation en milieu de parcelle, au sein d'un espace de jardin souvent peu planté, fait que la majeure partie des façades est exposée donc induit des déperditions importantes en parois verticales.

Ambiance du tissu :



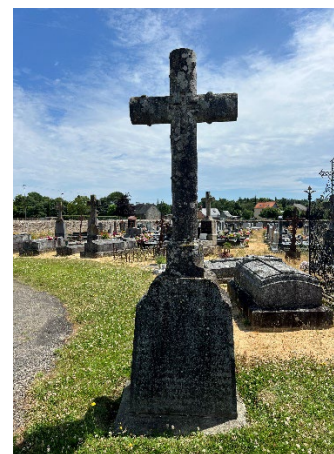
Rue du Douanier Rousseau



Rue de Zikisso



Rue des Chèvres



Cimetière

Implantation et caractéristiques parcellaires

Localisation

En périphérie ouest de l'ensemble urbain de Craon.
La cartographie des tissus montre l'importance de ces surfaces au regard de l'ensemble des secteurs d'habitat.

Morphologie

Parcelles de tailles relativement importantes, voire très importantes dans le cas de la Société Fromagère de Craon et de Lactalis.

Liaison à l'espace public

Grillages en treillis soudés.



Rue de l'Europe © BE-AUA



Zone d'activités ouest © Ville de Craon

Implantation et caractéristiques parcellaires

Localisation

Ensemble de bâtiments ruraux formant parfois un petit hameau, comme à Saint-Eutrope (route de Livré-la-Touche et rue de Zikisso), ou un écart avec quelques bâtiments regroupant une habitation et plusieurs annexes comme pour le moulin David, le tissu Baraton, la Grande Dorée ou le Bigot par exemple.

Morphologie

Parcelles de tailles relativement importantes, surtout pour celles en contact direct avec l'espace agricole.

Liaison à l'espace public

Si pas d'implantation à l'alignement, il peut y avoir présence de murs de clôture en pierre locale avec un portail, ou un simple portail donnant accès à l'écart.

Espace public, uniquement dans le de Saint-Eutrope.

Rue relativement large, qui devait peut être comporter un espace plus important au départ devant les différents bâtiments servant à entreposer différents éléments.

Implantation du bâti

En retrait de la rue pour certains bâtiments, et avec parfois un des bâtiments de la propriété (annexe ou habitat) marquant l'alignement sur la voie (par le pignon ou le mur gouttereau). Dans le cas des écarts, le retrait est systématique avec un accès privé au sein de l'ensemble de bâtiments.

Espace privé

Un jardin, une cour ou un chemin d'accès privé peut séparer la maison de l'espace public. Un jardin peut également être aménagé à l'arrière de la maison dans le cas d'un alignement sur la voie par le mur gouttereau.



Rue de Zikisso © BE-AUA



La petite Blanche Bardière © BE-AUA

Fonctionnement énergétique et climatique du tissu rural :

Majoritairement implantés en mitoyenneté et de faible hauteur, ces bâtiments ont une maîtrise des déperditions. L'implantation des bâtiments les plus anciens tend à optimiser les apports solaires et à réduire les déperditions avec les façades « principales » ou de vie orientées au sud, dos aux vents dominants.

L'implantation des annexes en retour peut également participer de la protection de la façade principale en formant une petite cour protégée. Les annexes créent des « espaces tampons » entre les lieux de vie et l'extérieur pour les façades nord.

La végétation est également présente pour créer des masques en été.



Quartier Saint-Eutrope – Photo aérienne géoportail



Moulin du Bigot © BE-AUA

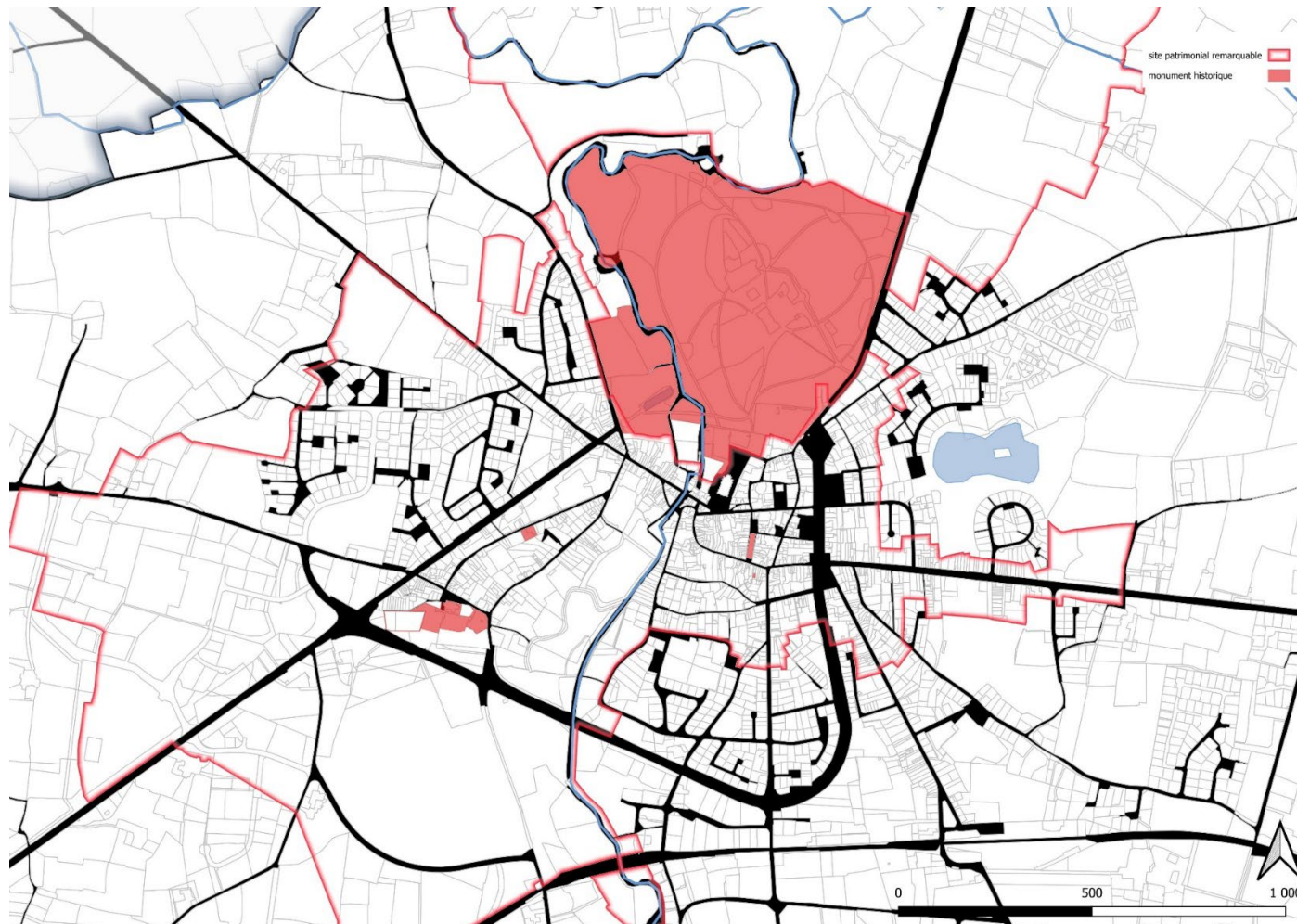


Moulin David © BE-AUA

6.2 Trame viaire

6.2.1 Analyse de la trame viaire

La hiérarchie des voies – mémoire des constitutions progressives le rapport étroit entre la largeur des voies et la période de construction de cette partie du territoire. Ce sont également des points de franchissement de l'Oudon dont l'échelle varie en fonction de la voirie qui le franchit.



Carte de la trame viaire © BE-AUA



Rue de la Libération © BE-AUA



Rue du Vieux Pont © BE-AUA



Boulevard d'Okehampton – google

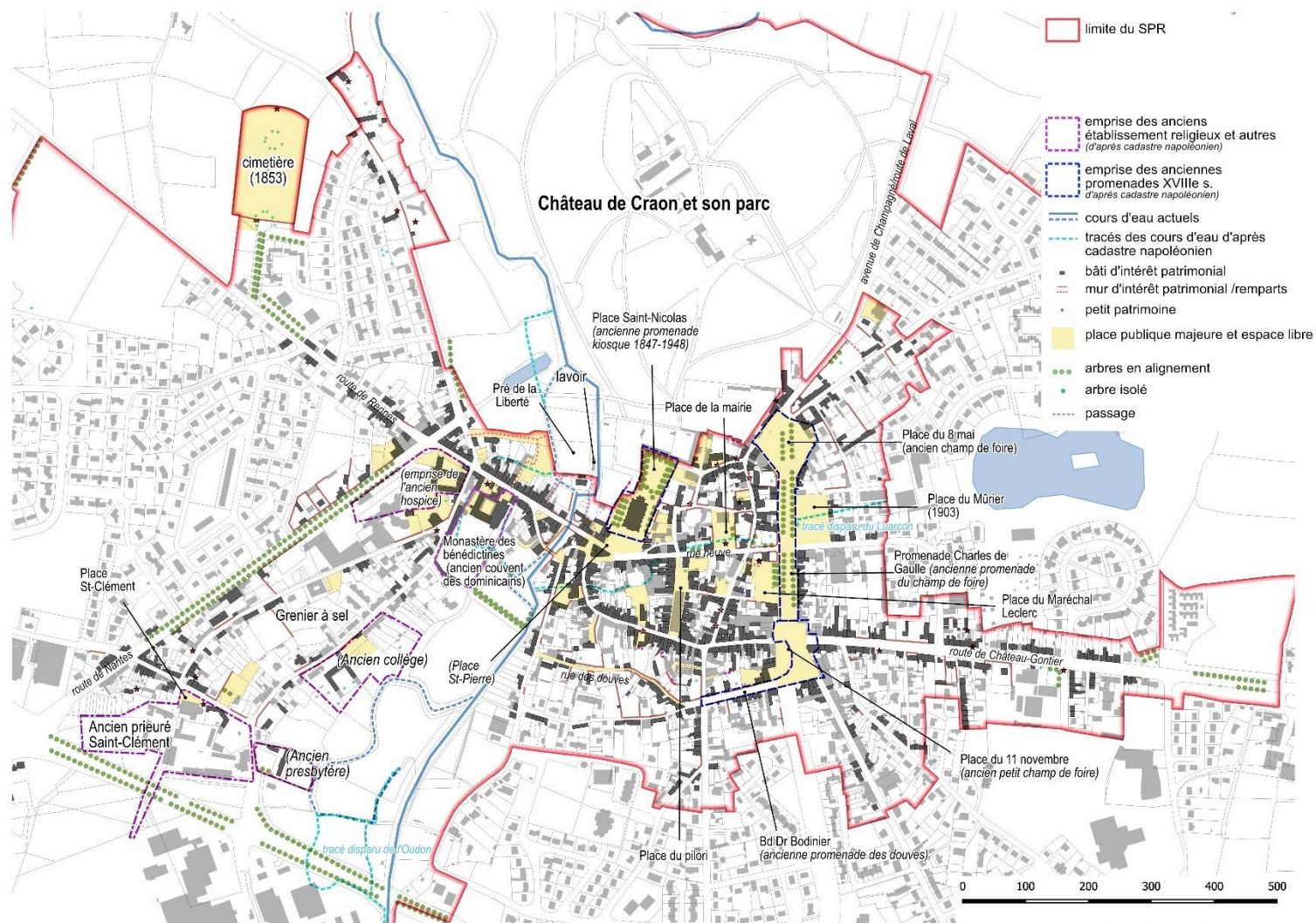
6.3.1 Caractérisation des espaces publics – approche historique



Extrait du cadastre napoléonien de Mayenne, 1840, Source GEOPAL

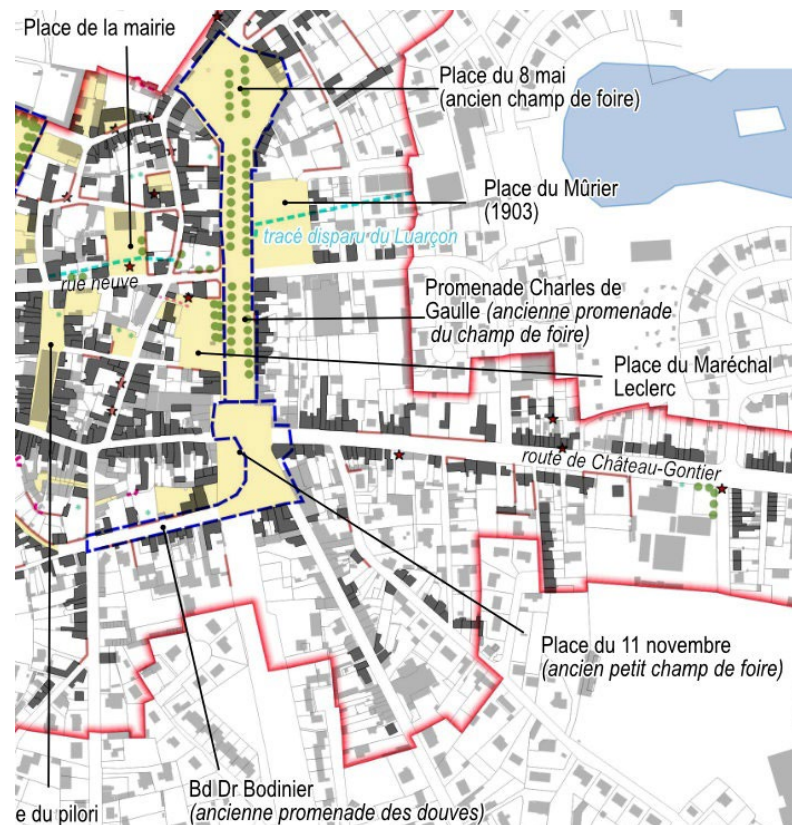
Les principaux espaces publics du milieu du XIX^{ème} siècle se composent d'une part, des espaces intra-muros comme la place des halles et la place du Pilori dans son prolongement, place Saint-Nicolas et son vaste mail sur l'arrière, ainsi que la place de la Mairie.

Hors les murs se trouvent d'autre part l'ensemble des places de marchés qui bordent le bourg à l'est. Au cours du siècle suivant, elles se confortent et d'autres se créent.



Carte des principaux espaces publics de Craon aujourd'hui© MM

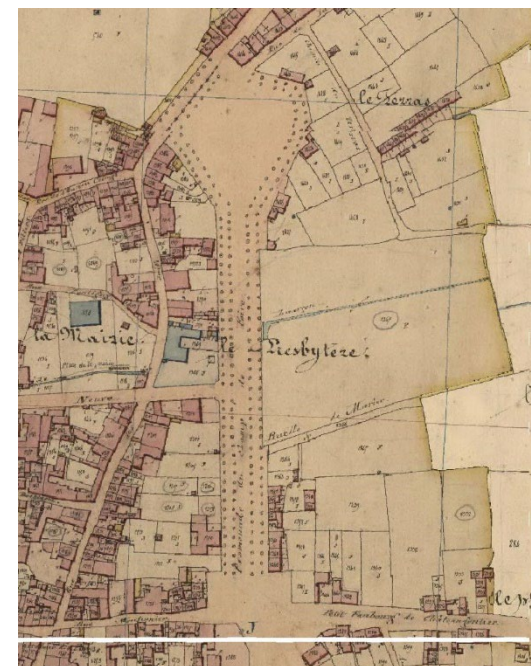
Craon présente une succession de vastes espaces publics qui correspondent aux espaces qui se situaient hors les murs à l'époque médiévale, au niveau des portes de Laval et de Château-Gontier. Au XVIII^e siècle, les anciennes promenades sont aménagées, ainsi que le petit et grand champ de foire qui sont représentés sur le cadastre napoléonien avec leurs alignements plantés d'arbres.



Carte des principaux espaces publics de Craon © MIM 2024



Plan de la ville de Craon/Claude Gandé. ca. 1757, Cote : 1Fi 331, Date : ca. 1757



Extrait du cadastre napoléonien de Mayenne, 1840, Source GEOPORTAIL

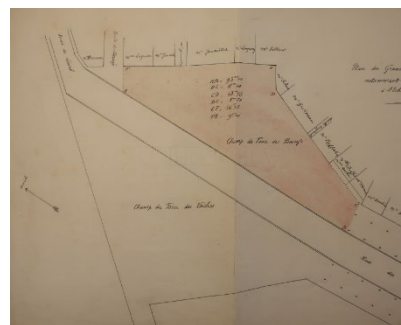
La place du Huit Mai (anciennement grand champ de foire)

Elle se trouve à l'emplacement de l'ancien poste avancé du système défensif médiéval des remparts de Craon (cf. plan de 1757).

Elle correspond à l'ancien « grand champ de foire », composé du champ de foire des bœufs à l'Est, et du champ de foire des vaches à l'ouest, et aménagée vers 1795 (d'après Ernoul, Evelyne, *Craon : une ville, deux visages*, Craon, Syndicat d'initiative du Craonnais, 2013, p. 109).



Plan de la ville de
Craon/Claude Gandé. ca. 1757,
Cote : 1Fi 331, Date : ca. 1757



Plan du Grand Champ de foire de Craon
notamment du côté oriental/[Jarry]. s.d., Archives :
AD 53, Cote : E dépôt 62 1M 4, Date : ca. 1859



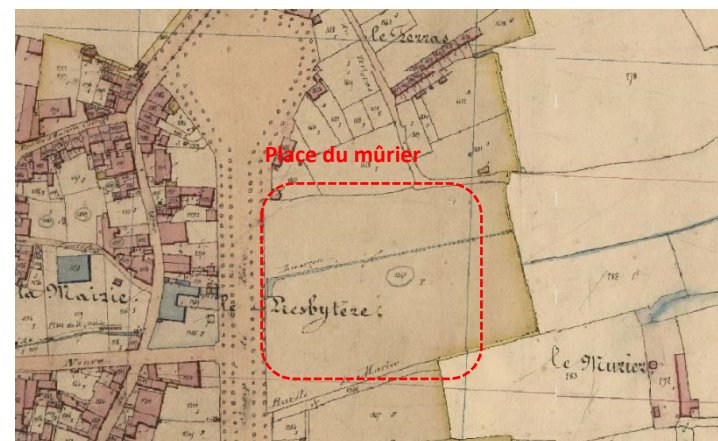
Carte postale ancienne, Les Promenades et le
Champ de foire, Source : AD53



Photographie de la Place du Huit mai -
Promenade de Gaulle © MM 2024

La place du Mûrier

Elle se trouve à l'emplacement de l'ancienne « Prairie du mûrier », et a été aménagée vers 1903 en comblant le ruisseau du Luarçon.



Extrait du cadastre napoléonien de Mayenne, 1840, Source GEOPAL



Photographie de la Place du Murier © BEAUA

Les promenades

Les Promenades Charles de Gaulle correspondent aux anciennes « promenades », aménagées au XVIII^e siècle, haut lieu de la vie sociale locale, notamment pour la déambulation et en tant que lieux des foires aux bestiaux.

La comparaison avec les photographies actuelles montre les modifications qu'ont subi les édifices bordant la place, et les aménagements routiers (stationnement) qui prédominent désormais, et la persistance des alignements d'arbres qui ont été conservés.



Carte postale ancienne, Les Promenades vers 1915, Source : www.communes.com



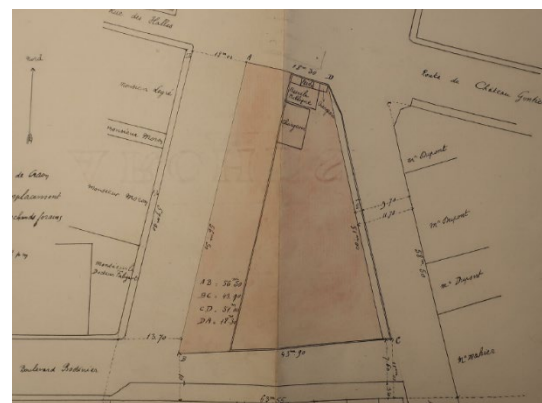
Carte postale ancienne, Place de la Bascule et Promenades, Source : AD53



Carte postale ancienne, Le marché, place de la Bascule, 1788, Source : AD53



Photographie de la Promenade de Gaulle © MM 2024



Plan du Petit Champ de foire de Craon déterminant notamment l'emplacement à disposer pour les marchands forains/[Jarry], s.d. Archives : AD 53, Cote : E dépôt 62 1M 4, Date : ca. 1859

Le boulevard Bodinier

Le boulevard a été créé vers 1857. Sur le cadastre napoléonien il est représenté avec des alignements d'arbres et nommé « Douves », dans le prolongement de la rue des douves.



Extrait du cadastre napoléonien de Mayenne, 1840, Source GEOPAL



Photographie du boulevard Bodinier © MM 2024



Extrait du plan de la ville de Craon [s.n.] fin XVIIIe, Source : Archives AD 53

La place du Pilon

La place du pilori est l'espace entourant les Halles, attestées au XIIe siècle, ancien lieu du commerce des bestiaux, des céréales, et du fil de lin, et totalement reconstruites au XIXe siècle. La comparaison avec les photographies actuelles montre que cette place a été bien préservée, avec notamment la persistance des pavés sur la place du Pilon et sous la halle qui sont visibles sur les cartes postales anciennes.



Carte postale ancienne, Place du Pilon et les Halles, Source : AD53



Photographie de la place du Pilon © MM 2024

La place Saint-Nicolas

La nouvelle église Saint-Nicolas a été construite entre 1847 et 1855 au nord de l'emplacement de l'ancienne église.

- La comparaison avec les photographies actuelles montre que cette place a été bien préservée dans sa géométrie et ses alignements d'arbres. Un kiosque à musique était présent de 1847 à 1958. Cette place offre une vue panoramique sur Craon digne d'intérêt et mériterait d'être aménagée à la hauteur de sa qualité patrimoniale et paysagère, du fait de sa proximité avec l'église et l'emplacement du château primitif de Craon.

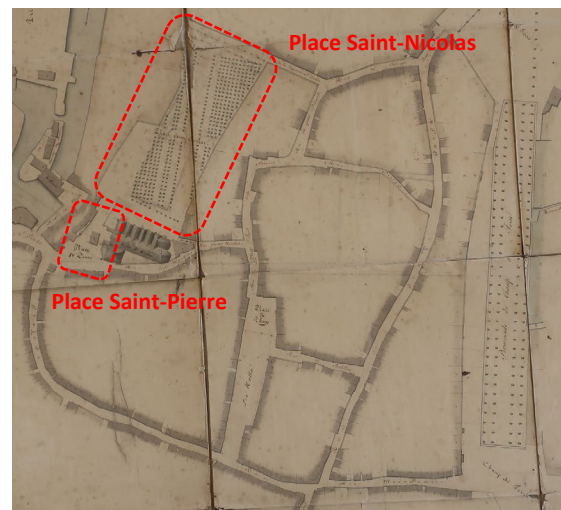
En contrebas, le Pré de la Liberté et le lavoir sont aménagés vers 1840.



Place Saint-Nicolas, ancienne promenade © BE AUA



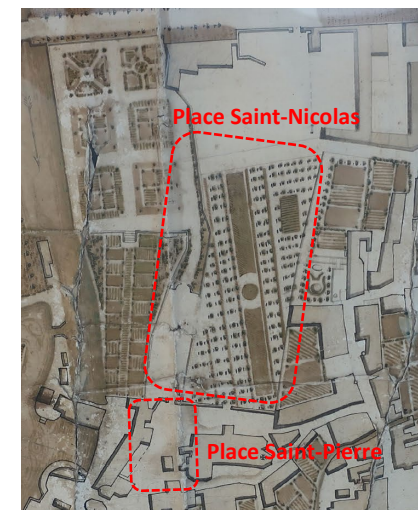
Carte postale ancienne du kiosque de la Musique place St Nicolas © AD53



Extrait du plan de la ville de Craon [s.n.] fin XVIIIe, Source : Archives AD 53



Extrait du cadastre napoléonien de Mayenne, 1840, Source GEOPAL



Plan de la ville de Craon et de ses environs [s.n.]. 1751 Archives : AD 53, Cote : E dépôt 62 10 1, Date : 1751



Plan d'ensemble de la ville de Craon/Maréchal. 1852. Archives : AD 53, Cote : E dépôt 62 10 5, Date : 1852

La place de la Mairie

La mairie a été construite à partir de 1838, après le percement de la rue neuve en 1832.

Le monument aux morts a été érigé en 1921 devant la Mairie.



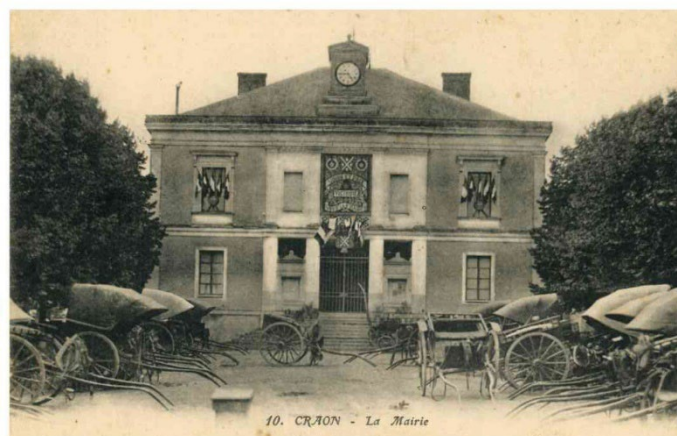
Plan de la ville de Craon et de ses environs [s.n.].
1751 Archives : AD 53, Cote : E dépôt 62 10 1, Date : 1751



Extrait du cadastre napoléonien de Mayenne, 1840, Source
GEOPAL



Plan d'ensemble de la ville de Craon/Maréchal. 1852. Archives : AD 53,
Cote : E dépôt 62 10 5, Date : 1852



Carte postale ancienne, la mairie, Archives : AD 53



Carte postale ancienne, le monument aux morts et la mairie/[s.n.]. [s.d.].
Archives : Coll. famille Prévosto, Cote : / Date : XXe s.

La place Saint-Clément

La place Saint-Clément figure sur le cadastre napoléonien, au nord de l'édifice.

La nouvelle église Saint-Clément a été construite vers 1866.

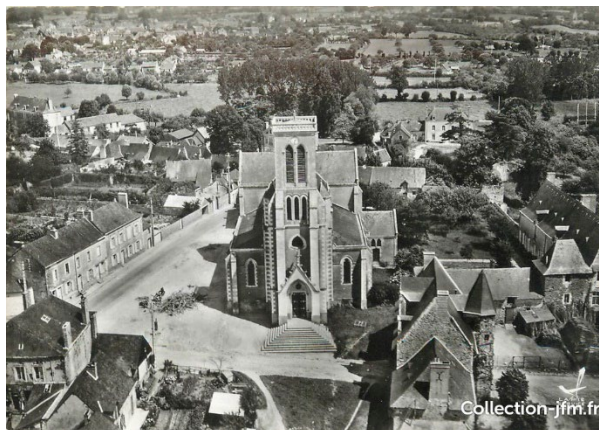
L'ancien cimetière était situé au nord et à l'est de l'ancienne église sur le plan de 1852, il a été transféré à son emplacement actuel à partir de 1853, il sera agrandi vers 1880.



Plan de la ville de Craon/[s.n.]. Archives : AD 53, Cote : O 380, Date : [1857]



Extrait du cadastre napoléonien de Mayenne, 1840, Source GEOPAL



Carte postale ancienne de l'église et de la place Saint-Clément © collection-jfm.fr



Photographie de la place Saint-Clément © MM 2024



Plan d'ensemble de la ville de Craon/Maréchal. 1852. Archives : AD 53, Cote : E dépôt 62 10 5, Date : 1852



Photographie de l'église Saint-Clément © MM 2024

6.3.2 Caractérisation des espaces publics – état des lieux actuel

Les places publiques majeures que sont les places aux abords des monuments historiques, à savoir la Place Saint-Nicolas, la Place Saint-Clément et la Place du Pilon sont aménagées actuellement en stationnement peu valorisant au vu de leur valeur patrimoniale. Il conviendrait de retirer un certain nombre de places de stationnement, et de redonner des aménagements de qualité, tant en termes de dessin, de revêtements de sol et de présence de la végétation.



Place du pilori, grande surface en pavés qualitatifs mais trop de stationnement à proximité des halles monument historique



Place du Murier, grande surface en enrobé dédiée au stationnement, aspect routier peu valorisant aux portes du centre ancien



Place du Mal Leclerc, grande surface en enrobé dédiée au stationnement, aspect routier peu valorisant aux portes du centre ancien



Contre-allée Promenade Charles de Gaulle, grande surface en enrobé dédiée au stationnement, aspect routier peu valorisant aux portes du centre ancien et le long des façades d'intérêt architectural

Les places publiques secondaires que sont les places « hors les murs », à savoir la Place du Huit mai, la Promenade Charles de Gaulle, la Place du 11 novembre, sont aménagées en stationnement, à l'aspect routier peu valorisant au vu de leur valeur patrimoniale.



Photographie prise par drone 2022 © Ville de Craon

6.4 Trame minérale : murs et remparts

6.4.1 Les murs

De très nombreux murs de clôture et de soutènement, en moellon de pierre, sont présents au sein du SPR. Marquant les propriétés, ils accompagnent les voies qu'ils

contribuent à définir et valoriser et bordent également l'Oudon dans sa traversée du bourg



*Rue des douves - mur de soutènement/mur de clôture bas
© BE-AUA*



Rue de Zikisso - mur de clôture haut © BE-AUA



*Entre le Vieux pont et le rue de la Libération - mur de
soutènement © BE-AUA*



*Promenade Charles de Gaulle - mur de clôture haut (destiné à être
enduit) et piliers en pierre de taille © BE-AUA*

6.4.2 Le rapport à l'espace public : la richesse des portails

Ils sont parfois le seul élément visible de demeures cachées dans leur parc.

En grille ouvragée ou composé de portail en pierre avec porte ouvragée en bois plein, ils marquent de manière importante le linéaire de certaines rues.



Rue de l'ancien collège © BE-AUA



Rue Lecomte © BE-AUA



Avenue de Champagné © BE-AUA

6.5 Trame végétale et jardins

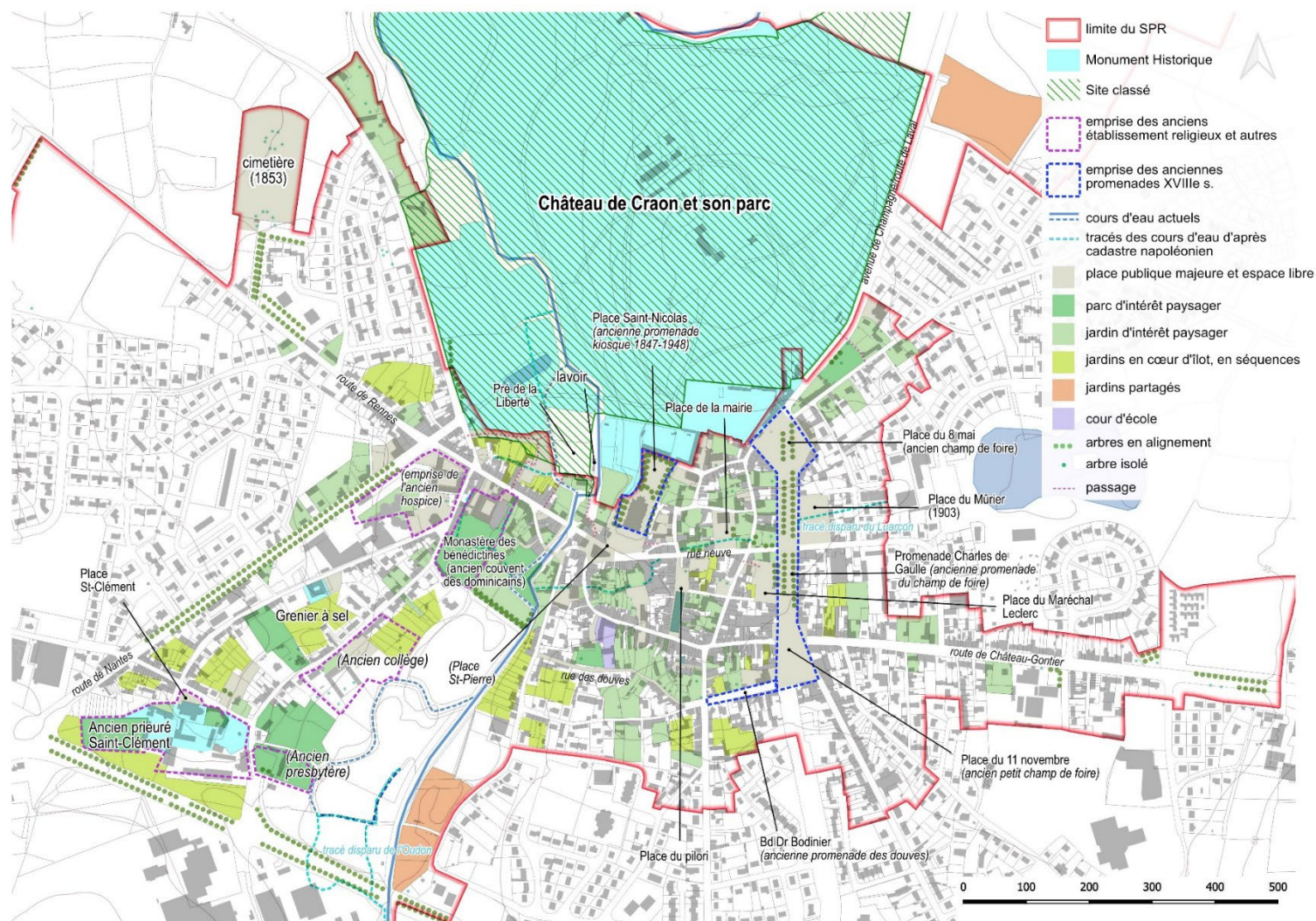
Ce sont les parcs et jardins ainsi que les arbres qui participent à la qualité paysagère du centre de Craon. Ils constituent des espaces de respiration dans le centre dense et contribuent au cadre paysager et à la présence du végétal dans la ville. Certains jardins ou parc d'accompagnement du bâti ancien forment un ensemble indissociable de mise en valeur du bâtiment auquel ils se rapportent (jardin de devant, parc...).

Ce sont :

- Les parcs et jardins, espaces de mise en valeur du bâti ancien : jardin et parc associés aux demeures, jardin et parc associées aux anciennes emprises religieuses (couvent, prieuré, presbytère), parc du château, et les arbres qui s'y trouvent ;
- Les jardins et leur végétation : jardins urbains, jardins clos de murs, jardins potagers, jardins en cœur d'îlot, et les arbres qui s'y trouvent ;
- Les arbres sur l'espace public : arbres urbains, alignements structurant les espaces publics (places, en accompagnement de voirie) ;
- Les berges de l'Oudon traversant le centre ancien.



Grande Rue – Photo drone transmise par la ville de Craon



Carte des principaux jardins et espaces libres du centre de Craon © MM

6.5.1 Les parcs et jardins liés aux demeures ou domaines

Les parcs et jardins des demeures de Craon sont des espaces libres, de mise en valeur du bâti. Ils forment un ensemble cohérent avec les dépendances et murs d'enceinte et constituent des ensembles paysagers remarquables. Ils ont une vocation d'agrément, comme les jardins de devant, compris entre la rue et la façade principale, visible à travers une grille barreaudée sur mur-bahut par exemple, ou comme les parcs arborés composés autour d'un édifice, dont les hauts arbres émergent au-dessus des murs d'enceinte.



Photographie des parcs et jardins de Craon © MM 2024

6.5.2 Les autres jardins

Craon compte des jardins plus modestes, qu'il convient de préserver pour les sols et la végétation qui participent à la qualité du paysage urbain.

Les jardins modestes sont à préserver en tant que jardins d'accompagnement du bâti et surfaces de pleine terre, afin de limiter leur imperméabilisation.

Ce sont les jardins urbains, jardins clos de murs, jardins potagers, jardins en cœur d'îlot, et les arbres qui s'y trouvent.



Jardin en bord de l'Oudon, rue de la Libération © BE-AUA



Ensemble de jardins clos de murs, rue des douves



Espaces libres, route de Nantes



Jardin, Boulevard Dr Bodinier

6.5.3 Les arbres sur l'espace public

Craon compte des alignements d'arbres urbains en accompagnement de voirie ou cadrant les places publiques, et qui participent à la qualité du paysage urbain.

Les alignements des grandes places et espaces hors les murs sont majoritairement des tilleuls.



Alignements d'arbres (tilleuls), Promenade Charles de Gaulle

6.5.4 Le parc du château (situé en-dehors du SPR)



Photographie des vues extérieures du Parc du château de Craon © MM 2024

6.6 Trame de l'eau dans le bourg

6.6.1 La présence de l'eau

L'eau est présente dans le bourg de Craon, à travers notamment l'Oudon qui traverse le parc du château de Craon et sépare les anciens secteurs du « Bourg Saint-Clément », « Faubourg Saint-Pierre » et du « bourg castral », longé par l'actuelle rue du miroir, rue de l'éperon.

L'Oudon crée des paysages pittoresques notamment aux abords du « vieux pont » où il entoure de deux bras une petite île pittoresque et son kiosque, et la grande île qui accueille le Pré de la Liberté et son lavoir.

L'ancien cours d'eau du Luarçon, passait au niveau de l'actuelle place du mûrier, l'actuel parking de la Mairie, à traversait l'îlot de la Grand rue/rue des Douves. Son tracé est lisible sur le cadastre napoléonien.



Comparaison des tracés des cours d'eau du centre ancien, entre le cadastre napoléonien et le cadastre actuel © MM

L'Oudon et ses berges s'accompagnent d'un patrimoine lié au cours d'eau, comme les quais, les ouvrages de franchissement (vieux pont, pont neuf, passerelles), les ouvrages d'accès à l'eau (quai, escaliers...), les ouvrages de soutènement (murs), les bâtiments ou petit édifice d'usage de l'eau : lavoir, buanderie, puits, ancien moulin à eau...



Photographies de l'Oudon, et du patrimoine bâti qui l'accompagne : murs, quais, ponts, lavoirs et la végétation © BE-AUA et © Chroniques conseil

6.6.2 Le rapport social à l'eau : éléments liés aux pratiques quotidiennes et sociales

Les escaliers privés d'accès à l'Oudon



Le réseau des puits



La notion du risque avec l'échelle de crues



Les bâtiments : bain public, moulin, lavoir



Maison des Bains



Moulin du centre, rue Neuve



Le lavoir

Photographies du patrimoine lié à l'Oudon © BE-AUA

7. INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

7.1 Caractérisation des bâtiments constitutifs de l'ensemble urbain

Le diagnostic a mis en évidence différentes typologies architecturales présentes dans le SPR :

- demeure,
- maison et immeuble urbain,
- maison de faubourg / habitat ouvrier,
- habitat rural,
- atelier/annexe,
- édifices singuliers.

Chaque typologie a fait l'objet d'une analyse pour mettre en avant les caractéristiques urbaines et architecturales.



1. DEMEURE

Localisation

Noyau historique, faubourgs, le long de la rue Neuve, ...
Certaines sont des maisons de tanneurs, de riches marchands ou d'autres notables.

Datation relative de la construction

XVIIe -XIXe siècles

MORPHOLOGIE

Implantation

Généralement en retrait, au sein de parcelles de taille importante close de murs de clôture ou de murs bahuts surmontés de grilles avec parfois des portails monumentaux.

Présence de dépendances dont certaines sont des écuries.

Volumétrie

Simple et haute, parfois massive

Etages

RDC+1 ou 2+comble

CARACTÉRISTIQUES DE LA TOITURE

Forme

Toiture à 2 ou 4 pans, certaines toitures à la Mansart

Matériaux

Ardoise

Percements

Lucarnes ouvragées

Décors

Epis de faitage

Cheminées

Brique ou brique/décors pierre



COMPOSITION DE LA FAÇADE

Composition

Façade généralement ordonnancée avec parfois une symétrie centrale de 3 à 4 travées en moyenne

Matériaux

Pierre de taille ou moellon avec finition enduite

Décors

Encadrement des baies, bandeaux, corniches...

1. DEMEURE



Demeure, Avenue de Champagné



Demeure, Rue du Vieux Pont



Route de Château-Gontier



Demeure dans son parc, Rue des douves

1. DEMEURE



Préservation des grands invariants :

- Maintenir l'ordonnancement des ouvertures qui contribue à l'équilibre de la façade
- Préserver le marquage de l'axe central qui comprend généralement la porte, un décor de baie, pouvant être différent à l'étage, et une lucarne
- Conserver les décors en façade (corniche, bandeau, chaînes d'angle), encadrements de baies et garde-corps
- Maintenir les menuiseries (porte, fenêtres, volets et persiennes) en bois
- Préserver les persiennes, demi-persiennes ou volets pleins qui suivent la forme de l'ouverture
- Valoriser le rapport à l'espace public, en cas de retrait, avec préservation des murs haut ou grille sur mur bahut avec parfois jardin sur le devant

Localisation

Noyau historique et boulevards

Datation relative de la construction

XVe - XIXe siècles

MORPHOLOGIE

Implantation

A l'alignement sur rue

Volumétrie

Simple, parfois haute et massive

Etages

RDC +1,2 ou 3+comble

CARACTÉRISTIQUES DE LA TOITURE

Forme

2 pans, parfois 4 pans

Matériaux

Ardoise

Percements

Lucarnes, châssis de toit

Cheminée

Brique

COMPOSITION DE LA FAÇADE

Composition

Façade généralement ordonnancée.

Nombre de travées très variable/2 à 3 travées en moyenne

Certains rez-de-chaussée comportent des commerces.

Parfois des encorbellements pour les pans-de-bois.

Matériaux

Moellons finition enduite, pan de bois, pierre de taille, brique

Décor

Encadrement des baies, bandeaux, corniches, décors d'angle, parfois balcons, garde-corps, colonnettes...

Certains pans-de-bois présentent des décors.

2. MAISON URBAINE et IMMEUBLE URBAIN



Rue de Halles



Promenade Charles de Gaulle

2. MAISON URBAINE et IMMEUBLE URBAIN



Rue de la Libération



Angle rue Neuve/rue Saint-Pierre



Place du Pilon



Rue de la Libération



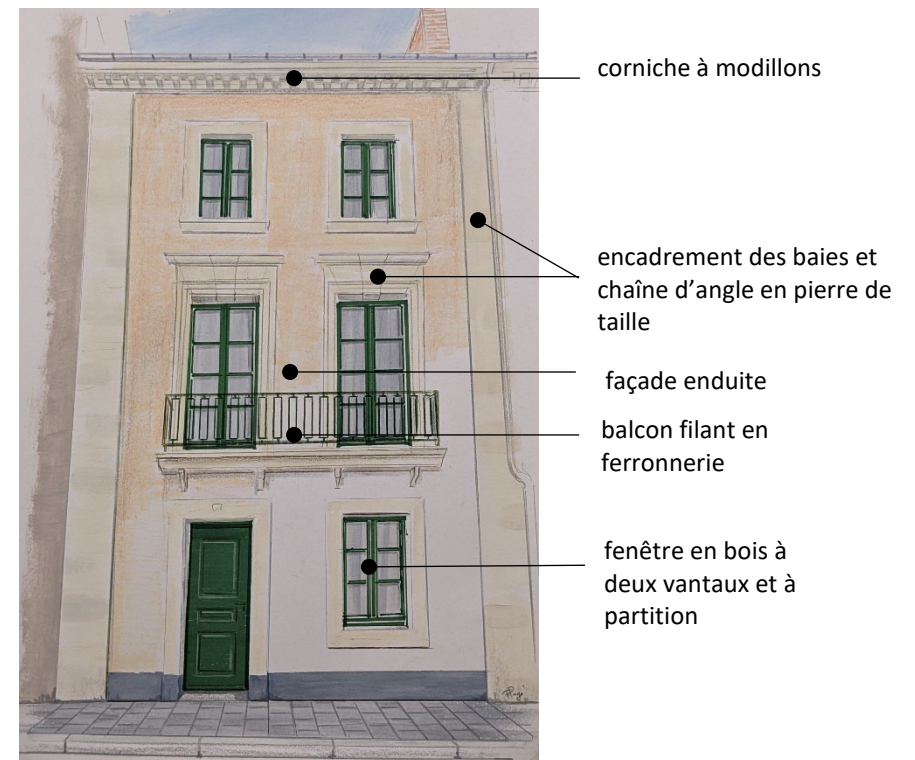
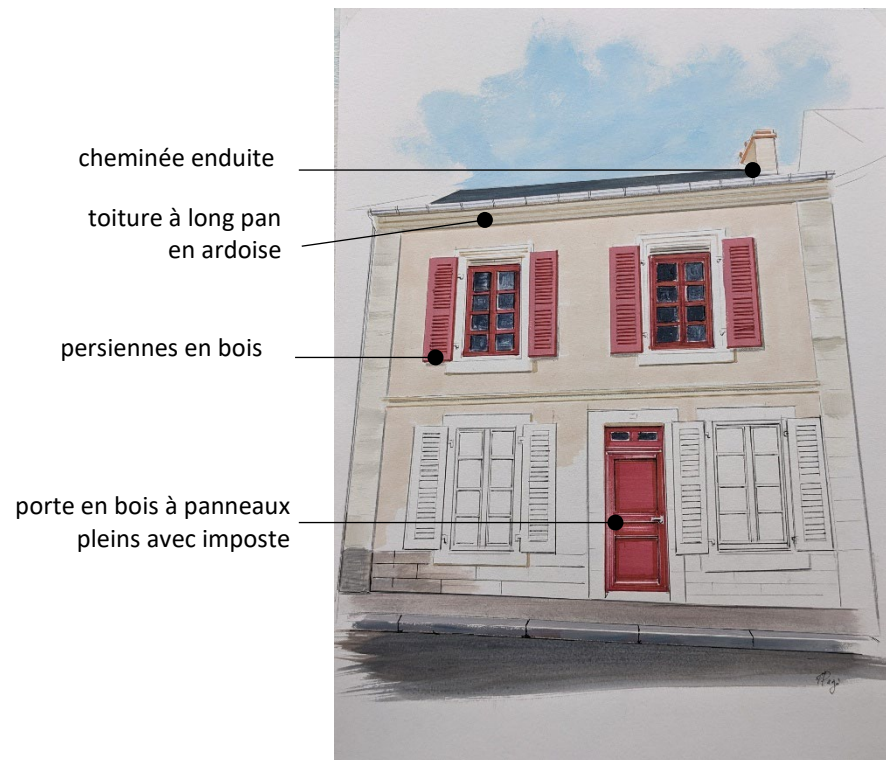
Route de Château-Gontier



Angle rue Neuve/Place du Pilon



Grande rue



Préservation des grands invariants :

- Maintenir l'ordonnancement des ouvertures qui contribue à l'équilibre de la façade
- Conserver la caractéristique des façades en moellons avec enduit plein (pas de dégarnissage de l'enduit) ou plus rarement en pierre de taille
- Préserver les quelques balcons et garde-corps
- Conserver les décors en façade (corniche, bandeau, chaînes d'angle) et encadrements de baies
- Maintenir les menuiseries (porte, fenêtres, volets et persiennes) en bois



Grande rue



Grande rue



Rue de la libération



Grande rue



Rue de l'Ancien collège



Place des Halles – ban de bois recouvert



Préservation des grands invariants :

- Préserver la spécificité des pans de bois avec encorbellement simple et parfois sur entretoise sculptée
- Conserver l'organisation décorative des bois destinée à être laissée apparente (croix de Saint-André, écharpes, potelets, poteaux cormiers...)
- Maintenir les menuiseries (porte, fenêtres, volets et persiennes) en bois
- Conserver la lecture des cadres des ouvertures de baies en bois (permettant de repérer un pan de bois malgré une modification de la façade).

Localisation

Route de Château-Gontier, route de Nantes, rue du Pavé, rue de l'Eperon, rue de la Gauvennerie

Datation relative de la construction

XIXe siècle – début XXe siècle

MORPHOLOGIE

Implantation

A l'alignement ou en retrait de la rue avec un mur bahut surmonté d'une grille et un petit espace sur le devant

Volumétrie

Simple

Etages

RDC+ comble

CARACTÉRISTIQUES DE LA TOITURE

Matériaux

Ardoise

Percements

Petits châssis ou lucarnes

Cheminées

Brique (1 par unité d'habitation)

COMPOSITION DE LA FAÇADE

Composition

Façade entre 2 et 4 travées

Matériaux

Moellon avec finition enduite

Décor

Encadrement des baies, corniches en pierre ou en brique



Rue du Vieux Pont



Route de Château-Gontier



Route de Château-Gontier



Place du Pavé



Boulevard de Bel-Air

3. MAISON DE FAUBOURG / HABITAT OUVRIER



Préservation des grands invariants :

- Préserver la volumétrie identitaire des bâtiments principaux
- Préserver la particularité des toitures peu percées
- Conserver les décors en façade (corniche, chaînes d'angle) et encadrements de baies
- Maintenir les menuiseries (porte, fenêtres, volets) en bois
- Préserver les clôtures de grilles sur mur bahut et l'espace de retrait, parfois traité en jardin.

4. HABITAT RURAL (fermes, moulins, tanneries)

Localisation

En milieu rural et quelques éléments d'habitat rural dans les faubourgs ou le long de l'Oudon en tissu urbain comme en espace plus naturel avec la présence de moulins. Dans les faubourgs certains bâtiments appartenaient à des tisserands.

Datation relative de la construction

XVIIIe- XIXe siècles

MORPHOLOGIE

Implantation

Dans l'espace agricole, les divers bâtiments (habitations, annexes, moulins) sont généralement répartis autour d'un espace de dégagement formant cour de fonctionnement.

Volumétrie

Simple avec certaines toitures de taille importante (espaces de stockages). Certaines volumétries regroupent habitat et annexes sous le même volume de couverture ou dans un même linéaire, rappelant ainsi la longère.

Etages - habitation

RDC + comble ou RDC + 1 + comble

CARACTÉRISTIQUES DE LA TOITURE

Matériaux

Ardoise

Percements

Lucarnes passantes (ou feunières)

COMPOSITION DE LA FAÇADE

Matériaux

Moellon finition enduite ou RDC en moellon

Décor

Encadrements des baies



Ferme, Tissu Lemoine



Moulin du Bigot



Moulin David



Ferme, l'Île Tison



Préservation des grands invariants :

- Préserver la volumétrie identitaire des différents bâtiments et de leur destination (habitation, granges, poulailler/clapier/porcherie, écurie)
- Préserver les éléments du patrimoine hydraulique (mare, canaux liés aux moulins, lavoir, quais et empièvements - tanneries)
- Conserver les décors en façade (corniche, chaînes d'angle) et encadrements de baies
- Maintenir les menuiseries (porte, fenêtres, volets) en bois
- Préserver les espaces de cours perméables

Localisation

Rue de l'Eperon, route de Château-Gontier

Datation relative de la construction

XIXe siècle

MORPHOLOGIE

Implantation

A l'alignement sur rue par le pignon ou le mur gouttereau, ou en léger retrait

Volumétrie

Forme simple

Etages

RDC + comble

CARACTÉRISTIQUES DE LA TOITURE

Forme

2 pans ou 4 pans

Matériaux

Ardoise

COMPOSITION DE LA FAÇADE

Matériaux

Moellon apparent, moellon avec finition enduite ou un enduit à pierre vue

Percements

Porte charretière, lucarnes passantes (ou feunières)

Décors

Encadrement des baies en brique ou en brique et pierre



Place de la Mairie



Grande rue



Rue de l'Eperon



Préservation des grands invariants :

- Préserver la volumétrie identitaire des bâtiments
- Préserver les percements existants dans leurs proportions
- Conserver les décors des encadrements de baies et les matériaux qui les composent (bois, brique, ou pierre)
- Maintenir les menuiseries (porte, fenêtres, volets en bois) et les systèmes d'ouvertures (porte coulissante sur rail métallique, portes battantes en bois)

6. EDIFICES SINGULIERS

Edifices sanitaires et sociaux,



Route Nantes/rue de la Libération



Rue du Pavé



Maison des Bains



Station de pompage

6. EDIFICES SINGULIERS

Édifices religieux (à l'origine)



Chapelle et couvent des Bénédictines du Saint-Sacrement, Rue de la Libération



Chapelle Saint-Eutrope, route de Livré-la-Touche



Eglise Saint-Nicolas de Craon



Chapelle rue des Vaux, Ecole Élémentaire Henri Matisse



Chapelle derrière la rue de la Libération

6. EDIFICES SINGULIERS

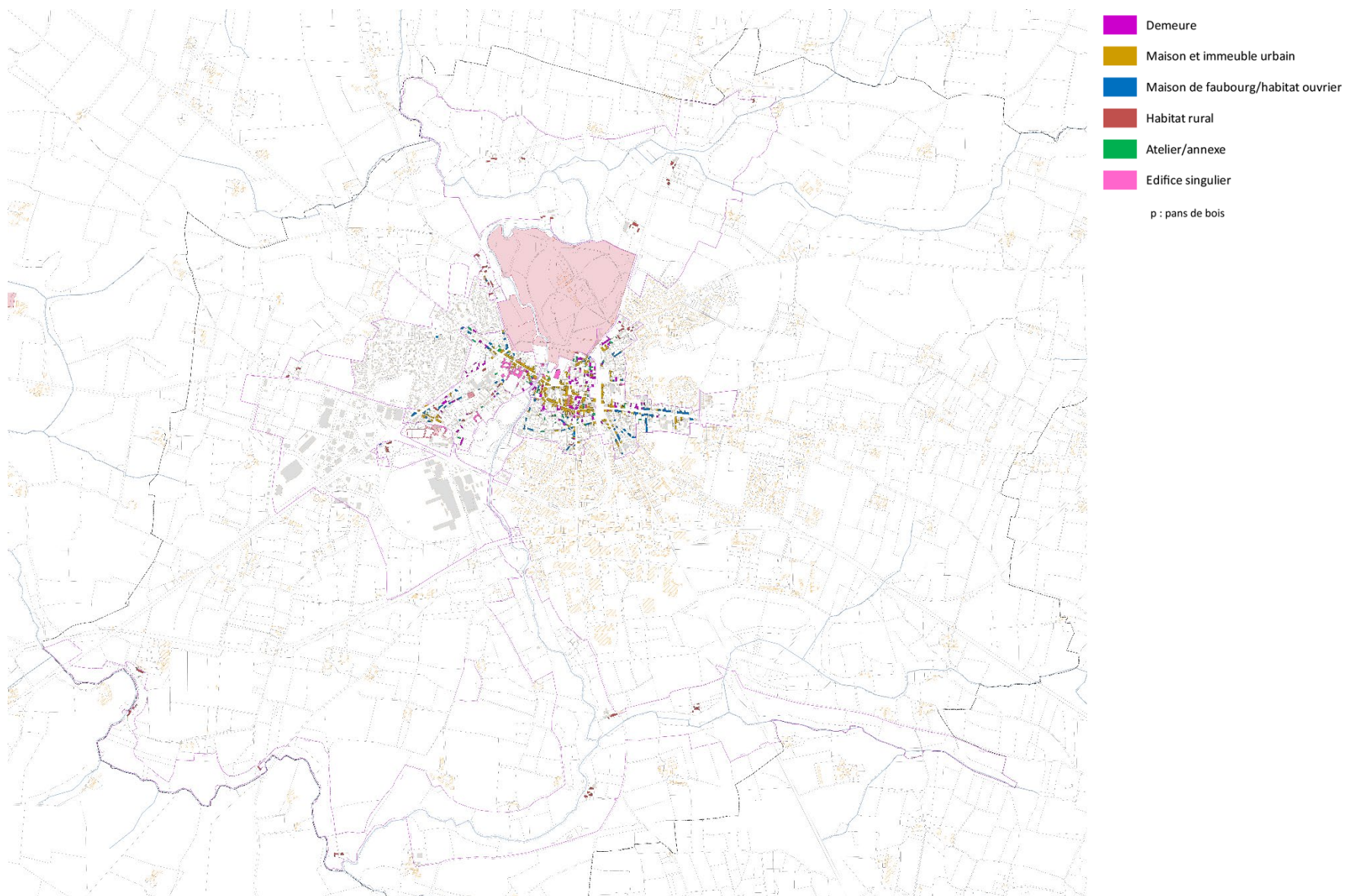
Equipements scolaires



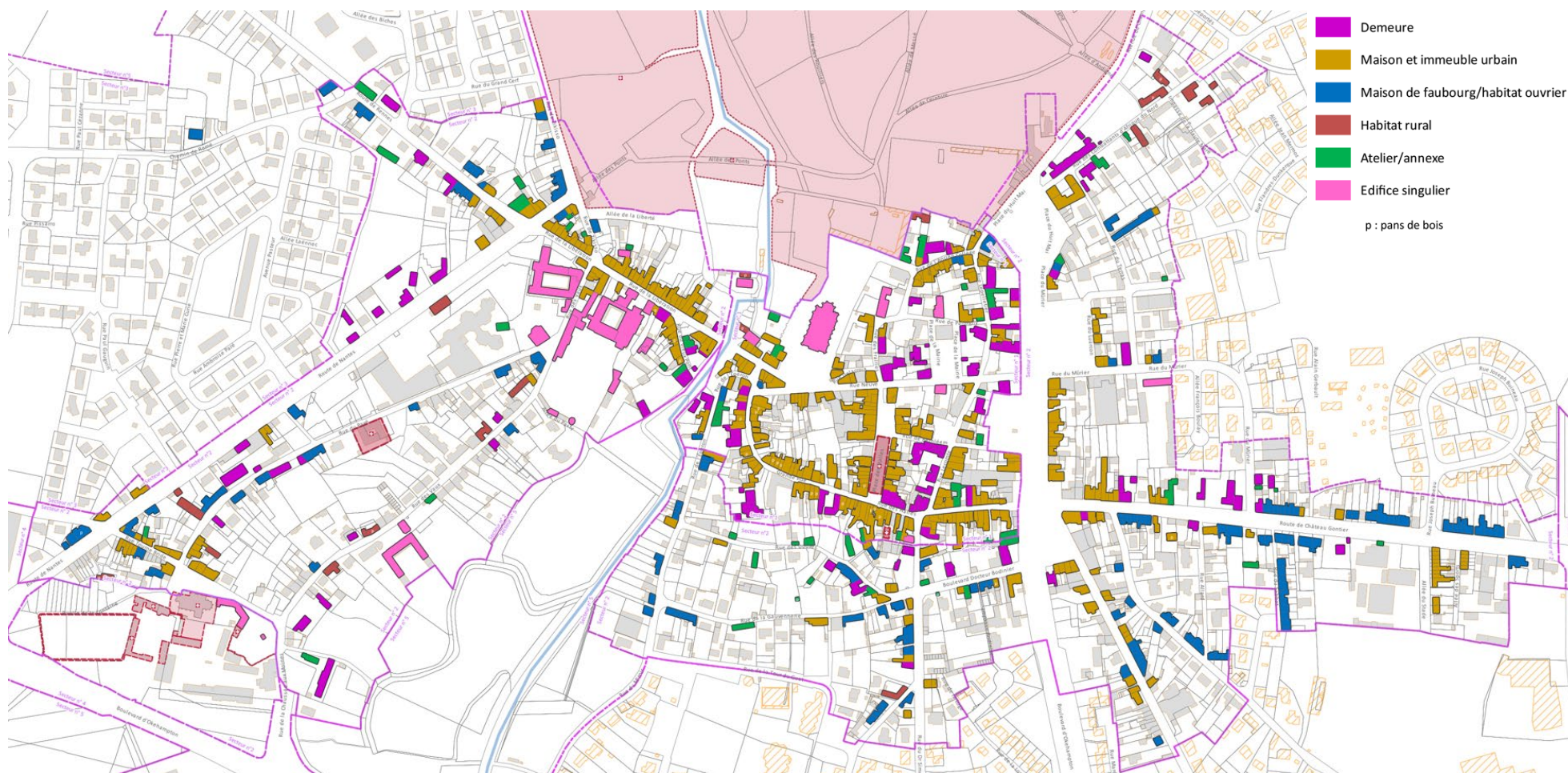
Ecole élémentaire Henri Matisse, rue des Vaux



Ecole publique mixte Boris Vian, Grande Rue



Plan des typologies à l'échelle du SPR © BE-AUA



Extrait du plan des typologies ©BE-AUA

7.2 Les devantures commerciales

Les devantures commerciales font partie intégrante de la perception d'un bâtiment, notamment parce qu'elles se trouvent à l'échelle du piéton, et parce qu'elles caractérisent de manière positive ou négative l'image du commerce.

Les devantures de qualité :



rue de la Libération



rue des Halles



Angle rue des Halles/rue Lecomte



rue Neuve

Les devantures nécessitant une requalification :

Certaines devantures portent atteinte non seulement au bâtiment mais au commerce lui-même. Cela pose également la question de la reprise de commerces vacants ou de la transformation qualitative en pièce de vie confortable. Cet enjeu fait l'objet d'une prise en compte spécifique dans le PVAP.



rue de la Libération



rue de la Libération



rue des Halles



rue des Halles

7.3 Caractéristiques constructives et propriétés thermiques pour l'ensemble du bâti

La mise en œuvre et les modes de construire traditionnels sur le territoire de Craon avec une différence entre le centre historique, Saint-Clément et les fermes comme nous l'avons vu, utilisent des matériaux locaux évoqués dans la partie sur la géologie. Ces matériaux, ainsi que les enduits et jointoiements utilisant les sables de rivière, prenaient déjà en compte la maîtrise des coûts de production et de transport. On trouve d'ailleurs des marques de réemploi sur plusieurs maisons du centre bourg.

De même, les bâtiments traditionnels comportent des maçonneries dont l'épaisseur et l'inertie permettent un ajustement des températures par rapport à l'extérieur et minimisent le besoin en chauffage. Enfin, les huisseries anciennes en bois sont relativement perméables et permettent une ventilation naturelle, et l'usage des contrevents permettent une bonne isolation contre le froid et le rayonnement solaire. C'est pour répondre à cet objectif que le bois en place est maintenu et qu'il est majoritairement prescrit dans le PVAP sur les bâtiments anciens. De même, systèmes de régulation des apports solaires et de temporisation thermique, les contrevents et persiennes doivent être maintenus.

Un second élément ayant un impact sur le confort énergétique est le mode d'implantation par rapport au terrain, au soleil ou aux vents dominants et le principe de mitoyenneté que l'on retrouve dans le noyau historique, le quartier de Saint-Clément et les faubourgs. Il est évident que la densité et le regroupement des constructions permettent aujourd'hui de limiter les surfaces déperditives, par les pignons. Ce n'est d'ailleurs pas sur ces bâtiments que les interventions visant une meilleure maîtrise énergétique sont les plus nombreuses, les demandes concernent surtout les éléments isolés en secteurs pavillonnaires.

L'épaisseur des murs du bâti traditionnel peut aller jusqu'à plus de 60 cm ce qui permet une forte inertie et un fonctionnement efficace de régulation de la température intérieure.

Ne pas prendre en compte cette donnée lors d'une recherche de maîtrise énergétique sur un bâtiment traditionnel est une erreur souvent répandue, qui entraîne des surcoûts et à terme parfois une dégradation irréversible des maçonneries.

Les bâtiments anciens étaient souvent isolés par le plancher bas et le comble, alors non habité.

Rappel :

Les déperditions énergétiques les plus importantes se font par la toiture et le sol : en moyenne, 30% des déperditions se font par les planchers hauts et les combles, 20% par les murs, 15% par le sol, et seulement 12% par les fenêtres.

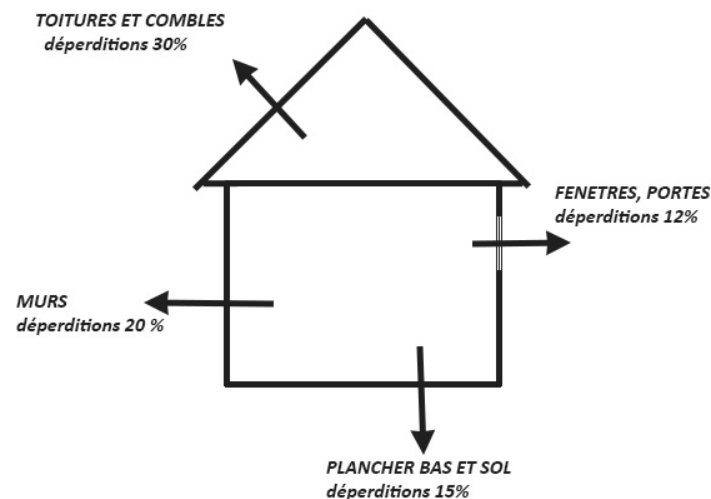


Schéma des déperditions © BE-AUA

Les espaces de combles généralement éclairés uniquement en façade sur rue, maintenaient, au-dessus des espaces de vie, une zone tampon permettant de les isoler du froid. Les ouvertures qui étaient pratiquées en couverture pour apporter une légère lumière complémentaire en cas de bâti non traversant ne dépassaient pas la tabatière traditionnelle, et étaient d'un nombre très limité. Les lucarnes étaient également en nombre restreint. L'orientation actuelle de la multiplication des percements est donc préjudiciable d'un point de vue thermique. Pour les combles qui accueillent des pièces régulièrement occupées, il devient ainsi nécessaire d'isoler ces espaces, par une isolation des rampants si possible par l'intérieur pour éviter de toucher à la toiture, même si une isolation par le dessus des rampants est possible, tout en évitant le procédé sarking. Il est donc préjudiciable pour l'isolation de ces nouvelles pièces de vie, de trop les percer. Le PVAP répond à ce besoin d'encadrement dans la limitation des percements autorisés en toiture tout en permettant leur habitabilité.

L'isolation par l'extérieur du bâti ancien est souvent très néfaste pour les qualités architecturales et esthétiques : modification de la profondeur des ouvertures de la façade, disparition des décors, débordement de la couverture et diminution de l'ensoleillement et raccords parfois difficiles avec les bâtiments voisins.

Il est important de ne pas sur-isoler le bâti : d'une part, une bonne hygiène impose une bonne ventilation des habitations ; d'autre part, il faut respecter les caractéristiques des matériaux utilisés dans le bâti ancien qui sont en principe perméables à l'eau et doivent respirer, sous peine de s'humidifier et de pourrir.

Concrètement, on peut citer deux principaux obstacles à l'isolation d'un bâti ancien par l'extérieur :

L'imperméabilité à l'air : le premier obstacle est l'étanchéité à l'air du bâti. L'utilisation de matériaux non perspirants (par exemple une isolation thermique par l'extérieur au polystyrène sous enduit au ciment), risque d'entraîner des problèmes d'humidité, car l'humidité intérieure ne sera plus évacuée par les murs, et aura tendance à y stagner. La pose d'une VMC pour régler ce problème, n'est pas cohérente avec une économie d'énergie alors qu'il est préférable d'opter pour des solutions d'isolation adaptées au bâti ancien dès le départ. Il faut donc choisir minutieusement les matériaux utilisés dans l'ITE et les encadrer dans le PVAP.

Le patrimoine architectural : un autre obstacle à une isolation extérieure est tout simplement l'apparence de la façade. Les projets d'ITE ont tendance à dénaturer les façades anciennes, en couvrant tous leurs éléments particuliers (modénatures, ferronneries, etc.). Ce sera dommageable pour toute façade qui a un intérêt architectural.

Intervention sur les vitrages

Le maintien des menuiseries anciennes, rénovées et restaurées (correction de l'étanchéité à l'air et à l'eau), peut être l'occasion de remplacer les vitrages anciens, dont l'épaisseur entre 1 et 3 mm ne permet pas d'apporter de correction thermique. La question peut se poser pour les menuiseries des demeures qui sont parfois très travaillées dans leur partition et moulures. Il convient donc de s'assurer du maintien de ces particularités dans le cas de remplacement des menuiseries.

Il s'agit donc d'une amélioration thermique et non d'une véritable isolation, cela peut également permettre de limiter la nuisance sonore, notamment sur les rues passantes.

Les volets battants et persiennes.

Les contrevents et persiennes sont à maintenir : en plus d'une animation esthétique de la façade, ils permettent de réduire les déperditions de chaleur en particulier la nuit, et sont également efficace pour lutter contre la hausse des températures en été.

7.4 Petit patrimoine

L'inventaire du patrimoine a montré l'abondance d'éléments de petit patrimoine au sein du Site Patrimonial Remarquable de Craon.

On peut distinguer :

- Les fontaines et lavoir (patrimoine hydraulique),
- Les croix, calvaires statues (patrimoine religieux),
- Le monument aux morts et les statues (patrimoine commémoratif),
- Les ponts (patrimoine de franchissement),
- Les grands portails (patrimoine urbain),
- Quelques éléments architecturaux (lucarne, serres, édicules, entrée du stade).



Portail, rue Leconte



Entrée du stade route de Château-Gontier



Croix, La Grange dorée



Statue de la Vierge, cimetière



Cénotaphe de l'ancien maire René Lecomte, place du Maréchal Leclerc



Puits, rue du Pavé



Pont, rue du Vieux Pont

8. IDENTITÉS ET TRADITIONS

8.1 Identité rurale et commerçante

Le marché et les foires de Craon sont mentionnées dès le XI^e siècle, les halles sont mentionnées dès le XII^e siècle (Vendeville, Pol, Charrier, Lény, Craon, étude historique, Chroniques conseil, 2023).

Les champs de foire étaient les lieux de commerce de bétail (vaches, bœufs, porcs) comme en attestent les cartes postales anciennes du début XX^e.

Les halles étaient les lieux du commerce des grains et du marché de fil de lin blanchi au XVII^e, elles furent reconstruites en bois vers 1850 et furent un lieu important de la vie sociale jusqu'en 1950. Elles étaient aussi une étape de grandes processions religieuses.

Les deux greniers à sel de Craon datent respectivement du XV-XVI^e et du XVIII^e siècle, et sont protégés au titre des monuments historiques. Ils témoignent de l'appartenance de l'Anjou aux pays de grande gabelle, dont un des tribunaux spéciaux ou « greniers à sel » se trouvait à Craon.



Cartes postales anciennes, Place du marché et Place du Pilon, Sources : AD53, Notrefamille.com et Collection Yvonne de Saint Jean

8.2 Tradition hippique

La tradition hippique à Craon a débuté avec la création du haras seigneurial à but militaire du château de Craon (1773-1816).

En 1848, l'Hippodrome de la Touche est construit, depuis lors la tradition perdure jusqu'à nos jours.

L'Hippodrome aujourd'hui :

« Depuis 1848, Craon, par sa réputation ancienne a fait de ses courses de haut niveau des rendez-vous mythiques. Le site exceptionnel de l'hippodrome de La Touche offre à ses visiteurs un cadre hors du commun à la hauteur de sa fréquentation. De plus, le site permet les 3 disciplines : trot, plat et obstacles, sur des pistes en herbe, avec la particularité d'avoir un passage de route pour les cross.

Les courses de Craon rassemblent chaque année durant ses 9 journées de juin, septembre et décembre, plus de 70 000 spectateurs passionnés prêts à vivre intensément au rythme des exploits sportifs des hommes et des chevaux. » (Source : <https://www.ville-craon53.fr/courses-hippiques.aspx>)

8.3 Cavalcades de Craon

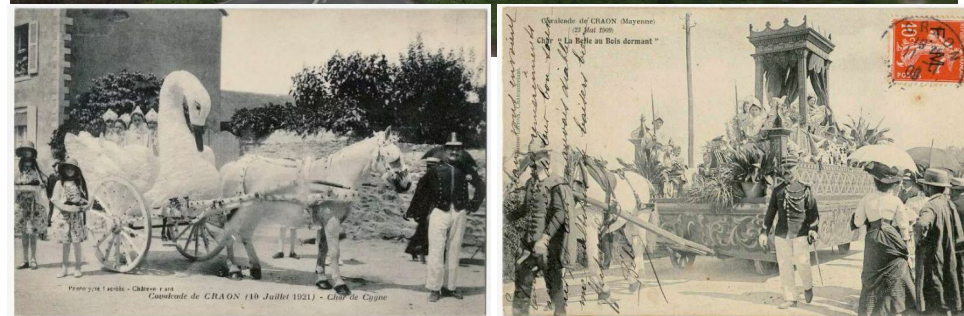
Des cavalcades se sont déroulées à Craon au début du XXe siècle, on en trouve des représentations dans l'imagerie des cartes postales anciennes :

- Cavalcade de Craon (23 mai 1909)
- Cavalcade de Craon (10 juillet 1921)

Les cavalcades consistaient en un grand défilé festif de chars réalisés par les commerçants et habitants et tirés par des chevaux, qui se tenaient dans de nombreuses communes en France.



Cartes postales anciennes, Courses de Craon, Source : <https://www.geneanet.org/cartes->



Cartes postales anciennes, Courses de Craon, Source : AD53

9. MEDIATION ET PARTICIPATION CITOYENNE

Dans le cadre de l'élaboration du PVAP, la ville de Craon a souhaité mettre en place une participation citoyenne multiple et diversifiée afin de cibler un large public. Tous les événements ont été animés par les chargées d'études BE-AUA, accompagnés par les services et élus.

9.1 Modalités de médiation et participation citoyenne

Un registre en mairie a été mis en place dès le début des études pour recueillir les contributions.

Une réunion publique d'information sur l'élaboration du PVAP et la révision du PLU a eu lieu le 21 décembre 2023.

Le mercredi 14 février 2024, **une balade urbaine** a été organisée dans le secteur du noyau historique et des faubourgs. Cette déambulation a rassemblé une quinzaine de participants. Des parcours avec un certain nombre de stations avait été préparé permettant d'aborder in situ, plusieurs thématiques et d'échanger avec les participants sur les enjeux de préservation et de restauration au sein d'un SPR.

Durant la foire de Craon qui s'est tenue du 4 au 7 octobre 2024, **une exposition publique** a été mise en place sur un stand tenu par les élus de la collectivité. Elle a été complétée au printemps 2025.

Un atelier habitants s'est tenu le 5 février 2025 permettant de travailler sur des cas d'école et de s'approprier les différents documents réglementaires du PVAP. On peut regretter le peu de mobilisation lors de cet atelier, malgré une communication importante de la collectivité auprès des habitants.

9.2 Apports de la participation citoyenne au projet

La participation citoyenne, sous ses diverses formes, a permis d'échanger sur les problématiques rencontrées individuellement par les pétitionnaires tout en recontextualisant les enjeux, notamment de restauration du patrimoine et d'explication relatives aux matériaux autorisés ou interdits et à leurs mises en œuvre.

Ces échanges ont également permis de rappeler les obligations en matière de demande de travaux et les possibilités de financement.



Balade urbaine © BE-AUA



Exposition PVAP/PLU lors de la foire de Craon © Ville de Craon

10. ENJEUX

Le diagnostic a permis de mettre en lumière les enjeux et les objectifs à atteindre pour élaborer un règlement garantissant le développement et la préservation du patrimoine de Craon.

10.1 Les enjeux

10.1.1 URBAINS

- **La préservation de la trame parcellaire et viaire du noyau historique**

Les rues et ruelles du noyau historique présentent des alignements sur rue qui composent l'identité de ce secteur. Les bâtiments sont implantés selon un principe de mitoyenneté. Ces fronts bâtis définissent l'ensemble urbain et cet enjeu est traduit dans le règlement, graphique et écrit, du PVAP

- **La préservation murs de clôture, murs de soutènement et encadrer les nouvelles clôtures**

Ces linéaires ont une mise en œuvre traditionnelle et contribuent de manière importante à la qualité du paysage urbain. Les murs de clôtures participent à la continuité du front bâti lorsque les immeubles sont construits en retrait de l'alignement. Ces éléments sont repérés dans le PVAP afin de permettre leur préservation.

- **La préservation des portails monumentaux**

Ces portails marquent par leur monumentalité la présence de demeures de prestige avec généralement un parc. Ils sont particulièrement repérables dans le linéaire urbain. Ils sont donc repérés d'une manière spécifique dans le PVAP dans le noyau historique et certains faubourgs.

- **La mise en valeur les espaces publics majeurs**

Les places publiques majeures doivent être aménagées à la hauteur de leur importance patrimoniale, en y limitant le stationnement, les revêtements de sol d'aspect routier et dans le respect du bâti ancien bordant ces places.

Les espaces de stationnement situés en limite du centre ancien doivent être aménagés dans le respect du contexte patrimonial, de manière à exprimer l'entrée dans le centre ancien et à mettre en valeur le patrimoine bâti alentours, en soignant

la qualité des aménagements urbains et en favorisant la place du végétal. C'est dans cet objectif que la requalification de ces espaces est accompagnée par le PVAP.

- **La préservation et la mise en valeur du réseau de cheminements doux**

Les voies, rues, et impasses du centre ancien doivent être aménagées avec un soin porté aux revêtements de sols, aux éléments de voirie (bordures, caniveaux), et aux linéaires de murs anciens qui les bordent, tout en favorisant le fleurissement des pieds de murs et de façades, afin d'y favoriser la place du végétal et la biodiversité. Le PVAP a repéré ces différents éléments afin de permettre leur préservation et leur valorisation.

- **La préservation des vues sur le patrimoine d'intérêt**

Ces points de vue ont été identifiés au PVAP avec des objectifs associés permettant de ménager des percées visuelles sur certains éléments d'intérêt, ou de cadrer les évolutions des silhouettes bâties.

- **L'amélioration de la qualité des séquences d'approche et entrées de ville (rapport à l'espace public et cadre architectural et paysager)**

Les entrées de villes principales doivent être aménagées de manière à exprimer l'arrivée dans le centre ancien, en soignant la qualité des aménagements urbains. Une attention particulière est ainsi portée dans le PVAP sur la qualité des revêtements, végétation. Certains points de vue ont également été définis afin d'encadrer, dans des espaces jugés sensibles, le gabarit des nouvelles constructions prévues, mais également de préserver, ou d'améliorer, les éléments perçus depuis les points de vue situés en entrée de ville.

- **L'amélioration du rapport à l'espace public du tissu pavillonnaire**

Dans ces tissus, un encadrement de l'accompagnement paysager et du rapport à l'espace public est pris en compte dans le PVAP, notamment avec la préservation de la trame végétale existante et son confortement, et l'attention portée à la qualité des clôtures et de leur faible hauteur permettant à l'espace de jardin de participer à la qualité de la perception urbaine et du cadre de vie.

- **L'accompagnement du développement des activités tout en assurant une meilleure insertion**

Dans ces tissus, Le PVAP accompagne les besoins d'extensions des activités en termes d'insertion paysagère et de choix des clôtures neuves, ainsi que l'accompagnement paysager des aménagements et constructions, notamment par la préservation de la trame végétale existante et son confortement.

10.1.2 ARCHITECTURAUX

- **La préservation et la mise en valeur/restauration des éléments de remparts**

Directement liés à l'histoire du site et à sa topographie, les remparts de Craon délimitant le centre ancien et soutenant certains jardins en terrasse constituent un enjeu majeur qui justifie d'une protection spécifique dans le PVAP avec une traduction graphique ajustée permettant une dissociation claire par rapport aux murs de clôtures.

- **La préservation et la valorisation du patrimoine architectural en respectant les typologies bâties**

Le travail d'inventaire réalisé dans le diagnostic du PVAP a permis de recenser et de cartographier les différentes typologies bâties présentes dans le périmètre du SPR. Les typologies bâties reflètent la richesse architecturale identitaire au sein du PVAP.

- **La maîtrise de l'évolution du bâti protégé et non protégé**

Le bâti présent au sein du PVAP doit pouvoir évoluer (besoin d'extension de l'habitat...) tout en préservant son identité. Le bâti protégé constitue l'identité architecturale de Craon il est nécessaire d'encadrer sa restauration et son évolution dans le respect du patrimoine. Le bâti non protégé, présente un caractère dénaturé, ou est trop récent pour pouvoir juger de leur qualité architecturale. Ces bâtiments constituent l'accompagnement des bâtiments d'intérêt patrimonial. L'encadrement de ces bâtiments dans le PVAP permet d'en améliorer l'aspect.

- **L'amélioration de l'aspect des devantures commerciales et l'encadrement de la requalification des rez-de-chaussée commerciaux du noyau historique**

L'encadrement, dans le PVAP, des devantures commerciales, ainsi que la restructuration et la recomposition de rez-de-chaussée anciennement commerciaux dans le noyau historique est un des enjeux propres à conforter le secteur commerçant, en permettant une reprise architecturalement qualitative d'anciens commerces non pérennisés.

- **L'accompagnement des besoins d'extension et de densification**

Accompagner l'évolution des bâtiments au sein de l'espace urbain tout en préservant le cadre urbain et un équilibre entre le bâtiment principal et les évolutions projetées. Le règlement du PVAP permet de répondre aux besoins de confort et d'accueil de population dans un cadre qui doit rester préservé.

- **L'accompagnement de la réalisation de constructions contemporaines et innovantes respectueuses du cadre environnant**

La commune doit pouvoir se développer et accueillir de nouvelles constructions tout en maintenant la qualité urbaine des espaces.

- **La valorisation et l'accompagnement des mises en œuvre de matériaux locaux et les techniques respectueuses du bâti ancien**

La préservation du patrimoine nécessite la mise en œuvre de matériaux locaux et suivant des techniques traditionnelles afin de lutter contre sa banalisation.

- **L'accompagnement et l'encadrement de l'adaptation du bâti aux enjeux climatiques**

Le bâti présent au sein du PVAP doit pouvoir évoluer afin de prendre en compte les exigences de confort actuel à travers l'amélioration du confort thermique et des systèmes d'économie d'énergie.

- **L'encadrement des nouveaux bâtiments liés aux activités**

La zone d'activité est susceptible d'accueillir d'une part des extensions d'exploitations existantes mais aussi de nouvelles activités que le PVAP encadre.

- **L'encadrement de l'évolution des exploitations agricoles ou l'accompagnement de l'évolution des exploitations agricoles en activité**

Quelques exploitations agricoles sont situées au sein du PVAP. Elles sont généralement implantées dans les espaces paysagers liés à la vallée de l'Oudon et de l'Usure, et au nord du SPR. L'encadrement de leur aspect architectural ainsi que celui de tout nouveau bâtiment nécessaire à l'exploitation permet d'assurer leur intégration dans ce paysage relativement dégagé de semi-bocage.

- **La préservation du patrimoine hydraulique**

Le travail d'inventaire réalisé dans le cadre de l'élaboration du PVAP a permis de recenser et de cartographier les ouvrages liés au patrimoine hydraulique tels que les ponts, moulins, éléments mémoire des tanneries et la maison des Bains. Ils participent à l'identité du SPR de Craon.

- **La préservation du petit patrimoine (croix, puits...)**

Le travail d'inventaire réalisé dans le cadre de l'élaboration du PVAP a permis de recenser et de cartographier les éléments de petit patrimoine (puits, croix, ...). Ils contribuent à la richesse et à la diversité architecturale au sein du PVAP. Ils sont de tailles et d'échelles variées.

10.1.3 PAYSAGER

- **La mise en valeur du tracé de l'eau dans le centre ancien : l'Oudon et le Luarçon**

Les éléments non bâtis permettant la mise en valeur du parcours de l'eau dans le centre ont été identifiés au PVAP, comme les points de vue sur la rivière, ses îles et son patrimoine hydraulique.

Le passage du Luarçon mériterait d'être révélé davantage à travers les éventuels aménagements des espaces publics (Place de la Mairie, Place du mûrier).

- **La préservation et la mise en valeur des espaces en bords de cours d'eau, et l'accompagnement de l'accès à l'eau**

Les éléments non bâtis permettant la mise en valeur du parcours de l'eau dans le centre ont été identifiés au PVAP, comme les passages permettant de franchir ou d'accéder à l'Oudon et son patrimoine associé (lavoir, ponts...) ainsi que les jardins ou autres espaces libres situés en bord de rivière.

Les espaces publics attenants au cours d'eau doivent être aménagés dans le respect du contexte rural (berges naturelles) ou urbain (vieux pont, berges maçonnées).

- **La préservation des parcs et jardins d'intérêt paysager, y compris les anciennes emprises religieuses**

Les parcs et jardins sont préservés pour le patrimoine arboré qu'ils abritent et leur forte valeur paysagère, ainsi que pour leur fonction d'agrément du bâtiment d'intérêt patrimonial auquel il se rapporte. Ce sont des espaces de mise en valeur du bâti formant un ensemble cohérent avec les dépendances et murs d'enceinte et qui constituent des ensembles paysagers remarquables.

Les anciennes emprises religieuses constituent des ensembles importants dans l'histoire de Craon, avec notamment les hôpitaux et les congrégations qui se sont établis « hors les murs ».

Les parcs et jardins sont préservés en tant qu'espaces d'accompagnement du bâti et surfaces de pleine terre, afin de limiter leur imperméabilisation.

- **La préservation des jardins plus modestes et les jardins partagés**

Les jardins sont préservés pour leur participation à la qualité paysagère et climatique du centre ancien.

Les jardins modestes sont préservés en tant que jardins d'accompagnement du bâti et espaces libres à dominante végétale, afin de limiter leur imperméabilisation.

Les jardins partagés sont préservés en tant que jardins de production vivrière créateurs de lien social, ils sont le fruit de l'histoire des quartiers et des habitants, il s'agit de pérenniser leur vocation.

- **La mise en valeur des anciennes promenades plantées et de l'identité des places de foire**

Les anciennes promenades sont des espaces publics majeurs qui doivent être aménagés à la hauteur de leur importance patrimoniale, de manière à exprimer leur ancienne vocation de lieux de foire agricole (identité rurale et commerçante) et de lieux de la vie sociale (promenades, kiosque) et en favorisant la place du végétal en préservant et confortant les alignements plantés d'arbres.

- **La préservation de la trame arborée sur l'espace privé et public (arbres d'alignement ou isolés)**

Les arbres présents sur l'espace privé et public sont préservés pour le maintien de la trame végétale de Craon, leur participation à la qualité paysagère et climatique du centre ancien et des quartiers plus récents.

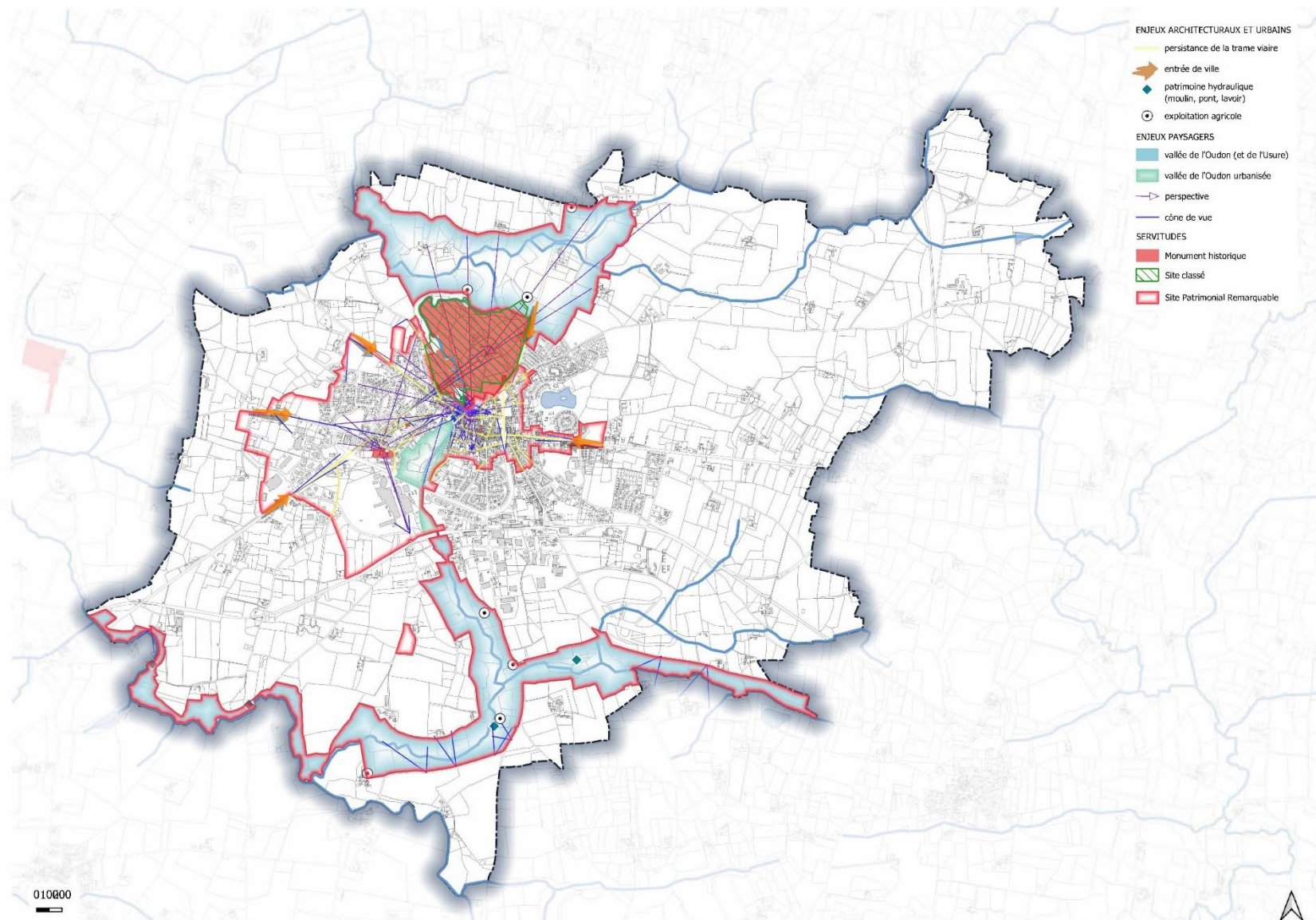
Les arbres isolés et les arbres en alignement sont préservés, afin de limiter leur abattage lors de projet d'extension, de construction neuve ou d'aménagement autre.

- **La préservation et la mise en valeur des paysages ruraux et du patrimoine lié à l'eau**

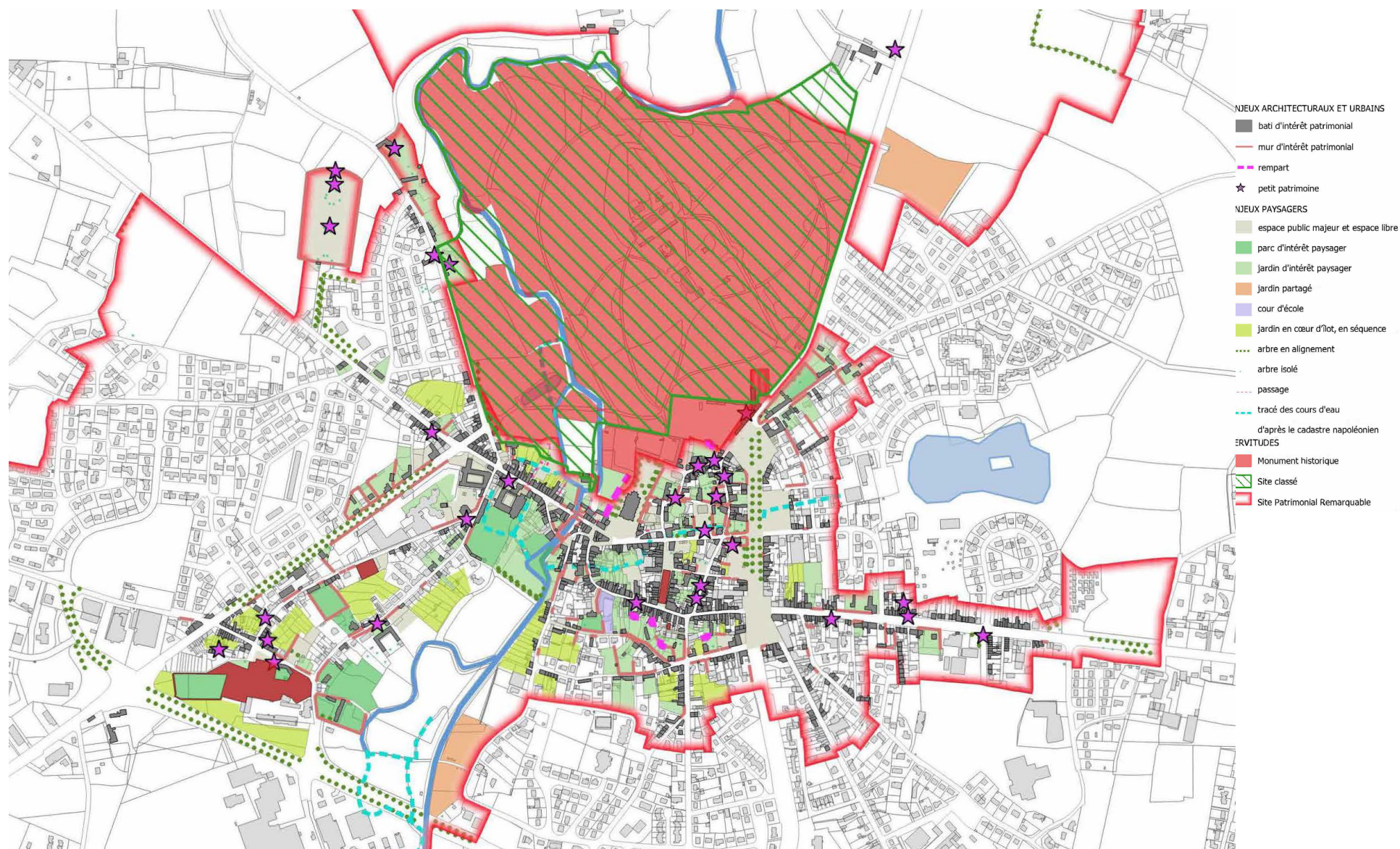
Les paysages ruraux de Craon font partie de son patrimoine paysager, à travers le patrimoine bâti (fermes, moulins à eau, moulin à vent), mais aussi non bâtis (cours d'eau, berges, ripisylve, bocage, espaces cultivés, bois...), dont les plus emblématiques sont les vallées de l'Usure et de l'Oudon. Les enjeux sont la préservation des composantes de ces paysages, notamment la ripisylve et le maillage bocager (arbres et haies bocagères, mare, fossés...).

- **La préservation et la mise en valeur des ouvertures de vue et des points de vue sur le patrimoine d'intérêt**

Ces points de vue sont préservés, pour ménager des percées visuelles sur certains éléments d'intérêt, ou pour cadrer les évolutions des constructions ou de la végétation.



Carte des enjeux à l'échelle du Site Patrimonial Remarquable ©BE-AUA et M. Melacca



Carte des enjeux à l'échelle du centre-ville © BE-AUA et M. Melacca

10.2 Traduction réglementaire

Le PVAP se compose d'un règlement écrit et d'un règlement graphique.

10.2.1 REGLEMENT ECRIT

Le règlement écrit se compose comme suit :

- D'un premier cahier « cadre de l'application réglementaire » qui explique la manière dont les règles vont s'appliquer et les différentes législations à prendre en compte ;
- D'un deuxième cahier « règlement écrit » qui est divisé en trois sous-parties :
 - o Les règles urbaines relatives à chaque élément de la légende graphique ainsi que des règles relatives aux clôtures non protégées et aux clôtures neuves.
 - o Les règles paysagères relatives à chaque élément de la légende graphique ;
 - o Les règles architecturales relatives aux immeubles protégés, aux immeubles non protégés, aux extensions, vérandas, annexes et carports, aux constructions neuves et aux devantures et terrasses commerciales ;
- D'un glossaire ;
- D'annexes qui comprennent la liste des éléments extérieurs particuliers, la liste des immeubles bâtis ou non bâtis à requalifier, la liste des points de vue, perspectives à préserver et à mettre en valeur, ainsi que des notions pour la protection et mise en valeur du patrimoine paysager.

10.2.2 REGLEMENT GRAPHIQUE

Prévue à l'article D. 631-14 du Code du patrimoine, la légende des Plans de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine est fixée par arrêté ministériel du 10 octobre 2018. Elle s'applique à tous les PVAP et permet ainsi dans le PVAP de Craon de mettre en œuvre les outils permettant de préserver les enjeux identifiés.

I – Limites

I – 1 – Limites administratives

- Limite de département
- Limite d'intercommunalité
- Limite de commune

I – 2 – Limites du site patrimonial remarquable et du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine

- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable¹
- Limite de zone ou de secteur à orientations d'aménagement et de programmation²

II – Immeubles bâtis ou non bâtis classés ou inscrits au titre des monuments historiques et soumis à la législation relative aux monuments historiques³

-  Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques⁴

Extrait de l'arrêté du 10 octobre 2018 fixant le modèle de légende du document graphique du règlement du PVAP

III – Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

-  Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées (façades⁵, toiture, etc.)
-  Mur de soutènement, rempart, mur de clôture
-  Élément extérieur particulier⁶ (portail, clôture, puits, fontaine, statue, décor, etc.)
-  Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine
-  Séquence naturelle (front rocheux, falaise, etc.)
-  Espace boisé classé⁷
-  Parc ou jardin de pleine terre
-  Espace libre à dominante végétale
-  Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
-  Arbre remarquable ou autre élément naturel (grotte, rocher, etc.)
-  Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale (parcs, calades, etc.)
-  Cours d'eau ou étendue aquatique
-  Point d'eau ou source
-  Passage d'eau souterrain

IV – Immeubles non protégés

-  Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
-  Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

V – Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

-  Immeuble bâti ou non bâti à requalifier⁸
-  Espace vert à créer ou à requalifier⁹
-  Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier¹⁰
-  Emplacements réservés
-  Limite imposée d'implantation de construction
-  Limite maximale d'implantation de construction
-  Hauteur imposée de façade¹¹
-  Hauteur maximale de façade
-  Hauteur maximale de faîtage ou de construction
-  Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur¹²
-  Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
- Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
- Secteur n°2 : faubourgs
- Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
- Secteur n°4 : zones d'activités
- Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

■ Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

— Mur de clôture et mur de soutènement

— Rempart

☆ Élément extérieur particulier

▲▲▲▲▲ Séquence naturelle

■ Espace boisé classé (relève du code de l'urbanisme)

■ Parc ou jardin de pleine terre

■ Espace libre à dominante végétale

●●●●● Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble

● Arbre remarquable ou autre élément naturel

■ Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

■ Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

■ Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

Ⓜ Immeuble bâti ou non bâti à requalifier

■ Espace vert à créer ou à requalifier

■ Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier

— Limite imposée d'implantation de construction

↔ Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer

➤ Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

■ Cours d'eau

■ Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques

■ Site classé - Le château de Craon et son parc

Légende du PVAP de Craon

La légende du PVAP de Craon :

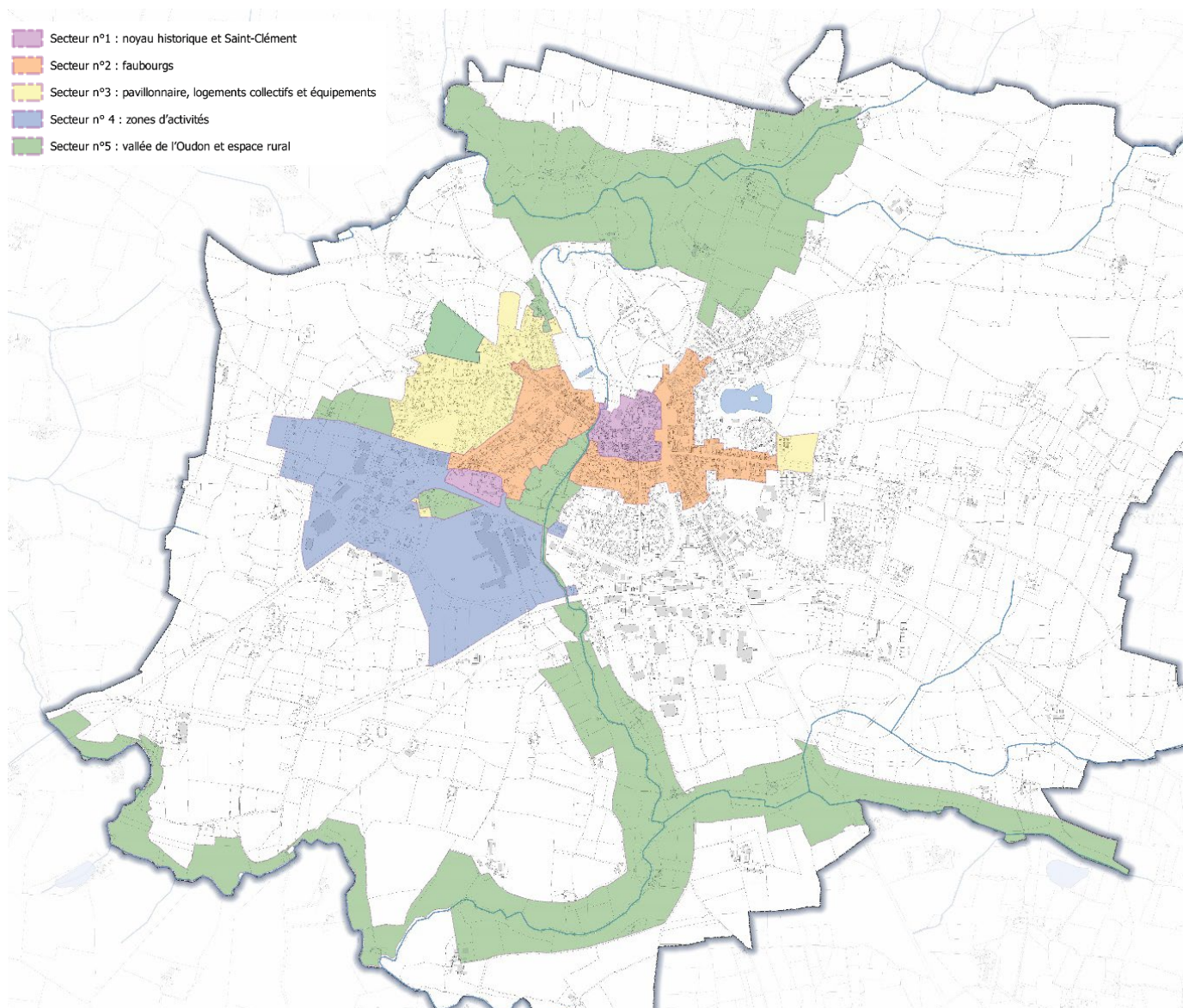
- indique les éléments de la légende employés pour répondre aux enjeux de préservation et de valorisation identifiées dans le diagnostic,
- intègre la création de deux symboles afin de répondre aux spécificités du patrimoine locale, à savoir :
 - le site classé : La fiche pratique de la légende des PVAP indique que les monuments historiques n'ont pas vocation et ne peuvent pas délimiter un monument historique. Cependant, « dans un souci de lisibilité, l'indication des monuments historiques peut cependant figurer sur le document graphique ». Ainsi, pour permettre la compréhension par les pétitionnaires, de la superposition de plusieurs servitudes, il a été fait le choix de rajouter, à titre d'information, sur le plan graphique le site classé du château de Craon (aplat et logo).
 - le rempart : La préservation et la mise en valeur/restauration des éléments de remparts constitue un enjeu majeur du PVAP de Craon. A ce titre, il a été fait le choix de dissocier clairement sur le plan graphique les remparts et les murs de clôture.

1- Les éléments à vocation information

■ ■ ■ ■ ■ La limite des secteurs du site patrimonial remarquable

Les différentes identités historiques composent des structures urbaines spécifiques qui se traduisent par des secteurs différenciés portés sur le règlement graphique. Le PVAP de Craon comprend 5 secteurs :

- Secteur n°1 « noyau historique et Saint-Clément »,
- Secteur n°2 « faubourgs »,
- Secteur n°3 « pavillonnaire, logements collectifs et équipements »,
- Secteur n°4 « zones d'activités »,
- Secteur n°5 « vallée de l'Oudon et espace rural ».



Carte des secteurs © BE-AUA



Les monuments historiques

En application de l'article L. 632-3 du Code du patrimoine, les monuments historiques disposent de leur propre législation en matière d'autorisation de travaux. Cependant, dans un souci de lisibilité, l'indication des monuments historiques peut cependant figurer sur le document graphique.



Les sites classés

En application de l'article L.341-10 du Code de l'environnement, les sites classés disposent de leur propre législation en matière d'autorisation de travaux. Cependant, dans un souci de lisibilité, l'indication du site classé figure sur le document graphique.

- 1- Les immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégées à conserver, à restaurer et à mettre en valeur



Les immeubles bâtis dont les parties extérieures sont protégées

Ces édifices présentent un intérêt patrimonial, du fait de leur qualité architecturale ou historique. Ils sont représentatifs d'une typologie ou leur rareté a valu leur protection. Leur aspect est assez souvent homogène, mais des modifications inadaptées ont pu être réalisées. La restauration a vocation de préserver les qualités architecturales ou de les retrouver dans le cas d'altérations. Leur démolition est interdite.



Les murs de clôture et les murs de soutènement

Les murs de clôture et les murs de soutènement doivent être conservés et restaurés car ils participent de manière importante à la qualité du paysage urbain. Les murs de clôtures participent à la continuité du front bâti lorsque les immeubles sont construits en retrait de l'alignement.

Les remparts

Les différentes enceintes urbaines ont déterminé la forme de la ville à différentes époques et constituent à ce titre, un témoin de cette stratification à protéger. Lorsque des vestiges en élévation existent, ils sont protégés pour leur qualité de témoin historique d'une histoire urbaine, et aussi leur mise en œuvre (matériaux, agencement des pierres, détail de maçonnerie, etc.) et/ou leur rôle structurant dans un ensemble architectural et urbain.



Les éléments extérieurs particuliers

Les éléments extérieurs particuliers contribuent à la richesse et à la diversité architecturale au sein du SPR de Craon. Ils sont de tailles et d'échelles variées. Leur démolition est interdite. Une attention toute particulière doit être portée à la mise en valeur de ces éléments, notamment dans le traitement de leurs abords.



Les séquences naturelles (front rocheux, falaise, etc.)

Les séquences naturelles soulignent les caractéristiques paysagères du territoire, notamment la géologie. Ce sont par exemple les affleurements rocheux présents en bordure de voie ou en soubassement de construction.



Les parcs ou jardins de pleine terre

Les parcs et jardins de pleine terre présentent un intérêt paysager ou patrimonial, et participent à la qualité des paysages et du cadre de vie. Ce sont des parcs et jardins d'agrément souvent composés et liés à un bâtiment protégé. Ils doivent conserver l'intégrité du parc ou du jardin, une forte présence de végétal, leur patrimoine arboré et leur surface de pleine terre.

Les enjeux de conservation de ces espaces paysagers sont importants afin de préserver les continuités vertes au sein du SPR et la mémoire d'anciens domaines.



Les espaces libres à dominante végétale

Les espaces libres à dominante végétale participent à la qualité des paysages et du cadre de vie. Ce sont des jardins d'agrément, des jardins potagers ou espaces libres. Ils doivent conserver leur caractère ouvert et dégagé et leur dominante végétale. Certains de ces espaces doivent retrouver une qualité paysagère. Leur requalification est nécessaire pour la mise en valeur du patrimoine ou dans l'objectif de favoriser ou renforcer la présence du végétal et la perméabilité des sols.



Les séquences, compositions ou ordonnances végétales d'ensemble

Les séquences, compositions ou ordonnances végétales d'ensemble sont les alignements végétaux dont l'intérêt réside dans la composition d'ensemble des sujets.

Les alignements d'arbres en accompagnement de voirie ou sur les places publiques cadrent les perspectives et soulignent la géométrie des espaces. Ils agrémentent le

cadre de vie et participent à la présence du végétal en ville, et doivent être préservés à ce titre.

● **Les arbres remarquables**

Les arbres remarquables sont protégés selon les critères suivants : qualité propre du sujet, rareté de l'essence, spécimen de grand âge, qualité esthétique, etc. Les arbres remarquables protégés au sein du PVAP doivent être préservés.

Les arbres repérés sont ceux présents sur les espaces publics ou privés. Certains sont repérés au sein des "espaces libres à dominante végétale" et "parc ou jardin de pleine terre", du fait qu'ils émergent distinctement de ceux-ci. Dans certains parcs ou jardin fortement boisés, il n'a pas été possible de les repérer individuellement car ils forment une masse boisée.



Les places, cours ou autres espaces libres à dominante minérale

Les places, cours ou autres espaces libres à dominante minérale correspondent aux espaces libres dont les aménagements doivent être à la hauteur de leur caractère patrimonial. Les espaces repérés comportent majoritairement des sols en pavés qui présentent une qualité qui doit être maintenue et poursuivie (caniveaux, chaussée, trottoirs ou cours en pavés de pierre naturelle).

2- Immeubles non protégés



Les immeubles bâtis pouvant être conservés, améliorés, démolis ou remplacés

Ces édifices présentent un intérêt moindre (époque de construction récente, état de dénaturation avancé, etc.). Ils doivent être mis en valeur afin de contribuer au cadre exceptionnel du SPR.



Les immeubles non bâtis ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Les immeubles non bâtis ou autres espaces libres publics correspondent à l'ensemble des impasses, voies, places non protégés situés dans la limite du SPR.

3- Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction



Les immeubles bâtis ou non bâtis à requalifier

Les immeubles bâtis ou non bâtis à requalifier permet d'identifier des immeubles bâtis protégés dont la requalification est nécessaire dans un objectif de mise en valeur architecturale et urbaine du SPR.



Les espaces verts à requalifier

Les espaces verts à requalifier correspondent aux espaces devant retrouver une qualité paysagère, dont la requalification est nécessaire pour la mise en valeur du patrimoine, ou dans l'objectif de favoriser ou renforcer la présence du végétal et la perméabilité des sols. Ils correspondent à des espaces de mise en valeur du bâti d'intérêt.



Les places, cours ou autres espaces libres à dominante minérale à créer ou à requalifier

Les places, cours ou autres espaces libres à dominante minérale à créer ou à requalifier correspondent aux espaces libres dont la requalification est nécessaire pour la mise en valeur du patrimoine. Il s'agit des espaces dont les aménagements ont un caractère routier ou trop imperméabilisés qui doivent faire l'objet d'aménagements plus qualitatifs.



Les limites imposées d'implantation de construction

Les limites imposées d'implantation des constructions permettent d'imposer un alignement des façades afin de préserver le front bâti structurant d'une voie ou d'un secteur.



Les passages ou liaisons piétonnes à maintenir

Les passages ou liaisons piétonnes participent à la richesse du tissu viaire. Ils offrent des itinéraires de découverte des paysages et du patrimoine. Ils sont à préserver et mettre en valeur.



Les points de vue à maintenir ou à créer

Les points de vue à maintenir ou à créer permettent de protéger un point de vue sur un élément d'intérêt patrimonial ou de garantir la qualité du paysage urbain en entrée de ville ou du noyau historique notamment.

CONCLUSION

Le dossier de PVAP de Craon a été élaboré dans un souci constant d'intégration des différents éléments du patrimoine urbain, architectural et paysager afin de garantir la protection et la mise en valeur de ce patrimoine de façon durable.

Les règlements écrit et graphique permettront d'assurer l'encadrement des interventions et la préservation des éléments sensibles en conformité avec la légende nationale du règlement graphique.

La collaboration étroite des services de la Ville de Craon, de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire a permis la réalisation concertée et partagée du PVAP de Craon. Le projet a fait l'objet d'une dispense d'évaluation environnementale par la MRAE en date du 12 mars 2025.

BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTS UTILISES DANS LE DOSSIER DE PRESENTATION

Avertissement : la littérature des érudits du XIXème sur les différentes familles aristocratiques qui se sont succédées à Craon et sur les nombreux faits historiques qui concerne ce lieu est très abondante. Elle est de peu de ressort pour aider à l'analyse de l'évolution urbaine et patrimoniale de Craon.

Seuls ont été retenus archives, ouvrages et documentations (DRAC) essentiels afin d'apporter un éclairage cartographique sur le développement de Craon depuis le Néolithique jusqu'à la date de ce dossier de présentation et de mettre en avant les éléments architecturaux à prendre en compte.

ANGOT Alphonse-Victor, 1900 - *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*. Ed. Goupil, Laval, tome I, 830 p.

ANGOT Alphonse-Victor, 1902 - *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*. Ed. Goupil, Laval, tome III, 830 p.

ANGOT Alphonse-Victor, 1910 - *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*. Ed. Goupil, Laval, tome IV, 948 p.

AUBIN Gérard, 1987 – *Répartition des monnaies namnètes*. In : *Mélanges offerts au docteur J.-B. Colbert de Beaulieu*. Ed. Le Léopard d'Or, p. 17-31

AUBIN Gérard et HIERNARD Jean, 2002 – Aux origines des monnayages armoricains : les quarts de statère d'or dits au « pontife forgeron ». *Revue numismatique*, 2002, 158, p. 15-36.

AUBIN Gérard, MONTEIL Martial, ELOY-EPAILLY Laurence, LE GAILLARD Ludovic, BRODEUR Jean, et 2014 - Sanctuaires et pratiques religieuses du IIIe

au Ve s. apr. J.-C. dans l'ouest de la province de Lyonnaise et de ses marges. *Gallia - Archéologie de la France antique*, 2014, *La fin des dieux*, 71 (1), p. 219-248.

BODARD DE LA JACOPHERE Diégo, 1860 – Notice sur l'église de Saint-Clément de Craon. *Mémoires de la Société Académiques d'Angers*, 1860, 7, p. 136-168

BODARD DE LA JACOPHERE Diégo, 1871 – *Chroniques Craonnaises*. Impr. Monnoyer, Le Mans, 1871, 750 p.

BODIN Jean-François, 1847 – *Recherches historiques sur l'Anjou*. Imp. Cosnier et Lachèse, Angers, seconde édition, 1847, 1, 605 p.

BOSSARD, Stanislas, 2021 - *Cultes et sanctuaires du centre et de l'ouest de la Gaule Lyonnaise. Des antécédents gaulois à la fin des dieux (IIe s. av. n. è. – Ve s. de n. è.)*. Thèse de doctorat, université de Nantes, 2021, Volume II – Documents complémentaires et notices de sites, 138 p.

BOUFFLET Bertrand et ERNOUL Evelyne, 2002 – La cathédrale de Monsieur Saint-Nicolas. Syndicat d'initiative du Craonnais, 2002, 180 p.

BOUTON André, 1970 – *Le Maine, histoire économique et sociale, XIVe, XVe, XVIe, Les ruines de la Guerre de Cents ans, Les classes sociales de la Renaissance, Les déchirements des luttes religieuses*. Impr. Monnoyer, Le Mans, 1970, 1038 p.

BOUTON André, 1973 – *Le Maine, histoire économique et sociale, XVIIe-XVIIIe siècles, l'administration de l'ancien régime, ses classes sociales – ses misérables*. Mayenne, Impr. Floch, 649 p.

BOUTON André, 1974 – *Le Maine, histoire économique et sociale au XIXe siècle, La marche vers les Lumières et la révolution, Les transformations de l'agriculture, L'évolution industrielle, L'ère des notables – La démographie, Le développement des villes*. Mayenne, Impr. Floch, 545 p.

BOUTON, 1976 – *Le Maine, histoire économique et sociale. Des origines au XIVe siècle. II. Le Moyen Age*, Mayenne, Impr. Floch, 757 p.

BRUNTERC'H Jean-Pierre, 1983 – *Géographie historique et hagiographie : la Vie de Saint Mervé*. In : *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, tome 95, 1, 1983, p. 7-63.

CALLU Jean-Pierre et LORIOT Xavier, 1990 – *Or Monnayé II. La dispersion des aurei en Gaule romaine sous l'Empire*. Juan-les-Pins, Ed. A.P.D.C.A., Cahiers Ernest-Babelon, 1990, 531 p.

COUSIN Michel, *Archéologie des carrières souterraines de Doué-la-Fontaine*, Angers, ARDA, 2002, vol. 1, 109 p.

DALMONT Marc-Antoine, 2013 – *L'exploitation de l'or en Pays de la Loire et Ille-et-Vilaine aux périodes protohistoriques et gallo-romaines*. Mémoire de Master 2, dir. Martial Monteil, Université de Nantes, 2013, 278 p.

DALMONT Marc-Antoine, 2014 – *Rapport de prospection thématique avec sondages, Les Fosses, Château-Gontier-Bazouges (Mayenne), opération n° 2013.095*. Université de Nantes, 2014.

DE BOURDIGNÉ Jehan, 1842 (1529) – *Chroniques d'Anjou et du Maine avec un avant-propos de monsieur le Comte de Quatrebarbes et des notes de monsieur Godard-Faultrier*. Imp. Cosnier et Lachèse, Angers, nouvelle édition, 1842, 1, 322 p.

DE LA TRÉMOILLE Louis-Charles, 1890 - *Les La Trémoille pendant cinq siècles. Guy VI et Georges. Tome premier, 1343 – 1446*, Ed. Grimaud, Nantes, 1890, 316 p.

DE LA TRÉMOILLE Louis-Charles, 1890 - *Les La Trémoille pendant cinq siècles. Tome second, Louis I, Louis II, Jean et Jacques, 1431-1525*. Ed. Grimaud, Nantes, 1892, 249 p.

ERNOUL Evelyne, 2000 – *La Traversée du Siècle*. Syndicat d'initiative du Craonnais, Craon, 2000, 122 p.

ERNOUL Evelyne, 2006 – *Pleins feux sur Saint-Clément : histoire d'un quartier de Craon*. Syndicat d'initiative du Craonnais, 2006, 202 p.

ERNOUL Evelyne, 2010 – *Un théâtre d'ombres : cour de la Geôle*. Syndicat d'initiative du Craonnais, Craon, 2010, 89 p.

ERNOUL Evelyne, 2015 – *Craon : une ville, deux visages*. Syndicat d'initiative du Craonnais, Craon, 2015 (réédition 2013), 110 p.

GAUTIER Maurice, GUIGON Philippe et LEROUX Gilles, 2019 – *Les moissons du ciel. 30 années d'archéologie aérienne au-dessus du Massif armoricain*. Presse Universitaire de Rennes, 2019, 431 p. [p. 129, 144, 145, 169, 203, 240-241, 276, 369]

GERMAIN Michel, XIIème siècle – *Matériau du Monasticon gallicanum*. Bibliothèque nationale de France, département des manuscrits, latin 11820

GUILLOT Olivier, 1972 – *Le Comte d'Anjou et son entourage au XIème siècle*. Paris, Ed. Picard, 1972, tome 1, 349 p. [p. 264, 310-311, 335-336, 401, 457], tome 2, 470 p. [p. 107, 116-119, 192-193, 242-243, 429-430]

HAYOT Denis, 2021 – *Craon – Enceinte urbaine. Département de la Mayenne*. In : *L'architecture fortifiée capétienne au XIIIe siècle. Un paradigme à l'échelle du royaume*, volume 4, Monographies, Normandie, Pays-de-la-Loire, Bretagne, Denis Hayot, Centre de castellologie de Bourgogne, Chagny, 2021, p. 155-158.

JOUBERT André, 1888 – *Histoire de la baronnie de Craon, de 1382 à 1626, d'après les archives inédites du chartrier de Thouars (fonds Craon)*. Imp. Germain et Grassin, Angers, 1888, 600 p.

LAMBERT Claude et RIOUFFREY Jean, 1986 – *Villas et sanctuaire du Maine*. Les Dossiers Histoire et Archéologie, 1986, 106, p. 46-53.

LEGROS Sébastien, 2007 – *Prieurés bénédictins, aristocraties et seigneuries. Une géopolitique du Bas-Maine féodal et grégorien (fin 10e-début 13^e siècle)*. Thèse de doctorat, Université de Rennes 2, 2007, 590 p.

LE MEUR Nelly avec la coll. GAILLARD Caroline et LETERREUX Colette, 2020 – *Le mégalithisme. Le mégalithisme dans le département de la Mayenne. Etat des lieux*. Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire, Service régional de l'archéologie, Imp. Pollina, Chanaïs (85), 104 p. [

LEROUX Gilles, 1998 - Les apports de la prospection aérienne pour la connaissance des campagnes d'Armorique à l'époque romaine. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 105, numéro 2, 1998. p. 29-42

MALIGORNE Yvan et MEURET Jean-Claude, 2005 – Redécouverte d'éléments sculptés antiques à Saint-Clément de Craon. *La Mayenne : Archéologie, Histoire*, 2005, 25, p. 262-275

MATZ Jean-Michel et TONNERRE Noël-Yves, 2017- *L'Anjou des princes, fin IXe-fin XVe siècle*. Ed. Picard, Paris, 408 p.

MERLET René, 1896 - La chronique de Nantes (570 environ – 1049) publiée avec une introduction et des notes. Ed. Picard et fils, Paris, 1896, 165 p.

MEURET Jean-Claude, 1993 – *Peuplement, pouvoir et paysage sur la marche Anjou-Bretagne (des origines au Moyen âge)*. Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne, Laval, 1993, 656 p.

MEURET Jean-Claude, 2000 – *Habitats enclos de Haute-Armorique : de l'avion à la fouille*. Ed. Rue d'Ulm/Presses de l'Ecole normale supérieure, Paris, 2000, p. 75-102 [p. 88-102]

MEURET Jean-Claude, 2007 – *Les Provenchères en Athée et Craon (Mayenne)*. In : Martial Monteil (coord) – Les agglomérations secondaires de Bretagne et Pays de la Loire (Ier s. av. n. è. – Vie s. de n. è.), Projet Collectif de Recherche, Service régional de l'archéologie des Pays de la Loire, 2007, n.p.

MONTEIL Martial, 2011 - La cité antiques des Namnètes (Loire-Atlantique et ses marges) au Haut-Empire (27 avant notre ère – 235 de n. è.). *Les Cahiers nantais*, 2011, 1, p. 65-77.

MONTEIL Martial, 2017 - Les agglomérations de la province de Lyonnaise Troisième (Bretagne et Pays de la Loire) : entre abandon, perdurance et nouvelles créations (IIIe-VIe s. apr. J.-C.). *Gallia - Archéologie des Gaules*, 2017, *Agglomérations, vici et castra du Nord de la Gaule entre Antiquité tardive et début du haut Moyen Âge (IIIe-VIe s.)*, 74 (1), p.15-37

MOREAU Emile, 1879 – Le bronze aux environs de Craon. *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 1879, 1^{ère} série, 1, p. 114-118.

NAVEAU Jacques, 1992 – *La Mayenne. Carte archéologique de la Gaule*. Académies des inscriptions et Belles Lettres, Paris, 1992, 176 p.

NAVEAU Jacques, 1999 – Visite de l'exposition du musée de Jublains « aux origines de Craon ». Communication du 25 avril 1998. *La Mayenne : Archéologie, Histoire*, 1999, 22, p. 269-271

NAVEAU Jacques, 2000 – Mullo, un dieu dans l'ouest de la Gaule. *La Mayenne : Archéologie, Histoire*, 2000, 23, p.3-33

SAVETTE Paul – L'ancienne province d'Anjou et ses trente-deux villes closes. *Province d'Anjou*, 1934, p. 104-149.

TRÉGUIER Jérôme, 2010 – Histoire géologique de la Mayenne. E. Errance, Paris, 2010, 359 p. [p. 329]

VIEAU Michelle, 1976 – *Etude de collection d'objets de l'Age du Bronze du museum d'Histoire Naturelle de Nantes, du musée du château de Noirmoutier et du musée de Châteaubriant*. Mémoire de maîtrise et d'enseignement, université de Nantes, 1976, 155 p.

Musée de Laval

N° inventaire : 2873 - Le Vieux Pont, aquarelle - Jean-Baptiste-Message, réalisée entre 1840 et 1860

Archives départementales de l'Indre-et-Loire

Cote C 715 : voir cote 1Mi AD de la Mayenne

Archives départementales de la Mayenne

Cote 16 Fi 1/30 : les restes de l'ancien château de Craon en Anjou, n° 193 - André-Françoise Legeay de Prélaval, entre 1715 et 1761

Cote 3 Fi 45 : Extrait de "Monasticon gallicanum", pl. 147 – Saint-Clément, reproduction d'une gravure

Cote 1 Fi 331 : Plan de la ville de Craon - Claude Gandé, *ca.* 1757

Cote 1 Mi 1 - *Procédure entre le chapitre de Saint-Nicolas de Craon et le baron de Craon au sujet de la place Saint-Nicolas et plan de la ville de Craon*. XVIIIe siècle (vue 6/13)

Cote E Dépôt 62 1 M 4 – Halles. - Démolition et reconstruction (1849-1851).

Cote E - dépôt 62 - 1 O 1 - plan de la ville de Craon de « 1751 »

Cote E - dépôt 62 1 O 2 - Plan d'une portion de la ville de Craon (plan E). fin XVIII

Cote E - dépôt 62 1 O 19 – *Observations sur le percement de la grande route de Laval à Nantes par la ville de Craon* (et plan de la ville de Craon avant 1817) – Volney, Pair de France, Paris, le 10 août 1817

Cote 3 P 2679/5 : cadastre de 1839 Section A3 – premier développement

Cote 3 P 2679/6 : cadastre de 1839 Section A3 – deuxième développement

Cote 3 P 2679/19 : cadastre de 1840 Section F1 – développement

DRAC – Conservation régionale des monuments historiques

Dossier d'inscription au titre des monuments historiques du prieuré de Saint-Clément daté du 13 février 1989 : donne la bibliographie, les archives et les études

Dossier de classement et d'inscription du château du XVIIIe et de son parc daté successivement du 19 mars 1971 et du 11 juillet 1990 : donne la bibliographie, les archives et les études

Dossier d'inscription au titre des monuments historiques des halles du 9 novembre 1984 : donne la bibliographie, les archives et les études

Dossier d'inscription au titre des monuments historiques du grenier à sel Impasse des Onguents daté du 26 juin 1989 : donne la bibliographie, les archives et les études

Dossier d'inscription au titre des monuments historiques du grenier à sel rue du Pavé daté du 22 juillet 1991 : donne la bibliographie, les archives et les études

DRAC – Service régional de l'archéologie

A la date du 17 juillet 2024, 51 entités archéologiques sont enregistrées : dossiers de 53 084 0001 à 53 084 0051.

Diagnostics archéologiques réalisés sur le territoire de la commune de Craon

BRODEUR Jean, 2021 – *Pays de la Loire, Mayenne (53). Craon, rue de Buchenberg. Rapport d'opération, diagnostic archéologique*. INRAP, Cesson-Sévigné, juin 2021, 31 p. et annexes [Opération négative]

DOLAN Cécile, 2023 – *Pays de la Loire, Mayenne (53). Craon, rue des Douves. Diagnostic d'archéologie préventive, du 18 au 22 septembre 2023. Rapport final d'opération d'archéologie préventive*. Conseil départemental de la Mayenne, Laval, 2023, 48 p. et annexes

LETHO-DUCLOS Yann, 2024 – *Pays de la Loire, Mayenne, Craon (53084) : la Chaussée aux Moines – OF 965. Rapport d'opération, diagnostic archéologique*. INRAP, Cesson-Sévigné, janvier 2024, 45 p. et annexes

VALAIS Alain, 2008 – *Craon (53084) « Villeneuve »*. Arrêté de prescription n° 257 du 21/09/06. Opération 2006/140. Rapport de diagnostic. Service régional de l'archéologie des Pays de la Loire, Nantes, INRAP, Cesson-Sévigné, 2008, 37 p. et annexes

Médiathèque du patrimoine et de la photographie – ministère de la culture

Cote AP53HN0027 - vue aérienne de la gare de Craon – fonds Roger Hernard, 1945-1975

Bibliothèque nationale de France - Gallica

Cote GE C-6694, département Cartes et plans - *Carte générale du diocèse d'Anjou faite par les soins /de Messire Guy Arthaud ; dessinée par Mr Jean Le Loyer*, 1652

Cote GE D-17780, département Cartes et plans - *Nouvelle, generale et tres exacte descriptio[n] du Duché d'Anjou*. Gérard Jollain, 1686

Cote GE FF-18595 (97), département Cartes et plans - *Carte générale de la France. 097, [Laval]*. Carte de Cassini vers 1768

Espagne – ministère de la Culture

Cote MPD, 24, 040 - Plan de la bataille de Craon, 1592, établi par l'ingénieur Cristobal de Rojas - Archivo General de Simancas, MPD, 24, 040.